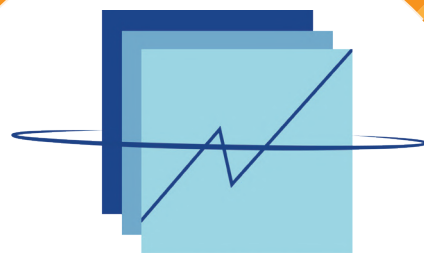


ENQUETE NATIONALE DE REFERENCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SENEGAL

Mai 2025



ANSD

Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie

AVEC LE SOUTIEN DE



ENQUETE NATIONALE DE REFERENCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SENEGAL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES CARTES	vi
LISTE DES ABREVIATIONS	vii
AVANT-PROPOS	viii
RESUME ANALYTIQUE	ix
TABLEAU DES PRINCIPAUX RESULTATS.....	xi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	8
I.1 Conception de l'échantillon	8
I.2 Questionnaires.....	8
I.3 Formation du personnel de collecte.....	10
I.4 Déroulement de la collecte des données.....	10
I.5 Traitement des données	11
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DES FEMMES ENQUETEES	12
II.1 Caractéristiques démographiques des enquêtées	12
II.2 Caractéristiques socioéconomiques des enquêtées	15
II.3 Santé des répondantes.....	16
II.4 Autonomisation des femmes.....	18
CHAPITRE III : VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	20
III.1 Perception sur les violences faites aux femmes.....	20
III.2 Violence tout contexte confondu au cours des 12 derniers mois.....	21
III.3 Violences hors union	23
III.4 Violences conjugales	26
CHAPITRE IV : VIOLENCE PHYSIQUE	29
IV.1 Violence physique hors union	29
IV.2 Violence physique conjugale	40
CHAPITRE V : VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE.....	50

V.1	Violence psychologique hors union	50
V.2	Violence psychologique conjugale.....	59
CHAPITRE VI : VIOLENCE SEXUELLE		70
VI.1	Violence sexuelle hors union.....	70
VI.2	Violence sexuelle conjugale	80
CHAPITRE VII : VIOLENCE ECONOMIQUE		89
VII.1	Violence économique hors union	89
VII.2	Violence économique conjugale	99
CHAPITRE VIII : AUTRES TYPES DE VIOLENCES		110
VIII.1	Violence numérique	110
VIII.2	Violence politique	114
VIII.3	Violence culturelle	118
CONCLUSION GENERALE.....		122
ANNEXE 1 : PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE.....		124
ANNEXE 2 : PERSONNEL DE L'ENR-VFFS 2023/2024		127

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU I. 1 : TAUX DE REPONSE DE L'ENQUETE	11
TABEAU II. 1 : REPARTITION (%) DES ENQUETES PAR STATUT MATRIMONIAL	14
TABEAU II. 2 : REPARTITION (%) DES ENQUETES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	15
TABEAU II. 3 : REPARTITION (%) DES ENQUETES PAR TYPE DE MALADIE	17
TABEAU II. 4 : SITUATION DE HANDICAP PAR DEGRE DE DIFFICULTE SELON LE DOMAINE FONCTIONNEL.....	17
TABEAU II. 5 : REPARTITION (%) DES FEMMES PAR NIVEAU D'AUTONOMISATION	18
TABEAU III. 1 : PERCEPTION DES FEMMES SUR LES VIOLENCES	21
TABEAU III. 2 : PREVALENCE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SELON L'AGE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	21
TABEAU III. 3 : PREVALENCES DES VIOLENCES HORS UNION SELON L'AGE	25
TABEAU III. 4 : PREVALENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SELON L'AGE	28
GRAPHIQUE IV. 1 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE PHYSIQUE HORS UNION AU SENEGAL	30
TABEAU V. 1 : FREQUENCE DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION	51
TABEAU V. 2 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES HORS UNION SELON L'AGE	53
TABEAU V. 3 : PROPORTION (%) DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LE HANDICAP ET LA GROSSESSE	54
TABEAU V. 4 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE SELON L'EXPOSITION AUX MEDIAS.....	55
TABEAU V. 5 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	56
TABEAU V. 6 : REPARTITION (%) DES AUTEURS DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION PAR AGE	58
TABEAU V. 7 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE FAITE AUX FEMMES.....	60
TABEAU V. 8 : FREQUENCE (%) DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	60
TABEAU V. 9 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	62
TABEAU V. 10 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALES SELON L'AGE.....	63
TABEAU V. 11 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE SELON L'AGE AU PREMIER MARIAGE ET LA DUREE DANS L'UNION	64
TABEAU V. 12 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE SELON LE STATUT MATRIMONIAL	64
TABEAU V. 13 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE SELON LEUR PERCEPTION	65
TABEAU V. 14 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE PSYCHOLOGIQUE SELON LA VULNERABILITE	65
TABEAU VI. 1 : PREVALENCE DE LA VIOLENCE SEXUELLE AU SENEGAL	71
TABEAU VI. 2 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	72
TABEAU VI. 3 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON L'AGE	73
TABEAU VI. 4 : PROPORTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE STATUT MATRIMONIAL	74
TABEAU VI. 5 : PROPORTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LA PERCEPTION.....	75
TABEAU VI. 6 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE HANDICAP ET L'ETAT DE GROSSESSE	75
TABEAU VI. 7 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION PAR LIEU DE PRODUCTION	76
TABEAU VI. 8 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON L'UTILISATION DE L'INTERNET ET L'EXPOSITION AUX MEDIAS	77
TABEAU VI. 9 : VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	77
TABEAU VI. 10 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE NIVEAU DE VIE	78
TABEAU VI. 11 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON LE NIVEAU D'AUTONOMIE ECONOMIQUE	79
TABEAU VI. 12 : PROPORTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE HORS UNION SELON L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE	79
TABEAU VI. 13 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE FAITE AUX FEMMES AU SENEGAL	80
TABEAU VI. 14 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE SEXUELLE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	82
TABEAU VI. 15 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALES SELON L'AGE.....	83

TABLEAU VI. 16 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE SELON L'AGE AU PREMIER MARIAGE ET LA DUREE DANS L'UNION	83
TABLEAU VI. 17 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE CONJUGALE SEXUELLE SELON LE STATUT MATRIMONIAL ..	84
TABLEAU VI. 18 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE SEXUELLE SELON LA PERCEPTION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	85
TABLEAU VI. 19 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE SELON LA VULNERABILITE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	85
TABLEAU VI. 20 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES SEXUELLES SELON L'UTILISATION DE L'INTERNET ET L'EXPOSITION AUX MEDIAS.....	86
TABLEAU VI. 21 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES CONJUGALES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	86
TABLEAU VI. 22 : PROPORTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES SEXUELLES SELON LE NIVEAU DE VIE.....	87
TABLEAU VI. 23 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE SELON LE DEGRE D'AUTONOMIE DECISIONNELLE.....	88
TABLEAU VI. 24 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE SELON L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE	88
TABLEAU VII. 1 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON L'AGE	92
TABLEAU VII. 2 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LE STATUT MATRIMONIALE	93
TABLEAU VII. 3 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LA PERCEPTION	94
TABLEAU VII. 4 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LA VULNERABILITE	94
TABLEAU VII. 5 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIME DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON L'EXPOSITION AUX MEDIAS ET LA PERIODE	95
TABLEAU VII. 6 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	96
TABLEAU VII. 7 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LE NIVEAU DE VIE	96
TABLEAU VII. 8 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON LE NIVEAU D'AUTONOMIE ECONOMIQUE	97
TABLEAU VII. 9 : REPARTITION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE SELON L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE	97
TABLEAU VII. 10 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE FAITES AUX FEMMES AU SENEGAL	99
TABLEAU VII. 11 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON L'AGE	103
TABLEAU VII. 12 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON L'AGE AU PREMIER MARIAGE	104
TABLEAU VII. 13 : PREVALENCES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LA DUREE DANS L'UNION	104
TABLEAU VII. 14 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LE STATUT MATRIMONIAL	105
TABLEAU VII. 15 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LA PERCEPTION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	105
TABLEAU VII. 16 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LA VULNERABILITE	106
TABLEAU VII. 17 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON L'EXPOSITION AUX MEDIAS ET L'UTILISATION DE L'INTERNET.	107
TABLEAU VII. 18 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	108
TABLEAU VII. 19 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LE NIVEAU DE VIE	108
TABLEAU VII. 20 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON LE NIVEAU D'AUTONOMIE DECISIONNELLE.....	109
TABLEAU VII. 21 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE SELON L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE	109
TABLEAU VIII. 1 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE NUMERIQUE SELON LE NIVEAU D'ETUDE, LE STATUT MATRIMONIAL ET LE STATUT D'OCCUPATION PAR LA PERIODE.....	112
TABLEAU VIII. 2 : VIOLENCE NUMERIQUE SELON L'UTILISATION DE L'INTERNET ET L'EXPOSITION AUX MEDIAS	112
TABLEAU VIII. 3 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE NUMERIQUE SELON LE LIEU DE SURVENANCE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	114
TABLEAU VIII. 4 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE LA VIOLENCE POLITIQUE	115
TABLEAU VIII. 5 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE POLITIQUE SELON L'AGE	116
TABLEAU VIII. 6 : PREVALENCE DU MARIAGE FORCE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES DE LA FEMME	120

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE II. 1 : REPARTITION (%) DES ENQUETÉES PAR MILIEU DE RESIDENCE	13
GRAPHIQUE II. 2 : REPARTITION (%) DES REpondantes PAR GROUPE D'ÂGE	14
GRAPHIQUE II. 3 : REPARTITION (%) DES ENQUETÉES PAR NIVEAU DE VIE DU MENAGE.....	15
GRAPHIQUE II. 4 : REPARTITION (%) DES ENQUETÉES PAR STATUT D'OCCUPATION	16
GRAPHIQUE II. 5 : REPARTITION (%) DES ENQUETÉES PAR ETAT DE SANTE	17
GRAPHIQUE II. 6 : REPARTITION (%) DES FEMMES PAR SOURCE DE REVENU	19
GRAPHIQUE III. 1 : PREVALENCES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PAR MILIEU DE RESIDENCE	22
GRAPHIQUE III. 2 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE HORS UNION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	24
GRAPHIQUE III. 3 : PREVALENCES (%) DES VIOLENCES CONJUGALES FAITES AUX FEMMES AU SENEGAL	26
GRAPHIQUE III. 4 : PREVALENCES (%) DES VIOLENCES CONJUGALES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	28
GRAPHIQUE IV. 1 : FREQUENCE (%) DE LA VIOLENCE PHYSIQUE HORS UNION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.....	30
GRAPHIQUE IV. 2 : REPARTITION DES AUTEURS DE VIOLENCE PHYSIQUE HORS UNION PAR SEXE.....	38
GRAPHIQUE IV. 3 : REPARTITION (%) DES AUTEURS PAR ETAT DE SOBRIETE PENDANT L'ACTE	38
GRAPHIQUE IV. 4 : MOTIVATION DES AUTEURS	39
GRAPHIQUE IV. 5 : RAISONS DE NON-DECLARATION DE VIOLENCE PHYSIQUE HORS UNION SUBIES PAR LES FEMMES.....	40
GRAPHIQUE IV. 6 : FREQUENCE (%) DE LA VIOLENCE PHYSIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	41
GRAPHIQUE IV. 7 : REPARTITION (%) DES AUTEURS SELON LEUR MOTIVATION DE LA PLUS RECENTE VIOLENCE PHYSIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	49
GRAPHIQUE V. 1 : PREVALENCES (%) DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION AU SENEGAL.....	50
GRAPHIQUE V. 2 : PROPORTION (%) DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	52
SELON LE STATUT MATRIMONIAL, LES RESULTATS CI-APRES (GRAPHIQUE V. 3) REVELENT QUE LES FEMMES CELIBATAIRES SONT LES PLUS EXPOSEES A LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION. EN EFFET, 39,7% L'ONT SUBI AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE. SUR CETTE DERNIERE PERIODE, LA PLUS FAIBLE PREVALENCE EST ENREGISTREE CHEZ LES FEMMES MARIEES POLYGAMES (9,3%).	53
GRAPHIQUE V. 4 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LE STATUT MATRIMONIAL	53
GRAPHIQUE V. 5 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LA PERCEPTION	54
GRAPHIQUE V. 6 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON L'UTILISATION DE L'INTERNET	55
GRAPHIQUE V. 7 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LE NIVEAU DE VIE	56
GRAPHIQUE V. 8 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON LEUR AUTONOMIE.....	57
GRAPHIQUE V. 9 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION SELON L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE.....	58
GRAPHIQUE V. 10 : REPARTITION (%) DES AUTEURS DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION PAR SEXE	59
GRAPHIQUE V. 11 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION PAR MOTIVATION DE L'AUTEUR	59
GRAPHIQUE V. 12 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE PSYCHOLOGIQUE SELON L'UTILISATION DE L'INTERNET	66
GRAPHIQUE VI. 1 : FREQUENCE (%) DE LA VIOLENCE SEXUELLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	71
GRAPHIQUE VI. 2 : FREQUENCE (%) DES VIOLENCES SEXUELLES CONJUGALES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	81
GRAPHIQUE VIII. 1 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE NUMERIQUE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LA PERIODE	110
GRAPHIQUE VIII. 2 : PROPORTION (%) DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE NUMERIQUE SELON L'ÂGE	111
GRAPHIQUE VIII. 3 : VIOLENCE NUMERIQUE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION, L'AUTONOMIE ET LE HANDICAP	117
GRAPHIQUE VIII. 4 : VIOLENCE POLITIQUE SELON L'UTILISATION D'INTERNET ET L'EXPOSITION AUX MEDIAS	118
GRAPHIQUE VIII. 5 : PERCEPTIONS DES FEMMES SUR L'EXCISION, LES MARIAGES FORCES ET PRECOCES	119
GRAPHIQUE VIII. 6 : PREVALENCE DU MARIAGE FORCE SELON L'UTILISATION D'INTERNET ET L'EXPOSITION AUX MEDIAS	121

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : REPARTITION DES ENQUETES PAR REGION (%)	13
CARTE 2 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	23
CARTE 3 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES HORS UNION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	25
CARTE 4 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	27
CARTE 5 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE HORS UNION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	31
CARTE 6 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE CONJUGALE DEPUIS LA PREMIERE UNION SELON LA REGION	42
CARTE 7 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PHYSIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	42
CARTE 8 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE HORS UNION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	52
CARTE 9 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE DEPUIS LA PREMIERE UNION SELON LA REGION	61
CARTE 10 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	62
CARTE 11 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE CONJUGALE DEPUIS LA PREMIERE UNION SELON LA REGION	82
CARTE 12 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	91
CARTE 13 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE DEPUIS LA PREMIERE UNION SELON LA REGION	101
CARTE 14 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ECONOMIQUE CONJUGALE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	102
CARTE 15 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE NUMERIQUE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SELON LA REGION	113
CARTE 16 : PROPORTION (%) DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE POLITIQUE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS SELON LA REGION	116

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	Analyse en Composantes Principales
ACUA	Acte Constitutif e l'Union Africaine
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
CP	Code Pénal
DOT	Division des Opérations de Terrains
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples Sénégal
ENR-VFFS	Enquête Nationale de Référence sur les Violences Faites aux Femmes au Sénégal
GESTE	Groupe d'Études et de Recherches sur les Sociétés et le Genre
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU FEMMES	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
UCAD	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
UNFPA	Agence directrice des Nations Unies en charge des questions de santé sexuelle et reproductive
VBG	Violences Basées sur le Genre

AVANT-PROPOS

Les violences faites aux femmes et aux filles constituent l'une des formes les plus insidieuses d'atteinte aux droits humains, compromettant la dignité, la santé, et la participation pleine et entière des femmes à la vie sociale, et économique. Face à la persistance de ce phénomène, il est impératif de disposer de données fiables et désagrégées permettant d'en éclairer toutes les dimensions, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'Enquête nationale de Référence sur les Violences Faites aux Femmes (ENR-VFF), conduite par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, marque une étape décisive dans la production de statistiques pertinentes sur cette problématique. Elle repose sur une méthodologie rigoureuse, conforme aux standards internationaux, et s'appuie sur une approche inclusive et éthique dans la collecte et le traitement des informations.

Les résultats contenus dans ce rapport constituent une base précieuse pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, mais aussi pour la mobilisation des acteurs institutionnels, communautaires et internationaux engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

Je tiens à saluer le travail accompli par les équipes techniques de l'ANSD et de ses partenaires, notamment ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), pour leurs soutiens indéfectibles et leurs contributions essentielles dans la mise en œuvre de cette enquête. Je remercie les autorités administratives, religieuses, coutumières ainsi que les relais communautaires pour leur appui à la sensibilisation des ménages.

RESUME ANALYTIQUE

L'Enquête est réalisée avec l'appui de l'ONU Femmes, du PNUD et de l'UNFPA. Elle marque une avancée majeure dans la collecte de données fiables et désagrégées sur les violences faites aux femmes au Sénégal. Elle a été menée entre décembre 2023 et février 2024 et s'inscrit dans le cadre des engagements du pays en faveur des Objectifs de Développement Durable, notamment les cibles 5.2 (élimination des violences faites aux femmes).

L'enquête a été conduite sur un échantillon représentatif de 7 525 ménages, couvrant les 14 régions du pays (3 675 en milieu urbain et 3 850 en milieu rural), avec un taux de réponse de 99,7%. Une femme âgée de 15 ans ou plus a été sélectionnée aléatoirement dans chaque ménage pour répondre au questionnaire individuel portant sur les violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, politiques, numériques et culturelles dans le contexte conjugal et hors union.

L'analyse globale montre que 31,9% des femmes ont subi au moins une forme de violence (physique, sexuelle, psychologique ou économique) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

Dans le cadre conjugal, 22,4% des femmes déclarent avoir subi une forme de violence au cours des 12 derniers mois, tandis que 70,2% affirment en avoir subi depuis leur première union. Les violences hors union, quant à elles, concernent 21,7% des femmes, avec une prévalence plus marquée en milieu urbain (26,6%) qu'en milieu rural (14,7%).

Les jeunes femmes de 15-24 ans sont les plus exposées, avec une prévalence de 42,7% pour toutes formes de violence combinées, notamment dans le contexte hors union (35,6%). Le niveau d'éducation, la situation matrimoniale, le niveau d'autonomie économique et l'exposition aux médias sont des facteurs qui jouent sur la variation du niveau de violences chez les femmes. Ces dernières vivant avec un handicap ou en état de grossesse au moment des faits ont été identifiées comme particulièrement vulnérables.

Les auteurs des violences sont majoritairement des hommes connus des victimes, qu'ils soient partenaires intimes, membres de la famille ou connaissances.

L'enquête met en évidence des disparités régionales notables, avec des taux de prévalence élevés dans les régions de Diourbel (42,6%), Thiès (39%) et Dakar (38%).

TABLEAU DES PRINCIPAUX RESULTATS

HORS UNION			
	AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS en %		
Violence physique	4,6		
Violence psychologique	18,19		
Violence sexuelle	1,8		
Violence économique	3,7		
Violence numérique	8,1		
	Législative 2022	Actuelle ou Dernière union	
Violence politique	6,5	na	
Mariage sans consentement	na	5,4	
CONJUGAL			
	DEPUIS LA PREMIERE UNION	AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	
Violence physique	30,4	3,3	
Violence psychologique	60,9	18,7	
Violence sexuelle	8,3	2,2	
Violence économique	19,9	5,4	
ODD 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire et subissant une violence physique, sexuelle ou psychologique par un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par forme de violence et par âge			
Groupes d'âges	Violence physique	Violence psychologique	Violence sexuelle
15-24 ans	5,6	19,7	2,8
25-34 ans	4,1	22,1	2,4
35-44 ans	2,9	19,3	2,1
45-54 ans	1,2	12,7	1,8
55-64 ans	0,1	13	1,2
65 ans et plus	0,5	7,7	0
Ensemble	3,3	18,7	2,2
ODD 5.2.2 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois, par âge et par lieu d'incident			
Groupes d'âges	Prévalences		
15-24 ans	3,5		
25-34 ans	1,3		
35-44 ans	1,4		
45-54 ans	0,3		

55-64 ans	0,1
65 ans et plus	0,4
Ensemble	1,8
Lieu de survenance	Pourcentages
Dans la concession	29,1
Hors concession	70,9
Total	100

ODD 5.6.1 Proportion de femmes et âgées de 15-49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

Indicateur	Proportion
Proportion de femmes et âgées de 15-49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	2,1

INTRODUCTION GENERALE

Les Violences Faites aux Femmes (VFF) sont une forme de violence regroupant tous les actes infligés à une femme contre son gré. Elles comportent d'énormes coûts sociaux et économiques et constituent un obstacle à l'inclusion et à une participation égale des femmes par rapport aux hommes, dans les sphères politique, sociale, économique et culturelle de leurs pays. En somme, les VFF constituent un frein au développement parce qu'elles entravent les capacités des femmes à servir leurs pays.

Selon l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS¹), au moins une femme sur trois a été contrainte à des relations sexuelles, battue ou maltraitée au cours de sa vie. Selon la même source, la violence est l'une des principales causes de décès et d'incapacité chez les femmes âgées de 15 à 44 ans.

Au Sénégal les violences faites aux femmes constituent une réalité. En effet, selon le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2017, 27% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et 8% des actes de violence sexuelle. Par ailleurs, une femme de 15-49 ans non célibataire sur quatre (25%) a subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'un mari/partenaire.

La persistance de ces pratiques culturelles néfastes, associées à la recrudescence du phénomène des violences, reflétées par les faits relayés quotidiennement à travers les médias, accentue l'ampleur et la gravité de la situation.

En 2008, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé une campagne mondiale pluriannuelle sur le thème : « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », appelant ainsi, tous les partenaires à s'unir pour éliminer ce mal. Cette campagne reconnaît et affirme le rôle primordial du droit et fixe cinq grands objectifs dont l'un consiste, pour tous les pays, à adopter et faire appliquer une législation interdisant et réprimant toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Au Sénégal, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constitue une priorité absolue pour l'Etat. Ce dernier, dans sa Constitution, affirme

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

clairement la reconnaissance des droits de la femme et de la petite fille, ainsi que l'égalité homme/femme.

En outre, les différents documents de référence en matière de politique économique et sociale accordent une importance capitale aux questions de paix, de sécurité, de protection sociale et de droits humains. Cet engagement en faveur du respect et de la protection des droits de l'Homme se traduit également au niveau national par l'élaboration d'une législation importante inspirée des instruments et textes juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux ratifiés.

Par ailleurs, le Sénégal a ratifié en 2004 le Protocole de Maputo, adopté en 2003 par l'Union africaine, qui constitue un instrument juridique majeur pour la promotion et la protection des droits des femmes en Afrique. Ce protocole engage les États à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre les violences basées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, ainsi que les violences domestiques. Il reconnaît également le droit des femmes à la santé reproductive, à l'éducation, à la participation politique et à la justice. En adhérant à ce texte, le Sénégal s'est engagé à intégrer ses dispositions dans les législations et politiques nationales pour mieux protéger les femmes et les filles.

La Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 a marqué un tournant historique dans la reconnaissance des droits des femmes à l'échelle mondiale. Le Sénégal, à l'instar de nombreux pays, a souscrit au Programme d'action de Beijing, qui identifie douze domaines critiques, dont la violence à l'égard des femmes, comme des priorités pour atteindre l'égalité des sexes. Ce programme recommande aux États d'adopter des lois, de mettre en place des mécanismes de prévention, de renforcer la collecte de données et de promouvoir l'autonomisation des femmes à tous les niveaux. Il constitue encore aujourd'hui une référence essentielle dans l'élaboration des politiques publiques en faveur des droits des femmes.

Depuis 2008, l'ANSD a intégré un module sur l'excision dans l'EDS et un autre sur les violences conjugales à partir de 2017. Par ailleurs, environ 40% des indicateurs relatifs aux cibles de l'ODD 5 sont renseignés par l'EDS.

Toutefois, malgré la contribution de ces enquêtes à la connaissance du phénomène, au Sénégal, les statistiques nationales sur les violences faites aux femmes restent encore insuffisantes. C'est dans ce contexte, que cette enquête est réalisée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie en collaboration avec l'ONU FEMMES, le PNUD et l'UNFPA. Elle permet de répondre aux recommandations de la Division des Statistiques des Nations Unies qui demande aux pays de « mener les enquêtes sur les violences faites aux femmes tous les 5 à 10 ans ».

L'objectif de l'étude est de faire une analyse situationnelle des violences faites aux femmes sur l'ensemble du territoire national. Cette analyse situationnelle se fera à deux niveaux : au niveau des ménages et au niveau des structures de prise en charge des cas de violence.

De façon spécifique, il s'agit :

Au niveau ménage :

- d'analyser la typologie des violences faites aux femmes rapportées en région et selon le milieu de résidence et évaluer leur prévalence par région et milieu de résidence ;
- d'analyser le profil des femmes victimes de violences par région (selon le type de violences : déterminer l'âge, le sexe, les populations spécifiques (femme enceinte, personnes âgées, mineures, personnes en situation de handicap, etc.), le niveau de scolarité, situation professionnelle et de faire une distinction entre victime majeure et mineure (moins de 18 ans) ;
- de mesurer la prévalence des violences faites aux femmes ;
- d'analyser le profil des auteurs de violences faites aux femmes par région (selon le type de violences : déterminer l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, situation professionnelle etc.) ;
- d'analyser le lien auteur/victime de violences faites aux femmes (il s'agit des caractéristiques externes qui permettent de décrire le lien : auteur connu ou non de la victime, lieu où se sont déroulées les faits de violences ; lien familial de la victime avec l'auteur (parents proches) ; auteur connu de l'environnement familial, etc.) ;
- d'évaluer la perception des femmes sur les violences faites aux femmes ;

- d'évaluer le type de prise en charge dont la victime a bénéficié (plaintes, suivi médical, psychosocial, physiologique, appui communautaire, agence spécialisée).

Au niveau global :

- de fournir des indicateurs de suivi VFF répondant aux ODD 5 et 16, ainsi que leur plan de suivi et d'évaluation afin de pouvoir les mesurer de manière périodique ;
- d'établir une situation de référence pour les indicateurs VFF fournis
- de formuler des recommandations sur les programmes de prévention et de prise en charge des victimes de VFF en collaboration avec les communautés.

Définition des concepts

- **Violences faites aux femmes²** : peuvent ainsi être définies comme « tous actes perpétrés contre les femmes causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, y compris la menace d'entreprendre de tels actes, l'imposition de restrictions ou la privation arbitraire des libertés fondamentales, que ce soit dans la vie privée ou dans la vie publique, en temps de paix, en situation de conflit ou de guerre ».
- **Violences conjugales** : c'est toute forme de violence commise par un/le conjoint au cours d'une union. Également appelée violence entre partenaires intimes, elle est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne.
- **Violences hors union** : c'est toute forme de violences dont l'auteur n'est pas le mari/partenaire actuel ou ancien.
- **Violence physique** : ce sont des coups et blessures (ou tentatives de coups) entraînant souvent des incapacités, des pertes d'organes ou mutilations, des meurtres ou assassinats. Ces types de violences peuvent s'exercer à l'égard du

² <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19593-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-etat-des-lieux>

conjoint, comme à l'égard d'autres membres de la famille ou en dehors de cette sphère.

- **Violence sexuelle** : il n'existe pas une définition commune et acceptée par l'ensemble des praticiens de droit sur la notion de violence sexuelle. Néanmoins l'on peut retenir quelques exemples comme : le viol, l'attentat à la pudeur, les avances sexuelles déplaisantes, l'acte de pédophilie. Ce sont des violences physiques et psychologiques peu exprimées car elles restent taboues. Elles peuvent se traduire par des rapports sexuels sous contrainte (des contraintes de nature sexuelle, exercées sur la femme par des menaces, par surprise ou par la force), des actes sexuels sous contrainte (actes contre nature), des harcèlements sexuels, des attouchements.
- **Violence psychologique ou émotionnelle** : ce sont des violences insidieuses, permanentes qui causent des dégâts émotionnels importants, qui diminuent l'estime de soi et peuvent plonger la victime dans un état dépressif voire suicidaire. Elles peuvent consister en un dénigrement de la femme dans sa valeur en tant qu'individu, du harcèlement, des accusations sans fondement, des actes de chantage, des pressions ou menaces exercées sur la femme dans le but de la faire souffrir ou simplement exercer une domination sur elle (la jalousie, le contrôle des déplacements, entre autres).
- **Violence numérique** : elle regroupe toutes les formes de violences auxquelles peuvent être exposés les utilisateurs du Web, des réseaux sociaux et d'autres supports de communication. Elle se manifeste par des insultes, menaces, intimidations, rumeurs ou chantage perpétrés contre les femmes par le canal d'outils de communication, à travers le piratage de comptes ou la création de pages web contre la victime, ainsi que la publication de photos, de vidéos ou de messages personnels de la victime à son insu.
- **Violence économique** : elle consiste à rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses revenus ou dépenses, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant de travailler. Elles se traduisent également par le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la victime.

- **Violence politique** : elle peut se manifester sous une forme physique ou émotionnelle. Dans sa forme physique, elle fait référence aux coups et blessures subis par les victimes pendant les périodes électorales du fait de l'orientation idéologique, de l'appartenance ethnique ou religieuse et des croyances socioculturelles assumées en rapport avec leur choix politique. Le sentiment d'insécurité dans un contexte électoral, l'absence d'autonomie pour pouvoir exprimer librement ses opinions politiques et la restriction de la liberté d'aller et de venir, les pressions subies qui poussent à s'abstenir de voter, les menaces de toutes sortes, ou toutes formes d'intimidations perpétrées à cause des choix politiques, constituent des formes de violences politiques.
- **Violence culturelle** : elle renvoie à toutes formes de pratiques acceptées, tolérées ou perpétrées pour des raisons culturelles et traditionnelles. Ces violences peuvent inclure des pratiques telles que l'excision, le mariage forcé, le mariage précoce, les crimes d'honneur, ou d'autres formes de violences perpétrées en vertu de normes et croyances socioculturelles.
- **Autonomie de la femme** : ce document aborde l'autonomisation des femmes à deux niveaux : **autonomie économique** (violences hors union) et **autonomie décisionnelle** (violences conjugales). Cette distinction est établie en raison du fait que certaines questions ont été spécifiquement réservées aux femmes exposées aux violences conjugales. Pour l'ensemble des femmes, l'autonomie économique est évaluée comme une variable composite calculée à l'aide d'une Analyse en Composantes Principales (ACP), en prenant en compte des variables liées au pouvoir d'action économique de la femme, telles que l'occupation professionnelle, la possession de biens immobiliers, de terrains nus ou agricoles, la détention d'un compte bancaire, etc. Quant aux femmes exposées aux violences conjugales, la méthode ACP est également utilisée pour évaluer leur autonomie décisionnelle dans le contexte conjugal. Les scores sont calculés en se basant sur le pouvoir de décision concernant la contraception, les relations sexuelles au sein du couple, l'utilisation de l'argent du conjoint, les dépenses du ménage ainsi que les visites de la femme à sa famille. De plus, la situation financière de la femme par rapport à celle du conjoint est également prise en compte dans ce calcul.

- **Exposition aux médias** : il a été demandé à chaque femme enquêtée à quelle fréquence elle lit un journal, écoute la radio ou regarde la télé. Ces questions ont servi à la création d'une variable composite dénommée degré d'exposition aux médias. Les médias, à travers les informations qui y sont véhiculées, peuvent jouer un grand rôle de sensibilisation sur les violences faites aux femmes.
- **Indice de bien-être du ménage (niveau de vie)** : cette variable renseigne sur la situation économique du ménage et rend compte de ses possessions matérielles. En raison des difficultés d'appréhender le revenu des ménages, l'indice de bien-être économique a été calculé à travers les biens et équipements possédés par les ménages. Il a été attribué aux ménages des scores basés sur les biens possédés (tels qu'un véhicule pour le déplacement des membres du ménage, la télévision, la bicyclette, le frigo, le climatiseur, etc.) et sur les caractéristiques du logement comme la source d'approvisionnement en eau de boisson, le type de toilettes utilisées et le matériau de revêtement du sol. Ces scores sont générés en utilisant l'analyse en composantes principales. Cet indice divise la distribution des scores en cinq catégories égales, chacune représentant ainsi 20 % des ménages.
- **Situation de handicap** : la méthodologie adoptée pour l'estimation des personnes vivant avec un handicap est identique à celle du recensement de 2023. Il a été utilisé une série de questions qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Ces questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer. Il est considéré qu'une personne est en situation de handicap si elle déclare avoir beaucoup de difficultés ou pas du tout capable de le faire à au moins un des six domaines fonctionnels : voir, entendre, communiquer, se concentrer, marcher et prendre soin de soi.
- **Vulnérabilité** : dans ce document, une femme est considérée comme vulnérable lorsqu'elle est en situation de handicap ou en état de grossesse lors de la violence.
- **Enquêtée/répondante** : il s'agit de la femme enquêtée pour le questionnaire individu.

CHAPITRE I : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

I.1 Conception de l'échantillon

L'Enquête nationale de Référence sur les Violences faites aux femmes au Sénégal (ENR-VFFS) est une enquête menée auprès des ménages ordinaires, représentative à l'échelle nationale et régionale. La méthodologie d'échantillonnage utilisée est celle d'un sondage stratifié à deux (2) degrés.

Au premier degré, trois cent un (301) Districts de Recensement (DR) ont été sélectionnés comme Unités primaires de Sondage (UPS) à partir de la base de sondage issue du quatrième Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) réalisé par le Sénégal en 2013. Cette sélection s'est faite par un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille, en termes de nombre de ménages.

Une actualisation des DR-échantillons a été effectuée afin d'obtenir une liste complète de ménages à jour. À partir de cette liste, un nombre de vingt-cinq (25) ménages a été tiré au second degré dans chaque District de Recensement (DR), avec un tirage systématique à probabilité égale.

À l'intérieur de chaque ménage-échantillon, une femme éligible pour le questionnaire individuel sur les violences a été sélectionnée aléatoirement parmi les individus âgés de 15 ans ou plus, selon une approche « Kish ».

Globalement, sept mille cinq cent vingt-cinq (7 525) ménages (3 675 en milieu urbain et 3 850 en milieu rural) ont été sélectionnés.

I.2 Questionnaires

Pour couvrir le volet ménage de l'enquête, deux questionnaires ont été élaborés : le questionnaire ménage et le questionnaire individu. Etant la première enquête de référence sur les violences, les questionnaires ont été basés sur les objectifs de l'étude et adaptés au contexte du pays.

- **Questionnaire ménage**

Le questionnaire ménage prend en compte différentes informations sur les membres du ménage (résident présent, résident absent) ainsi que les visiteurs au moment de l'enquête. Il est composé des sections suivantes :

- ✓ Section A : Identification du ménage
- ✓ Section B : Composition du ménage
- ✓ Section C : Caractéristiques sociodémographiques et économiques des membres du ménage
- ✓ Section D : Caractéristiques de l'habitat
- ✓ Section E : Équipement et biens durables du ménage

A partir de ce questionnaire, une personne éligible (une femme âgée de 15 ans ou plus par ménage) est choisie aléatoirement pour l'interview individuelle.

- **Questionnaire individu**

Le questionnaire individu est composé des sections suivantes :

- ✓ Section AI : Informations sur l'individu
- ✓ Section BI : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée et santé
- ✓ Section CI : Pouvoir d'action et économique de la femme
- ✓ Section DI : Perception des violences faites aux femmes
- ✓ Section EI : Violence conjugale
- ✓ Section FI : Violence physique
- ✓ Section GI : Violence sexuelle
- ✓ Section HI : Violence économique
- ✓ Section II : Violence psychologique
- ✓ Section JI : Violence numérique
- ✓ Section KI : Violence politique

Après avoir stabilisé et validé les outils de collecte, le personnel de collecte (composé des agents enquêteurs et des chefs d'équipe) a été formé sur une période de 06 jours.

I.3 Formation du personnel de collecte

La formation s'est déroulée dans les locaux de l'ANSD du 15 au 22 novembre 2023, soit 06 jours ouvrables. L'objectif principal de la formation était de permettre aux enquêteurs de s'approprier des outils de collecte, de la première enquête nationale sur les violences faites aux femmes au Sénégal, en l'occurrence les questionnaires, le manuel mais également de l'application de collecte développée. Une évaluation a été faite à la fin de la formation afin de sélectionner les meilleurs agents qui devaient être déployés sur terrain.

- **Application de collecte**

L'application de collecte a été développée avec CS Entry qui est un logiciel développé par le Bureau du recensement des États-Unis, conçu pour collecter des données pour des recensements et des enquêtes. L'application a été déployée dans des tablettes pour la collecte.

I.4 Déroulement de la collecte des données

La collecte des données de l'Enquête nationale de Référence sur les Violences Faites aux femmes au Sénégal (ENR-VFFS) a été réalisée sur une période de deux (02) mois ; allant du 04 décembre 2023 au 3 février 2024. Au total, quinze (15) équipes de cinq agents chacune (trois enquêteurs, un chef d'équipe et un chauffeur) ont été déployées sur toute l'étendue du territoire national. Sur ces 15 équipes, deux ont été déployées dans la région de Dakar, du fait de son poids démographique dans l'échantillon ; dans toutes les autres régions, une seule équipe y était affectée.

L'enquête a été réalisée par interview directe sur site. La collecte a été faite à l'aide de tablettes, chaque chef d'équipe était chargé de coordonner l'ensemble des travaux de son équipe. Il supervise les activités des membres de son équipe et s'assure que les enquêteurs suivent les règles édictées lors de la formation. Ainsi, les agents enquêteurs envoient les données collectées au chef d'équipe en synchronisant par Bluetooth avec ce dernier qui vérifie en premier lieu la qualité des données avant de les envoyer, via internet, au superviseur.

Une fois que les données sont envoyées au superviseur, celui-ci se charge de vérifier la qualité des données à l'aide d'un programme développé avant de les valider.

I.5 Traitement des données

Les données collectées ont d'abord été pré-validées durant la collecte. En effet, lors de la phase de collecte, le superviseur (membre de l'équipe technique) avait pour mission de suivre quotidiennement les données remontées par les chefs d'équipe. Avec l'aide du programme développé par l'équipe technique pour vérifier la cohérence du contenu des questionnaires, l'équipe avait la possibilité de valider ou d'invalidier les questionnaires remontés avec des erreurs de collecte afin de permettre aux agents de les corriger.

Après la collecte, un atelier d'apurement et de traitement des données a été organisé afin de vérifier la cohérence des données. Ceci a permis d'effectuer des contrôles et tests de cohérences dans le but d'assurer la qualité des données.

La couverture globale de l'enquête est évaluée à 99,7%, avec 7503 ménages effectivement collectés sur 7525 tirés.

Tableau I. 1: Taux de réponse de l'enquête

Interviews Ménage	Urbain	Rural	Ensemble
Ménages sélectionnés	3675	3850	7525
Ménages interviewés	3669	3834	7503
Taux de réponse des ménages ¹	99,8%	99,6%	99,7%

¹ Ménages interviewés/Ménages identifiés.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DES FEMMES ENQUETEES

L'Enquête nationale de Référence sur les Violences Faites aux Femmes au Sénégal (ENR-VFFS) est une enquête portant essentiellement sur les femmes âgées de 15 ans et plus. A travers cette enquête, des informations sur le ménage, les caractéristiques démographiques et socioéconomiques, la santé, l'autonomisation et les violences subies ont été recueillies. Ces informations ont permis d'avoir le profil des femmes victimes de violences.

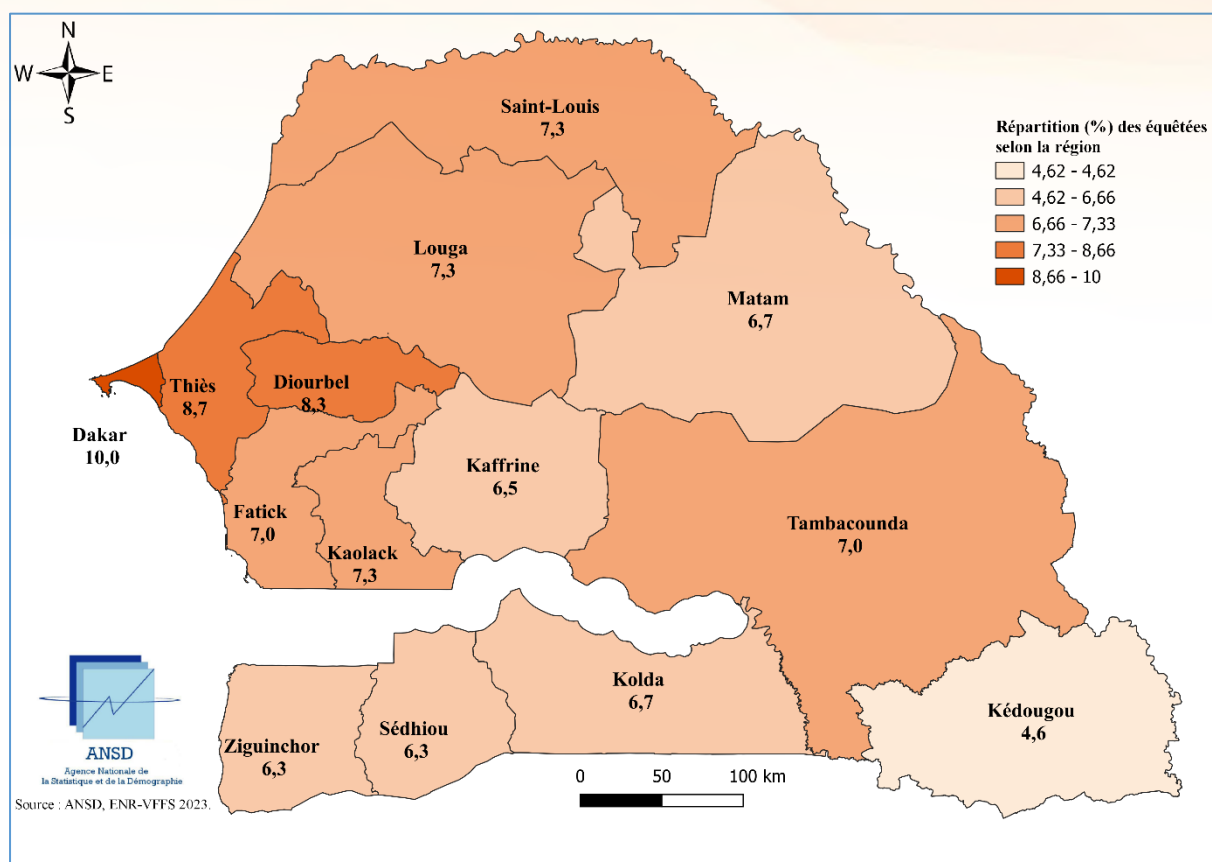
II.1 Caractéristiques démographiques des enquêtées

Dans cette partie, les caractéristiques démographiques telles que la région de résidence, le milieu de résidence, l'âge et la situation matrimoniale des répondantes seront présentées.

II.1.1 Région de résidence

L'enquête montre que 10,0% des répondantes résident dans la région de Dakar, 8,7% dans la région de Thiès et 8,3% dans la région de Diourbel. La plus faible proportion des répondantes est observée dans la région de Kédougou avec 4,6%.

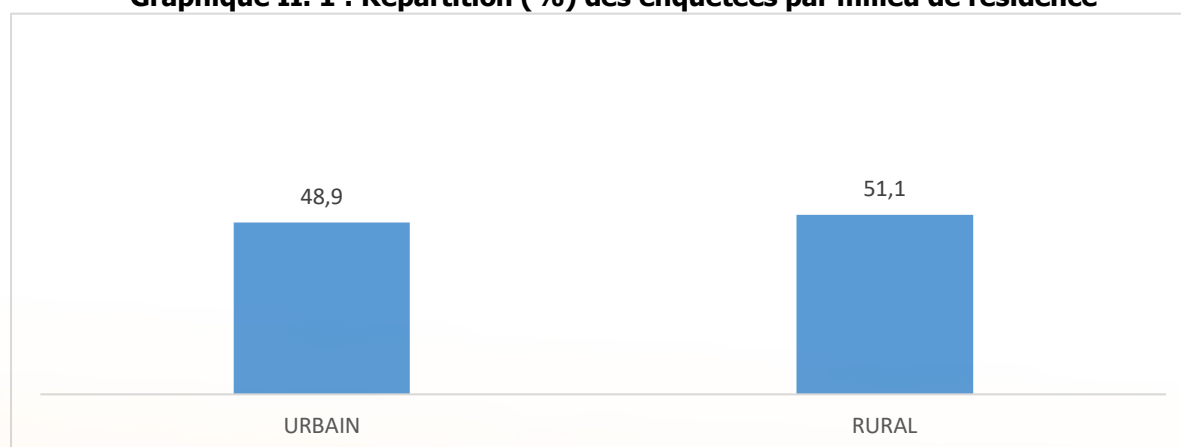
Carte 1: Répartition des enquêtées par région (%)



II.1.2 Milieu de résidence des enquêtées

L'observation du graphique II.1 sur la répartition selon le milieu de résidence permet de noter que 48,9% des répondantes vivent en milieu urbain contre 51,1% en milieu rural.

Graphique II. 1 : Répartition (%) des enquêtées par milieu de résidence

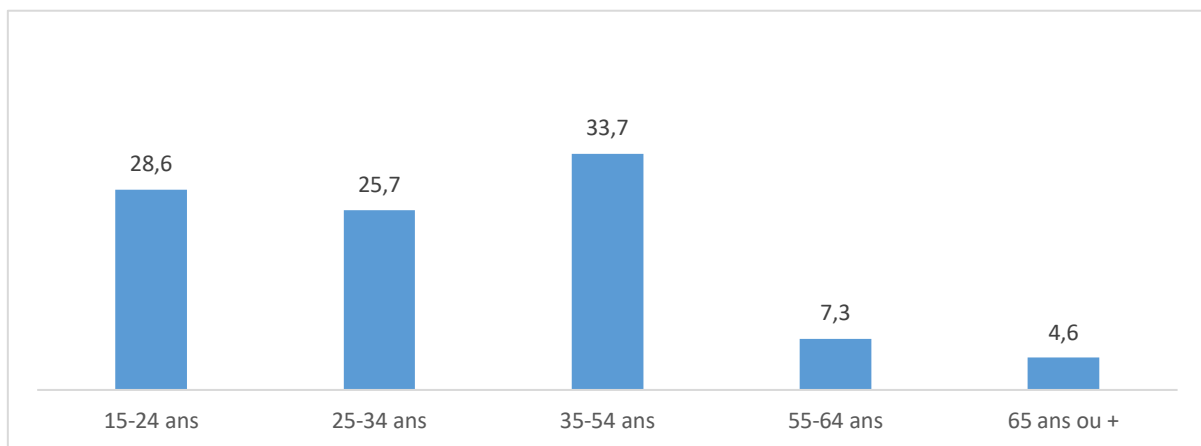


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.1.3 Age des enquêtées

Les femmes ayant répondu au questionnaire individuel sont réparties en cinq groupes d'âges : 15-24 ans, 25-34ans, 35-54 ans, 55-64 ans et 65 ans ou plus. L'enquête montre que celles âgées entre 35 et 54 ans sont les plus représentées avec 33,7%. Elles sont suivies des moins de 25 ans avec 28,6% puis celles de la tranche d'âge 25-34 ans avec 25,7%. Par contre les femmes du troisième âge (65 ans ou +) représentent 4,6%.

Graphique II. 2 : Répartition (%) des répondantes par groupe d'âge



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.1.4 Statut matrimonial des enquêtées

L'analyse selon le statut matrimonial montre que plus de sept femmes enquêtées sur dix (70,9%) déclarent être mariées au moment de l'enquête (50,2% en union monogame et 20,7% en union polygame). Cette catégorie est suivie des célibataires qui représentent 18,3%. Cependant, les veuves/divorcées représentent 10,7% des femmes interviewées.

Tableau II. 1 : Répartition (%) des enquêtées par statut matrimonial

Etat matrimonial	Pourcentages de Femmes
Mariée monogame	50,2
Mariée polygame	20,7
Célibataire	18,3
Veuve/Divorcée	10,7
Union libre/Concubinage	0,1
Total	100

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.2 Caractéristiques socioéconomiques des enquêtées

Les caractéristiques socioéconomiques des femmes telles que le niveau d’instruction, le niveau de vie et le statut d’occupation des femmes seront abordées dans ce point.

II.2.1 Niveau d’instruction des enquêtées

La répartition des répondantes selon le niveau d’instruction révèle que 56,6% des femmes n’ont aucun niveau d’instruction, 17,5% ont le niveau élémentaire et 13,9% le niveau moyen. Toutefois, 7,7% des femmes ont le niveau secondaire et seulement 4,2% le niveau supérieur.

Tableau II. 2 : Répartition (%) des enquêtées par niveau d’instruction

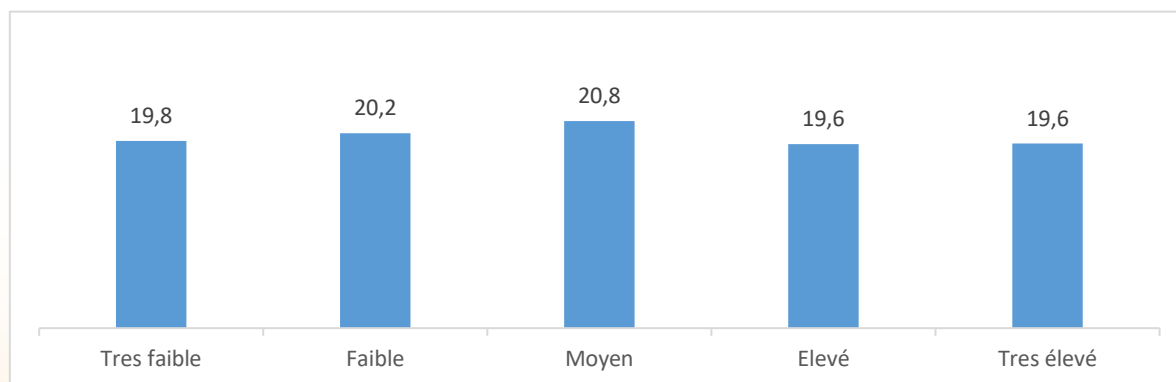
Niveau d’instruction	Pourcentage
Aucun	56,6
Elémentaire	17,5
Moyen	13,9
Secondaire	7,7
Supérieur	4,2

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.2.2 Niveau de vie

Le niveau de vie renvoie au bien-être économique des répondantes. La répartition des femmes selon le niveau de vie du ménage donne une catégorisation avec des proportions quasi identiques. En effet, 20,8% des femmes appartiennent aux ménages de niveau de vie moyen, 20,2% à ceux de niveau faible et 19,8% de niveau très faible. En outre, les femmes des ménages de niveau de vie élevé comme celles de niveau de vie très élevé représentent la même proportion (19,6%).

Graphique II. 3 : Répartition (%) des enquêtées par niveau de vie du ménage

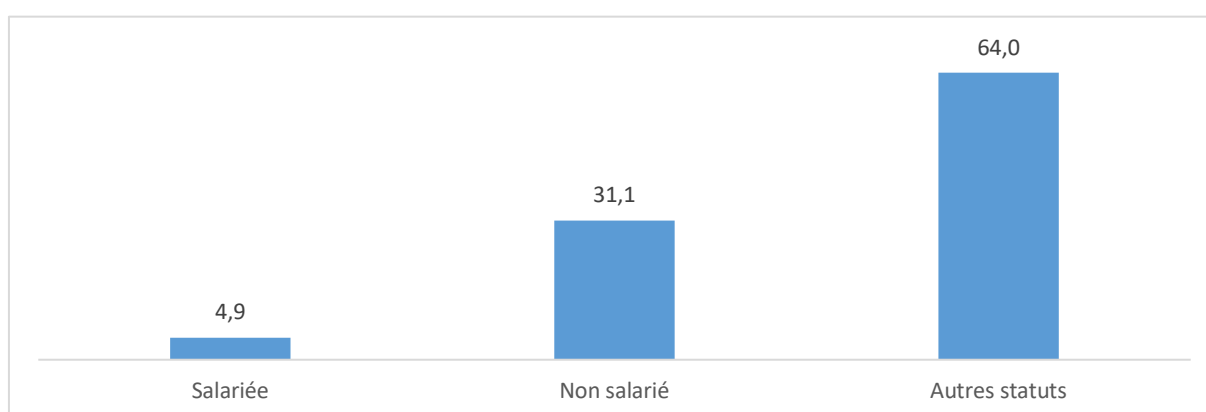


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.2.3 Statut d'occupation professionnelle

Le statut d'occupation professionnelle renvoie à l'activité ou le type d'activité qui détermine les conditions de travail et l'environnement professionnel. La répartition des femmes selon ce statut montre que seules 4,9% des répondantes sont des salariées et 31,1% d'entre elles sont des non-salariées (patron, employeur, indépendant agricole et indépendant non agricole). L'enquête montre que plus de la moitié (64,0%) des répondantes occupent un statut professionnel rangé dans la modalité (apprenti/stagiaire, élève/étudiant, aide familial, chômeur, femme au foyer et autre inactif).

Graphique II. 4 : Répartition (%) des enquêtées par statut d'occupation



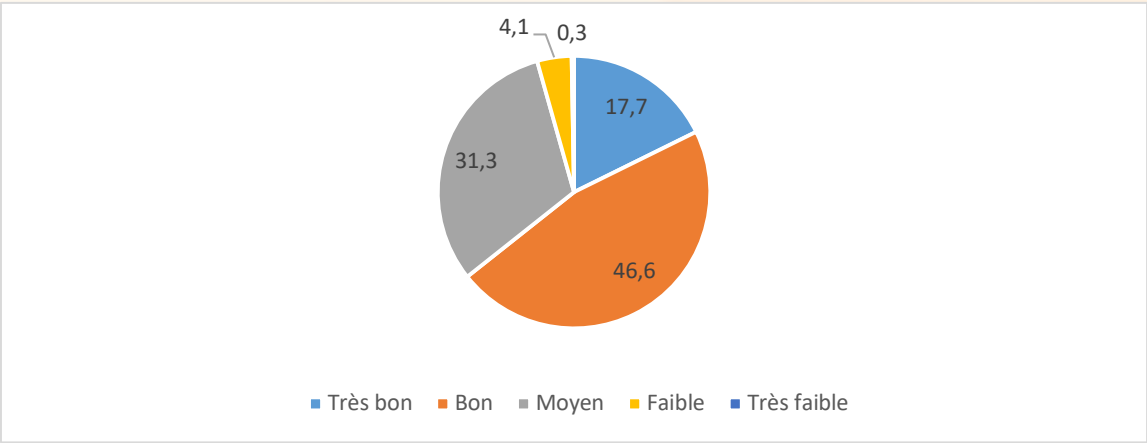
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.3 Santé des répondantes

II.3.1 Etat de santé des enquêtées

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. ». Il a été demandé aux femmes d'apprécier leur état de santé de manière générale. L'enquête révèle que 46,6% d'entre elles sont en bonne santé, 31,3% ont une santé moyenne et 17,7% en très bonne santé. En somme, plus de 95,0% des répondantes ont un état de santé acceptable au moment de l'enquête.

Graphique II. 5 : Répartition (%) des enquêtées par état de santé



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Parmi les femmes ayant déclaré souffrir d’une maladie, 49,0% vivent avec une maladie chronique et 48,3% ont d’autres types de maladies. Par contre, 2,6% d’entre elles souffrent de troubles psychologiques tandis que 0,1% sont atteintes d’albinisme.

Tableau II. 3 : Répartition (%) des enquêtées par type de maladie

Type de maladie	Pourcentage
Maladie chronique	49,0
Troubles psychologiques	2,6
Albinisme	0,1
Autres maladies	48,3
Total	100,0

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.3.2 Femmes en situation de handicap

Le tableau II.4 révèle que 2,8% des femmes ont des difficultés liées à la mobilité, 1,5% ont des difficultés à se souvenir ou à se concentrer et 1,5% des difficultés visuelles. Par ailleurs, celles qui ont du mal à communiquer (0,4%) ou à se prendre en charge (0,4%) représentent les plus faibles proportions.

Tableau II. 4 : Situation de handicap par degré de difficulté selon le domaine fonctionnel

Fonctionnels	Pas de difficulté	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de le faire	Prévalence totale
Faculté visuelle	87,5	10,9	1,4	0,1	1,5
Faculté auditive	95,7	3,7	0,5	0,1	0,6
Mobilité	81,7	15,5	2,7	0,1	2,8
Mémoire	84,6	13,8	1,5	0,0	1,5

Fonctionnels	Pas de difficulté	Quelques difficultés	Beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de le faire	Prévalence totale
Prise en charge de soi	96,8	2,7	0,4	0,0	0,4
Communication	97,4	2,2	0,4	0,0	0,4
Ensemble					5,04

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.4 Autonomisation des femmes

II.4.1 Niveau d'autonomisation

Il ressort de l'analyse du niveau d'autonomisation que la proportion des femmes moyennement autonomes est plus élevée (42,9%). Par contre, 28,6% des femmes sont fortement autonomes tandis que 28,5% sont faiblement autonomes.

Tableau II. 5 : Répartition (%) des femmes par niveau d'autonomisation

Niveau d'autonomisation	Ensemble
Faiblement autonome	28,5
Moyennement autonome	42,9
Fortement autonome	28,6
Total	100,0

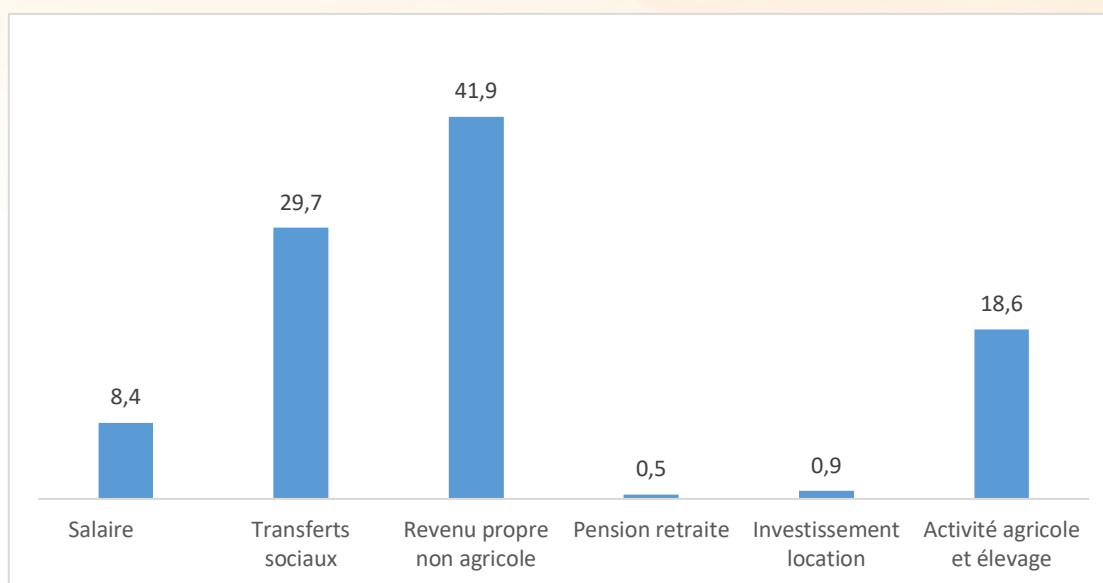
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

II.4.2 Source de revenu

Les gains générés par une activité propre non agricole constituent la principale source de revenu pour 41,9% des femmes. Cependant, il faut noter que les transferts sociaux³ représentent une part importante des sources de revenu, avec 29,7% des femmes qui en bénéficient. Par ailleurs, il faut noter que les activités agricoles et d'élevage (18,6%) ainsi que les emplois salariés (8,4%) sont des sources de revenu non négligeables. Les pensions de retraite et les revenus d'investissements locatifs sont marginaux, chacun contribuant à moins de 1% des sources de revenu des femmes.

³ Les transferts sociaux sont les prestations en espèce envoyées (famille, proche) ou versées (bourse familiale, aide) aux individus pour subvenir à des besoins

Graphique II. 6 : Répartition (%) des femmes par source de revenu



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE III : VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans cette étude, différentes formes de violences ont été mesurées. En effet, si l'enquêtée est mariée ou a été mariée à un moment de sa vie, elle répond automatiquement à la section sur les violences conjugales qui regroupent les violences perpétrées par le mari/partenaire actuel ou ancien. Par ailleurs, les sections sur les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, politiques et numériques sont adressées à toutes les répondantes quel que soit leur statut matrimonial.

Ainsi, trois catégories de violences sont traitées dans ce chapitre à savoir :

- ❖ **les violences tout contexte confondu** qui regroupent les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques subies par les femmes au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête quel que soit l'auteur ;
- ❖ **les violences conjugales** qui sont constituées des violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques perpétrées par le mari/partenaire actuel ou ancien ;
- ❖ **et les violences hors union** qui regroupent toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques perpétrées par quelqu'un d'autre que le mari/partenaire actuel ou ancien.

Les perceptions des femmes sur les différentes formes de violences seront analysées en premier lieu avant de poursuivre avec l'analyse des violences conjugales et hors union faites aux femmes au Sénégal.

III.1 Perception sur les violences faites aux femmes

L'analyse du tableau III.1 sur la perception des femmes vis-à-vis des diverses formes de violences révèle des disparités dans la reconnaissance de ces violences.

Un peu plus d'un quart des femmes, soit 25,3%, ont une perception non négative de la violence physique contre 23,1% d pour la violence psychologique. En revanche, la violence économique est plus largement identifiée comme une forme de violence(45,1%) par les femmes.

Tableau III. 1 : Perception des femmes sur les violences

Types de Violences	Perception	
	Favorable	Non favorable
Physique	25,3	74,7
Psychologique	23,1	76,9
Economique	45,1	54,9

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.2 Violence tout contexte confondu au cours des 12 derniers mois

Elle regroupe les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques subies par les femmes au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête quel que soit l'auteur.

III.2.1 Violence tout contexte confondu selon l'âge au cours des douze derniers mois

Au Sénégal, près de 3 femmes sur 10 ont subi au moins une forme de violence (physique, psychologique, sexuelle ou économique) au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, soit une prévalence de 31,9%.

Selon l'âge, les femmes de 15-24 ans semblent avoir plus subi de violences au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête avec une prévalence de 42,7%. Elles sont suivies par celles de la tranche d'âge 25-34 ans (34,7%), puis celles âgées entre 35 et 44 ans (27,4%). Par ailleurs, les 55-64 ans ont une prévalence de 19,2% contre 17,0% pour celles âgées entre 45 et 54 ans.

Tableau III. 2 : Prévalence des violences faites aux femmes selon l'âge au cours des 12 derniers mois

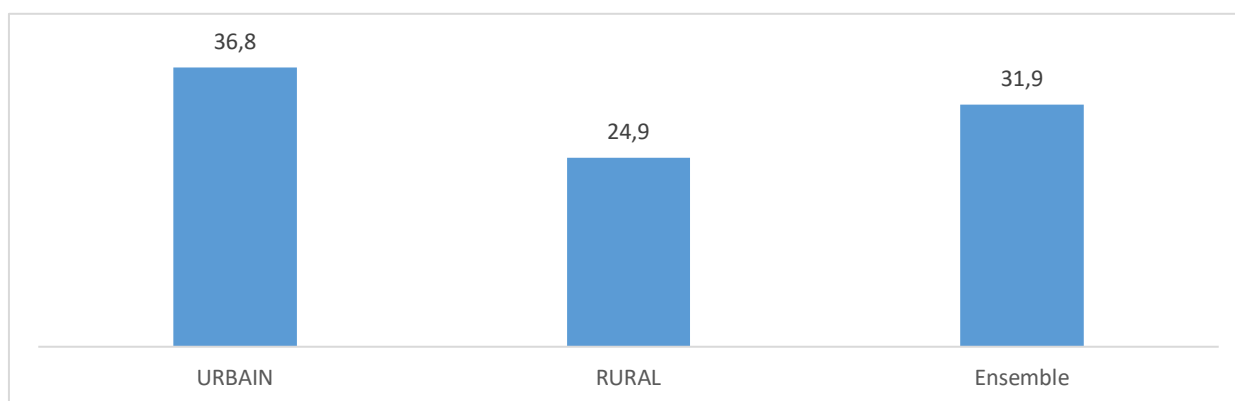
Groupe d'âges	Proportion
15-24 ans	42,7
25-34 ans	34,7
35-44 ans	27,4
45-54 ans	17,0
55-64 ans	19,2
65 ans et plus	*
Ensemble	31,9
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.2.2 Violences tout contexte confondu selon le milieu de résidence et la région au cours des douze derniers mois

Les résultats selon le milieu de résidence montrent que les femmes qui résident en milieu urbain ont subi plus de violences récentes (durant les 12 mois précédant l'enquête) que celles qui vivent en milieu rural. En effet, cette proportion est de 36,9% en milieu urbain contre 24,9% en milieu rural.

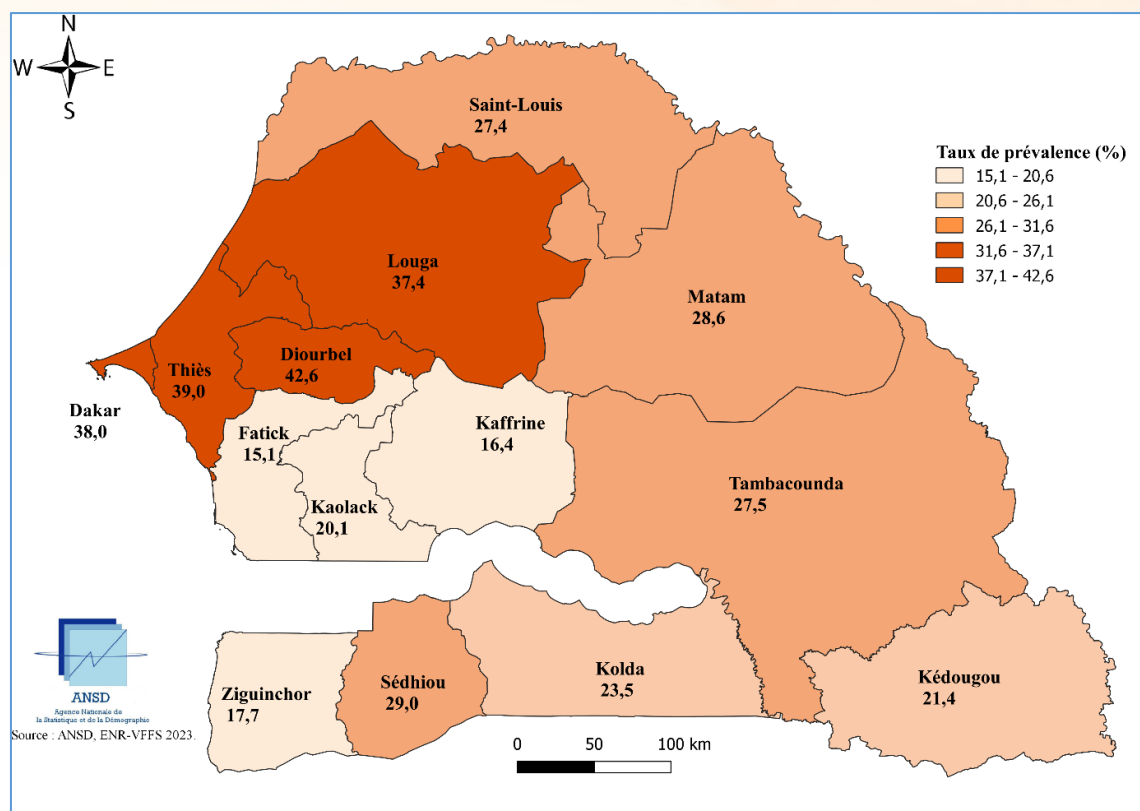
Graphique III. 1 : Prévalences des violences faites aux femmes au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

La prévalence récente reste plus élevée dans la région de Diourbel avec 42,6%. Elle est suivie par celles de Thiès (39,0%), Dakar (38,0%) et Louga (37,4%). Par contre, les prévalences les plus faibles sont enregistrées au niveau des régions de Ziguinchor (17,7%), Kaffrine (16,4%) et Fatick (15,1%).

Carte 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violences au cours des 12 derniers mois selon la région



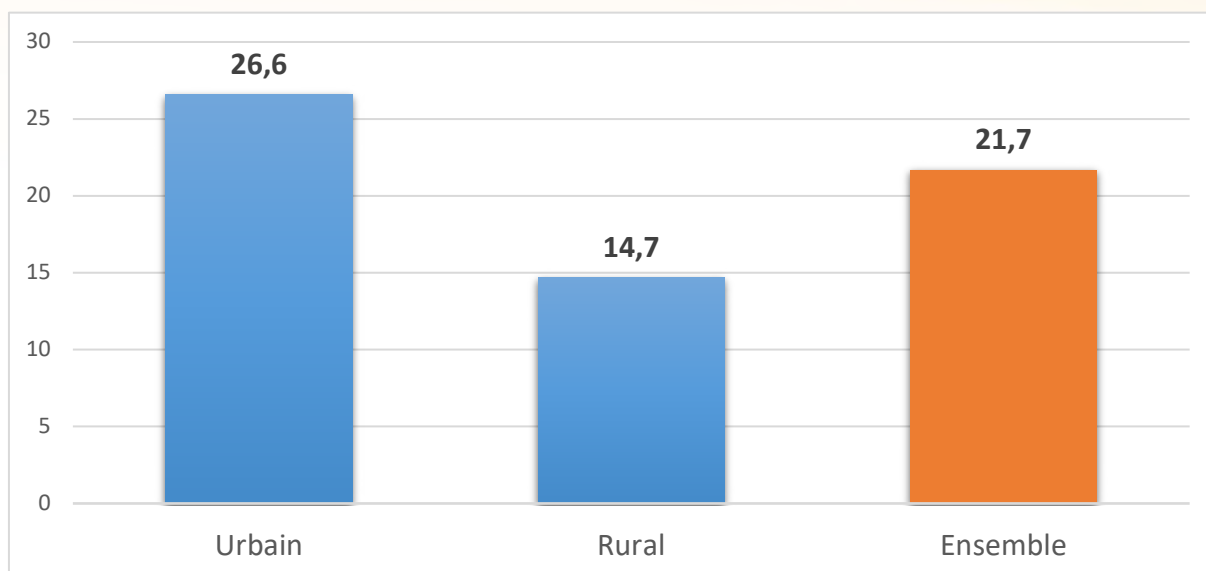
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.3 Violences hors union

III.3.1 Prévalence de la violence hors union au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence

L'examen de la prévalence des violences faites aux femmes au Sénégal, dans un contexte hors union, révèle qu'au cours des 12 derniers mois, la prévalence de la violence subie par les femmes s'élève à 21,7%, toutefois une disparité est constatée, si le milieu de résidence est pris en compte. En effet, la prévalence de la violence hors union subie au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête est plus élevée chez les femmes vivant en milieu urbain (26,6%) que chez celles qui vivent en milieu rural (14,7%).

Graphique III. 2 : Prévalences (%) de la violence hors union selon le milieu de résidence

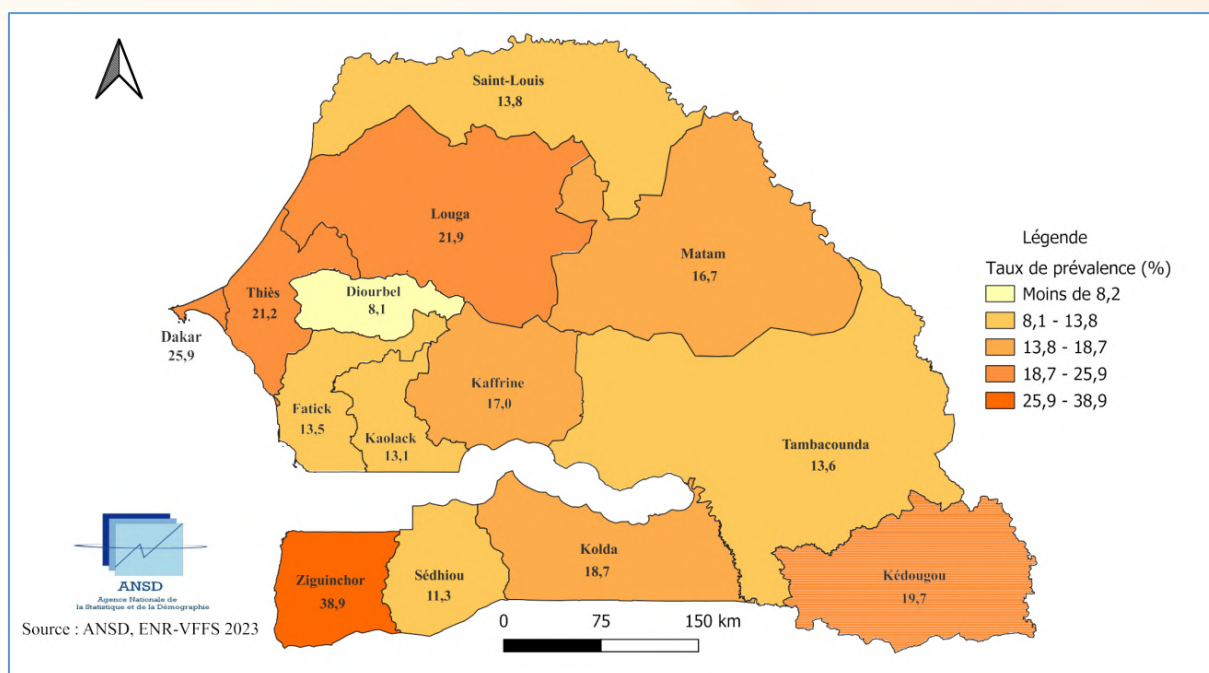


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.3.2 Violence hors union au cours des 12 derniers mois selon la région

L'analyse de la violence par région de résidence, au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, montre des disparités entre régions de résidence. En effet, les proportions les plus élevées de femmes victimes de violences hors union sont observées dans la région de Ziguinchor (38,9%), Dakar (25,9%), Louga (21,9%) et dans une moindre mesure Thiès (21,2%). A l'opposé, les plus faibles prévalences de femmes victimes de violence hors union sont enregistrées dans les régions de Diourbel (8,1%) et Sédhiou (11,3%).

Carte 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violences hors union au cours des 12 derniers mois selon la région

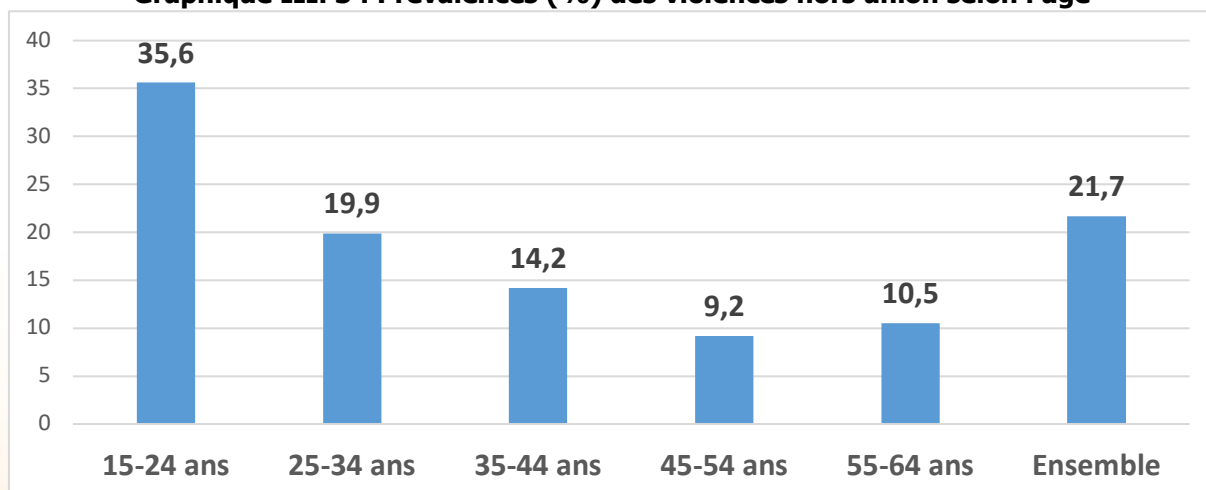


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.3.3 Violences hors union selon l'âge

Au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, 35,6% des femmes de 15-24 ans ont subi une violence dans un contexte hors union. Cette prévalence est de 19,9% pour les femmes âgées entre 25 et 34 ans, 14,2% pour les 35-44 ans et 9,2 % pour les 45-54 ans. Parmi les femmes de 55-64 ans, 10,5 % ont déclaré avoir subi une violence dans le contexte hors union.

Graphique III. 3 : Prévalences (%) des violences hors union selon l'âge



Source : ENR-VFFS 2023-2024

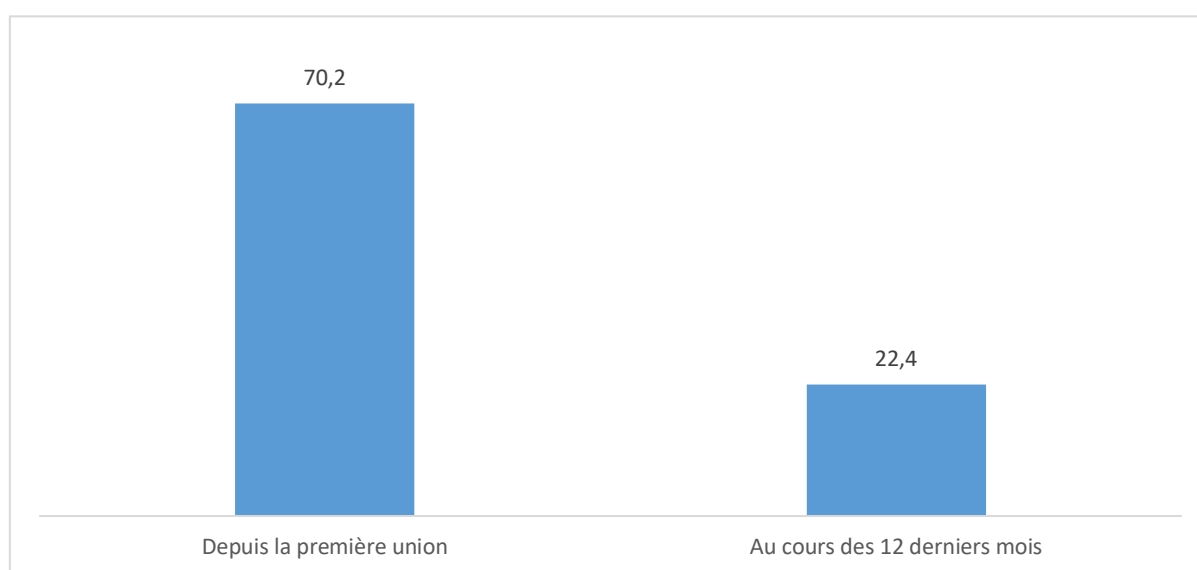
III.4 Violences conjugales

Les violences faites aux femmes dans un contexte conjugal et perpétrées par le mari/partenaire actuel ou ancien sont analysées dans cette partie.

III.4.1 Prévalence des violences conjugales

L'examen du graphique ci-dessous met en lumière des prévalences marquantes des violences conjugales au Sénégal. En effet, 70,2% des femmes ont signalé avoir été victimes de violences depuis le début de leur première union, soulignant ainsi une fréquence de ces actes au sein des relations conjugales. De plus, sur une période plus récente, soit les 12 derniers mois précédant l'enquête, 22,4 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences conjugales.

Graphique III. 3 : Prévalences (%) des violences conjugales faites aux femmes au Sénégal

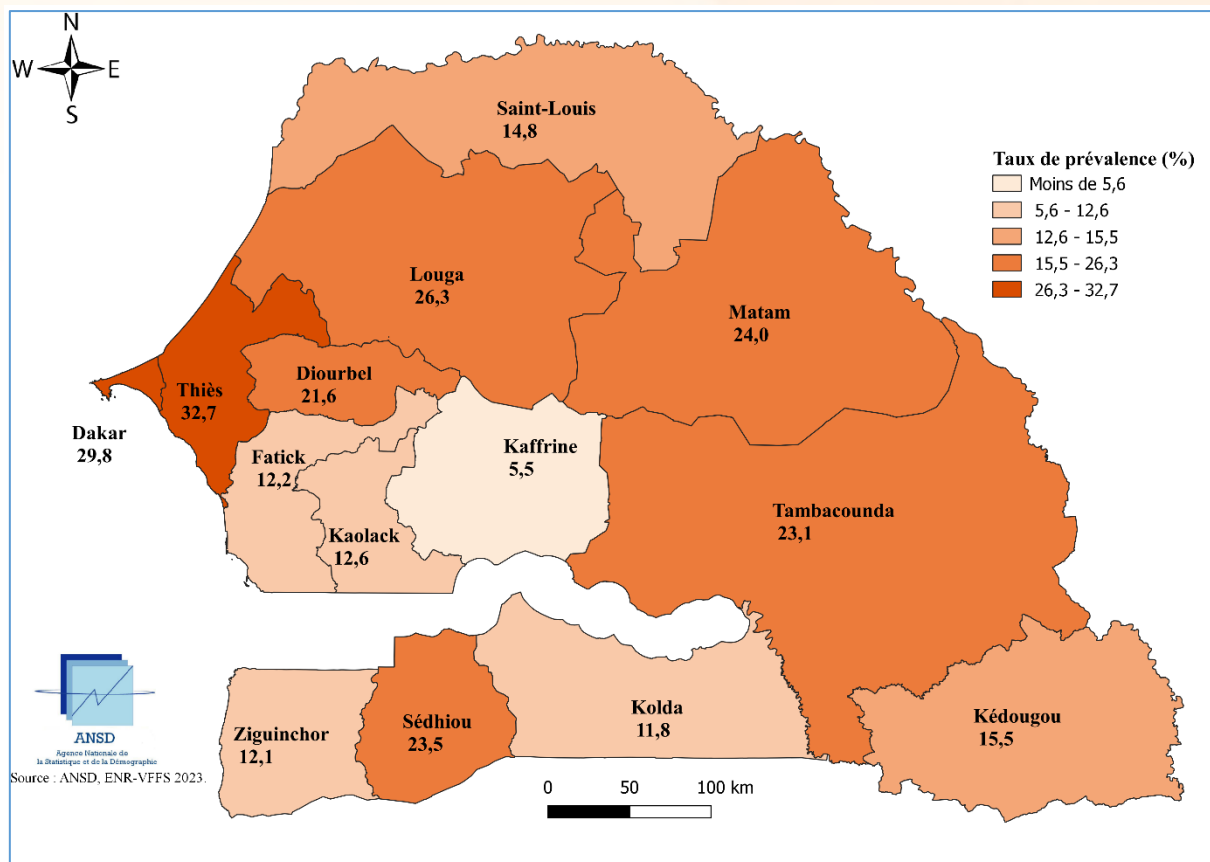


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.4.2 Violence conjugale selon la région et le milieu de résidence

Au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, les prévalences de violence les plus élevées sont observées chez les femmes des régions de Thiès (32,7%), Dakar (29,8%) et Louga (26,3%). A l'image des violences subies depuis la première union, Kaffrine demeure la région où les femmes ont moins subi de violences (5,5%) dans le cadre conjugal.

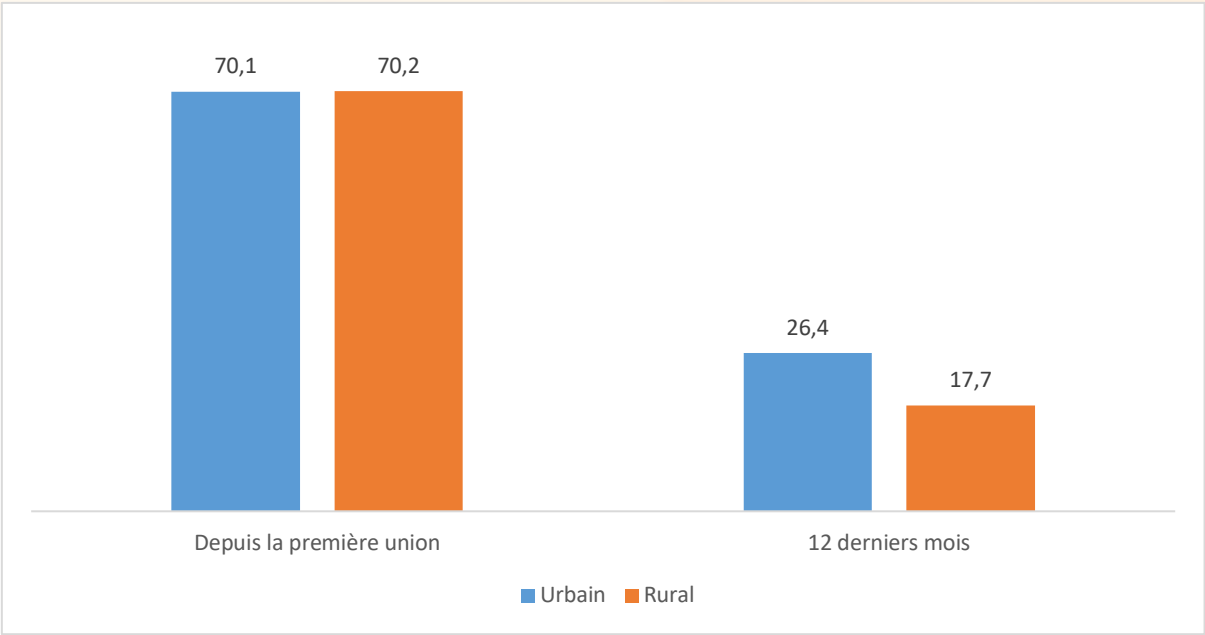
Carte 4 : Proportion (%) de femmes victimes de violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Les résultats révèlent qu'il n'y a pas de différence entre les femmes résidant en milieu urbain et celles vivant en milieu rural dans l'occurrence des violences conjugales depuis la première union. En effet, quel que soit le milieu de résidence, un peu plus de 70,0% des femmes ont au moins une fois été victimes de cette forme de violence. Cependant, sur la période des 12 mois précédant l'enquête le milieu urbain se démarque avec une prévalence de 26,4%, tandis que 17,7% des femmes en milieu rural ont subi cette forme de violence à la même période.

Graphique III. 4: Prévalences (%) des violences conjugales selon le milieu de résidence



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

III.4.3 Violence conjugale selon l'âge

Chez les femmes les plus âgées (65 ans et plus) et celles de la tranche d'âge 15-24 ans les prévalences de la violence conjugale depuis leur première union sont respectivement évaluée à 62% et 65,9%. Par contre, les violences conjugales sont plus fréquentes chez les femmes des tranches d'âge 25-34 ans (74,0%) et 35-44 ans (72,0%). En considérant la période des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, les proportions de femmes victimes de ces violences sont plus importantes chez les moins âgées (26,6% chez les 25-34 ans et 24,7% chez les moins de 25 ans).

Tableau III. 3: Prévalences des violences conjugales selon l'âge

Groupe d'âges	Depuis la première union	12 derniers mois
15-24 ans	65,9	24,7
25-34 ans	74,0	26,6
35-44 ans	72,0	22,3
45-54 ans	70,0	14,5
55-64 ans	66,3	16,2

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE IV : VIOLENCE PHYSIQUE

Ce chapitre traite de la violence physique subie par les femmes. Cette violence est analysée suivant les 12 derniers mois avant l'enquête.

Les actes de violence physique sont regroupés en deux grands groupes dans le cadre de cette enquête : modérée et sévère. Une violence physique est dite modérée si la femme a reçu : une gifle ou coup de poing ; un coup de pied, une frappe, un jet de projectile, ou son bras est tordu ; elle est poussée, malmenée ou jetée à terre ; ou on lui tire les cheveux. La violence physique sévère est constituée des attaques et menaces avec une arme ou des étranglements qui ont étouffé la femme ainsi que les brûlures volontaires.

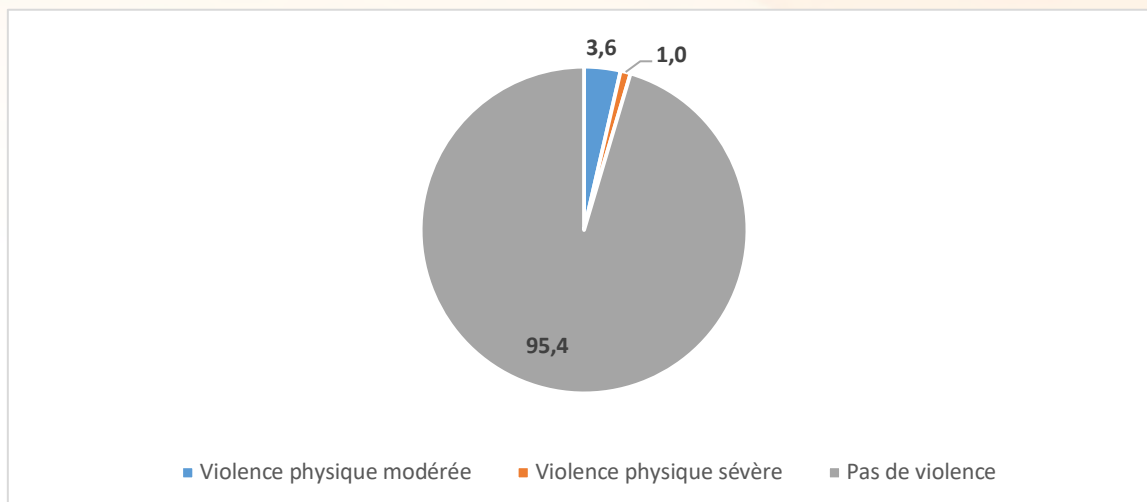
La première partie de ce chapitre est consacrée à la violence physique hors union. Il s'agit de violence perpétrée par une personne autre que le conjoint de la femme. La deuxième partie, quant à elle, analyse la violence subie par la femme dans le lien conjugal. Il s'agit de toute forme de violence physique perpétrée par le conjoint à l'égard de la femme ; elle est qualifiée de violence physique conjugale.

IV.1 Violence physique hors union

IV.1.1 Prévalence de la violence physique hors union

Le Tableau IV. 1 donne la prévalence de la violence physique chez les femmes pour la période de référence à savoir les douze derniers mois avant l'enquête. Il ressort de ce tableau que 4,7% de femmes ont subi une violence physique au cours de cette période (dont 3,6% modérée et 1,0% sévère).

Graphique IV. 1: Prévalences (%) de la violence physique hors union au Sénégal

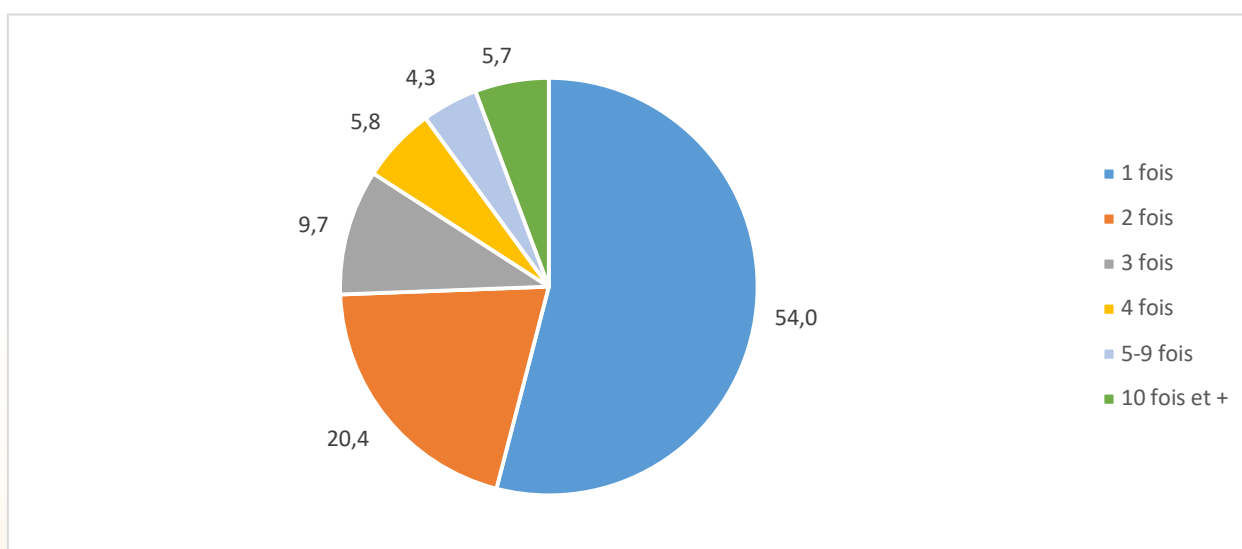


Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.2 Fréquence (%) de la violence physique hors union au cours des 12 derniers mois

La majorité des victimes (54,0%) ont déclaré avoir subi une seule fois, au cours des 12 derniers mois, une violence physique. Cependant, la fréquence de l'acte se situe entre cinq et neuf fois, au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, pour 4,3% des victimes, tandis que 5,7% ont déclaré l'avoir subi au moins dix fois dans la période.

Graphique IV. 2 : Fréquence (%) de la violence physique hors union au cours des 12 derniers mois



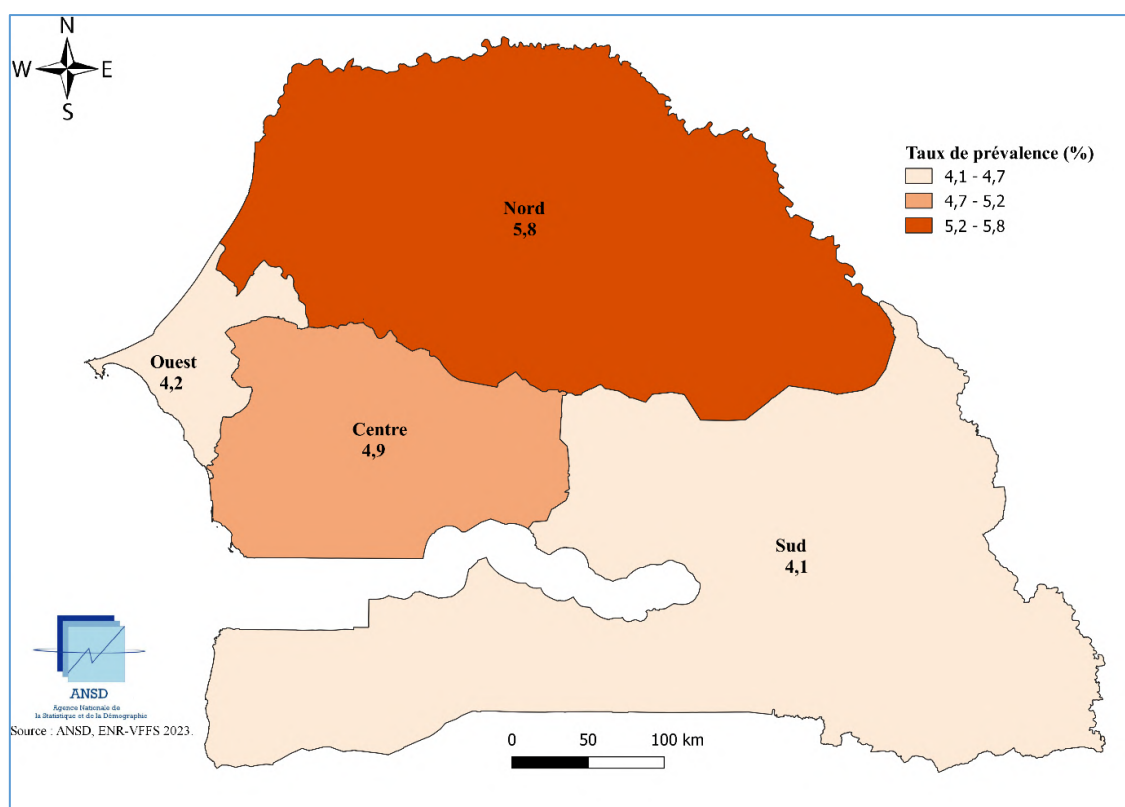
Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.3 Violence physique hors union selon certaines caractéristiques sociodémographiques

IV.1.3.1 Violence physique hors union selon la région et le milieu de résidence

Au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, les régions du nord (Louga, Saint-Louis et Matam) ont la plus grande prévalence avec 5,8% des femmes qui déclarent être victimes de violence physique hors union. Elles sont suivies par celles du centre (Diourbel, Fatick, Kaolack et Kédougou) avec 4,9%. La zone ouest (Dakar, Thiès) et celle du sud (Ziguinchor, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou) ont les plus faibles prévalences de violence physique hors union avec respectivement 4,2% et 4,1%.

Carte 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique hors union au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Les résultats montrent que, au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, la prévalence de la violence physique est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 5,4% (dont 3,7% modérée et 1,6% sévère) sont victimes de cette forme de violence en milieu urbain contre 3,8% (dont 3,5% modérée et 0,2% sévère) en milieu rural.

Tableau IV. 1 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion		
	Modérée	Sévère	Globale
Urbain	3,7	1,7	5,4
Rural	3,5	0,3	3,8
Ensemble	3,6	1,0	4,6

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.3.2 Violence physique hors union selon l'âge et le statut

matrimonial

Le Tableau IV. 2 indique une diminution au cours de la vie, selon les groupes d'âge, de la prévalence de la violence physique hors union. En effet, elle passe de 10,6% (dont 8,3% modérée) chez les femmes âgées de moins de 25 ans à 1,8% chez celles de la tranche d'âge 35-44 ans.

L'analyse de la violence physique selon le statut matrimonial révèle que ce sont les célibataires (10,3%) qui ont plus subi cette forme de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les femmes en union monogames ont moins été victimes de cette forme de violence durant cette période (2,3%).

Tableau IV. 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon le groupe d'âges et le statut matrimonial

Groupes d'âges	12 derniers mois		
	Modérée	Sévère	Globale
15-24 ans	8,3	*	10,6
25-34 ans	1,9	*	2,4
35-44 ans	1,5	*	1,8
45-54 ans	*	*	*
55-64 ans	*	*	*
65 ans et plus	*	*	*

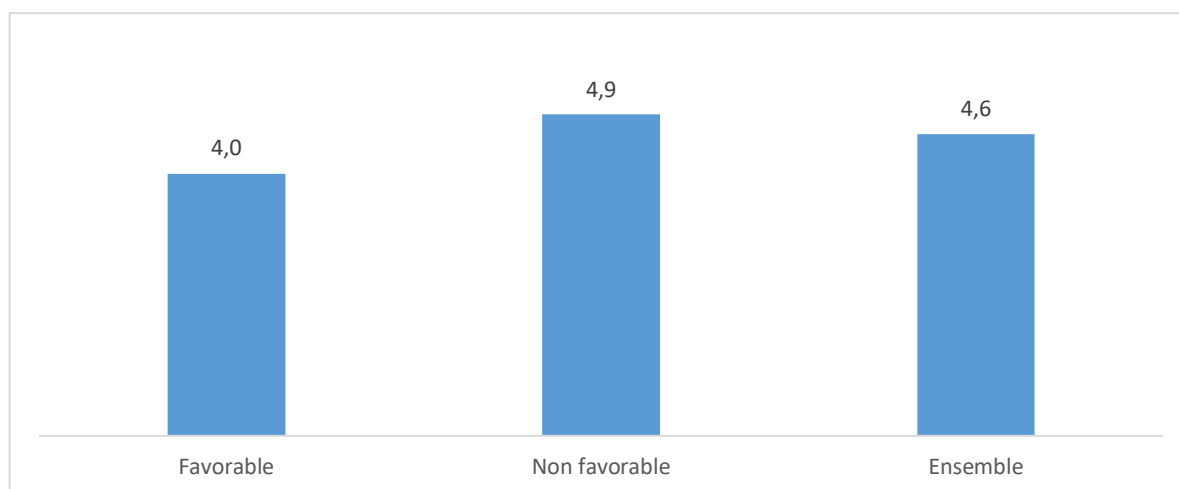
Situation matrimoniale			
Monogame	1,8	*	2,3
Polygame	*	*	*
Célibataire	10,3	*	12,7
Divorcée/Veuve	*	*	*
Ensemble	3,6	1	4,6
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.			
Source : ENR-VFFS 2023.			

Source : ANSD, ENR-VFFS 2023.

IV.1.3.3 Violence physique hors union selon la perception de la femme

Il ressort du Graphique IV.3 qu'au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, les femmes qui ont une perception négative de la violence physique (4,9%) ont davantage subi cette forme de violence par rapport à celles qui y sont favorables (4,0%).

Graphique IV. 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon la perception



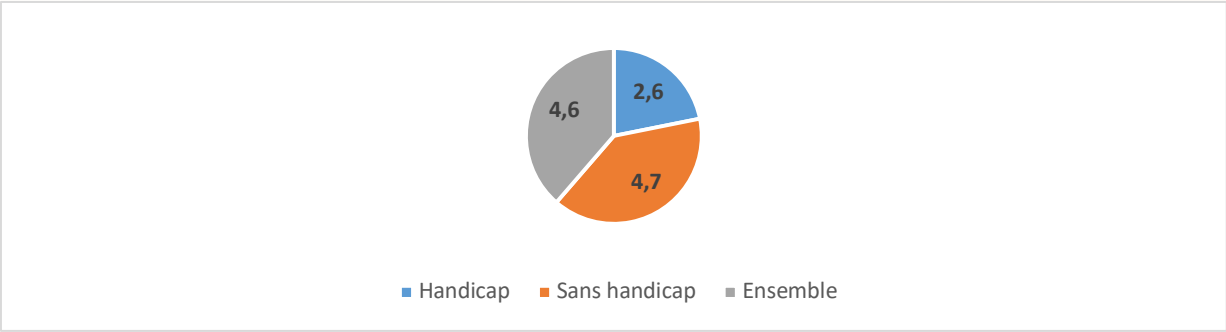
Source : ENR-VFFS 2023

IV.1.3.4 Violence physique hors union selon la vulnérabilité (handicap et grossesse)

La vulnérabilité renvoie, dans cette partie, à la situation de handicap et à l'état de grossesse de la femme au moment de l'acte.

La prévalence de violence physique au cours des 12 mois avant l’enquête est plus importante chez les femmes sans situation de handicap (4,7%) comparées à celles en situation de handicap (2,6%).

Graphique IV. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon la situation de handicap



Source : ENR-VFFS 2023

IV.1.3.5 Violence physique hors union selon le lieu de survenance

L’analyse du tableau suivant montre que la concession (61,1% des cas) et la rue (24,1% des cas) sont les principaux endroits où survient la violence physique hors union au cours des 12 derniers mois.

Tableau IV. 3 : Répartition des femmes victimes de violence physique hors union au cours des 12 derniers mois par lieu de survenance

Lieu de survenance	Ensemble
Dans la concession	61,1
Dans la rue	24,1
Autre lieu	14,8
Total	100

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.3.6 Violence physique hors union selon l’utilisation de l’internet et l’exposition aux médias

L’analyse du tableau ci-dessous révèle qu’il n’y a pas de grande différence entre les prévalences de la violence physique chez les femmes qui utilisent internet et celles ne l’utilisant pas. En effet, des prévalences quasiment identiques sont observées au cours des 12 derniers mois entre les deux groupes de femme, 4,6% pour celles qui utilisent et 4,7% pour celles qui n’utilisent pas.

La prévalence de la violence physique au cours des 12 derniers mois présente des variations relativement faibles. La violence est plus subie par les femmes exposées moyennement aux médias (4,8%) que celles non exposées aux médias (4,0%).

Tableau IV. 4 : Proportion des femmes victimes de violence physique hors union selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Utilisation internet	Proportion
Utilise	4,6
N'utilise pas	4,7
Exposition aux médias	
Fortement exposée	*
Moyennement exposée	4,8
Pas du tout exposée	4
Ensemble	4,6

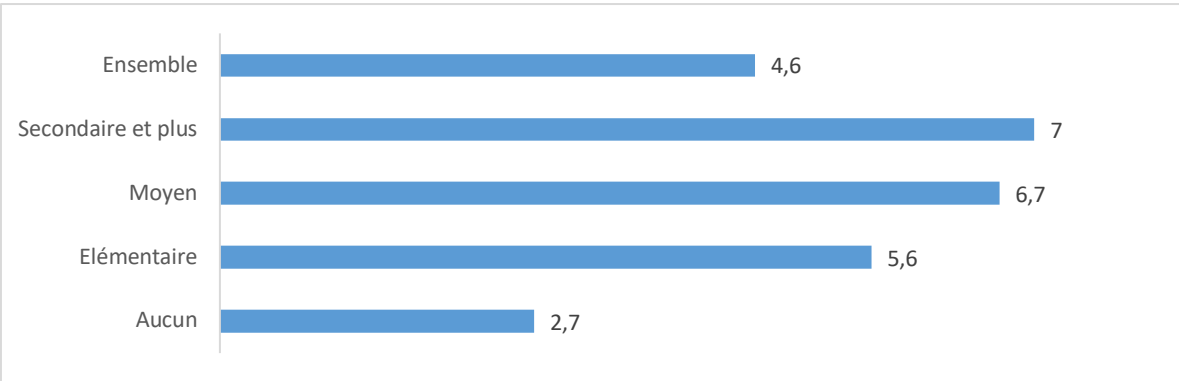
Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.4 Violence physique hors union selon certaines caractéristiques socioéconomiques

IV.1.4.1 Violence physique hors union selon le niveau d’instruction

Le graphique IV.5 indique que la proportion de femmes victimes de violence physique au cours des 12 derniers mois avant l’enquête augmente avec le niveau d’instruction, passant de 2,7% chez les femmes sans niveau d’instruction à 7% chez celles ayant le niveau secondaire et plus.

Graphique IV.5 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon le niveau d’instruction

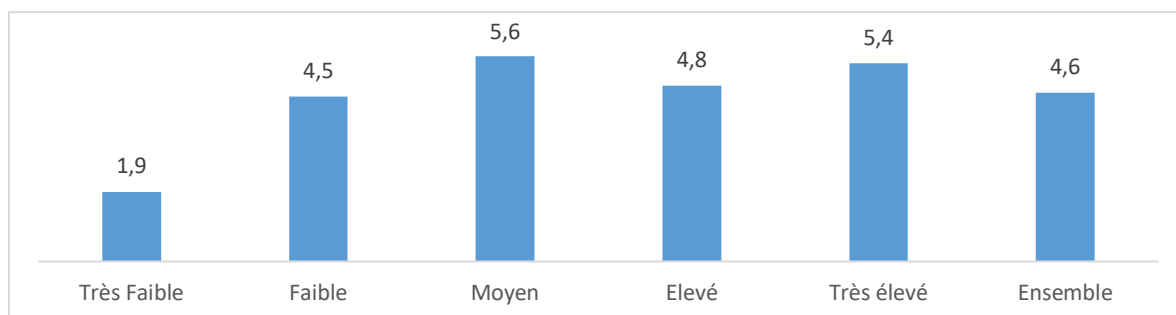


Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.4.2 Violence physique hors union selon le niveau de vie du ménage

Sur la période des 12 mois avant l'enquête, ce sont les femmes qui résident dans des ménages de niveau de vie moyen (5,6%) et celles des ménages de niveau de vie très élevé (5,4%) qui présentent les prévalences les plus élevées. La prévalence la plus faible est observée chez les femmes résidant dans les ménages de niveau de vie très faible (1,9%).

Graphique IV. 6 : Proportions (%) des femmes victimes de violence physique hors union selon le niveau de vie du ménage

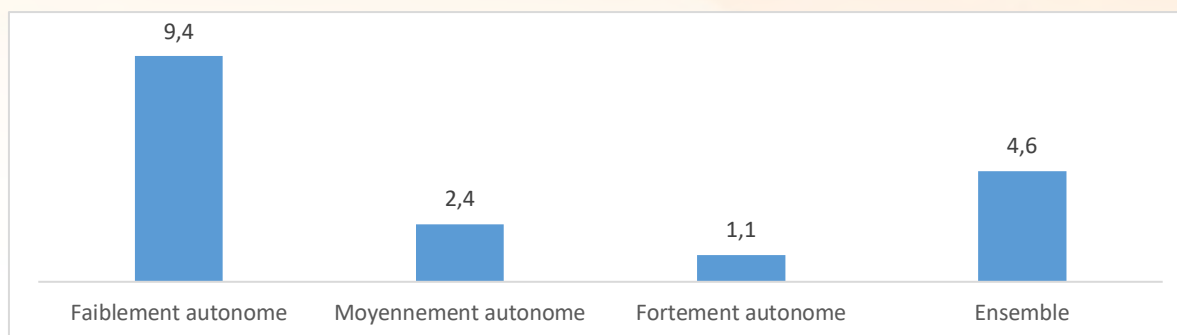


Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.4.3 Violence physique hors union selon l'autonomie économique de la femme

Le graphique IV.7 ci-dessous révèle que moins la femme est économiquement autonome, plus elle est susceptible de subir une violence physique. En effet, avec près d'une femme sur dix (9,4%), la prévalence de violence physique chez les femmes faiblement autonomes est largement plus importante que celle observée chez les femmes fortement autonomes (1,1%).

Graphique IV. 7 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique hors union selon le degré d'autonomie



Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.4.4 Violence physique hors union selon l'occupation professionnelle

Il ressort du tableau ci-dessous que, au cours des 12 derniers mois, la prévalence la plus élevée de la violence physique est observée chez les femmes dont la modalité statut d'occupation professionnelle est dans la modalité autre (6,0%). La prévalence de violence physique est plus faible chez les femmes non-salariées (2,1%).

Tableau IV. 5 : Proportions (%) de victimes de violence physique hors union selon l'occupation professionnelle

Occupation professionnelle	Proportion (%)
Salariée	*
Non-salariée	2,1
Autres statuts	6,0
Ensemble	4,6

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.5 Profil des auteurs de violence physique hors union

Cette partie traite des caractéristiques telles que l'âge, le sexe et l'état de l'auteur de la violence physique hors union pendant l'acte et sa motivation.

IV.1.5.1 Age de l'auteur

La plupart des auteurs de la plus récente violence physique hors union subie par les femmes au cours des 12 derniers mois sont âgés entre 15 et 34 ans (47,4%). Les

personnes de la tranche 35-49 ans et celles âgées d'au moins 50 ans représentent 32,4% et 18,8% respectivement.

Tableau IV.6 : Répartition (%) des auteurs de violence physique hors union par tranche d'âges

Age de l'auteur	Proportion (%)
Moins de 15 ans	*
15 - 34 ans	47,4
35-49 ans	32,4
50 ans et plus	18,8

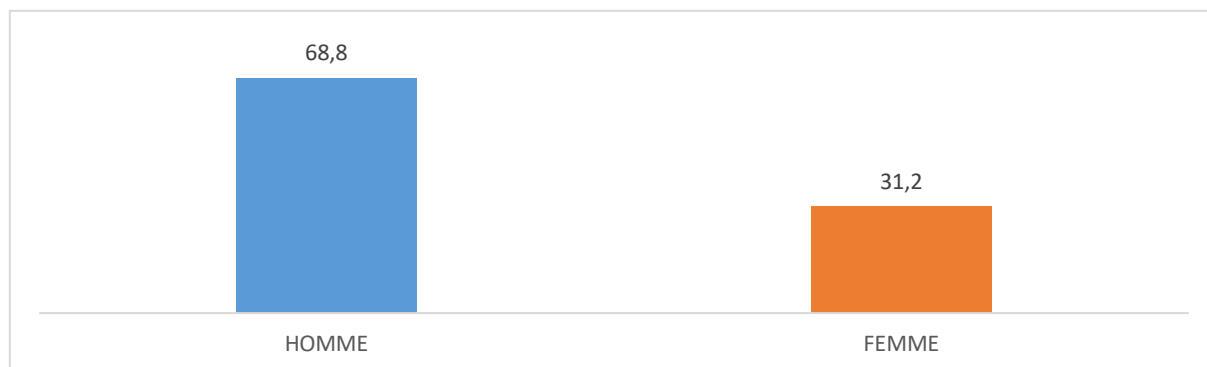
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.5.2 Sexe de l'auteur

L'essentiel des cas de violence physique hors union est perpétré par les hommes. En effet, 68,8% des auteurs de cette violence faite aux femmes sont des hommes.

Graphique IV. 8 : Répartition (%) des auteurs de violence physique hors union par sexe

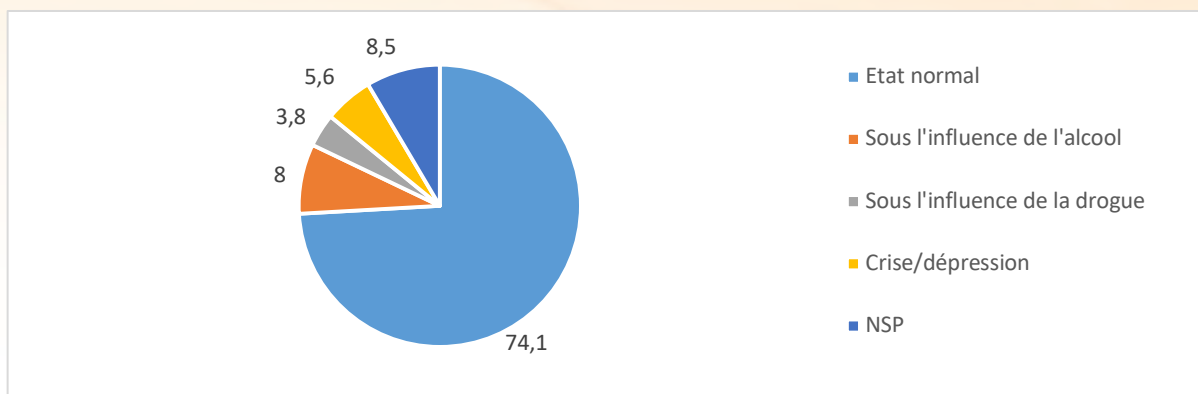


Source : ENR-VFFS 2023

IV.1.5.3 Etat de sobriété et motivation de l'auteur

Il ressort du graphique ci-dessous que 74,1% des auteurs de la dernière violence physique subie par les femmes étaient en état normal pendant l'acte. Un peu moins d'un auteur sur dix (8,0%) était sous l'influence de l'alcool et 3,8% sous l'influence de la drogue.

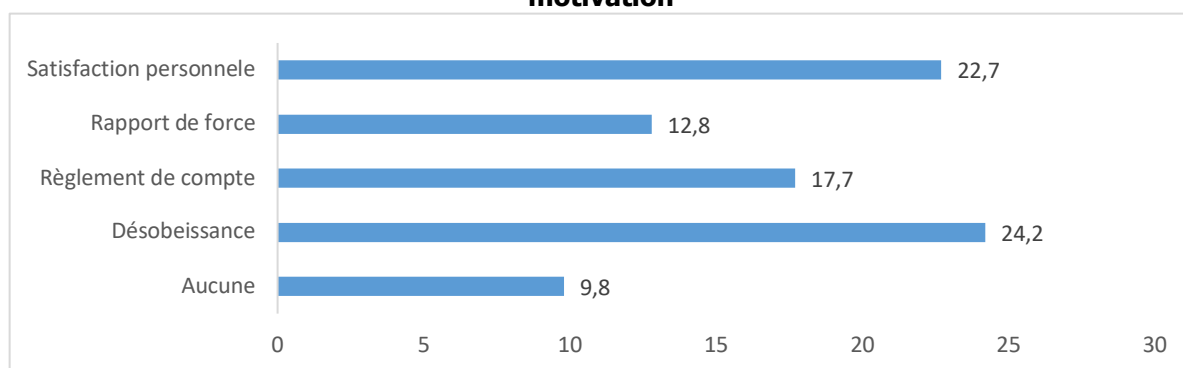
Graphique IV. 9 : Répartition (%) des auteurs par état de sobriété pendant l'acte



Source : ENR-VFFS 2023.

La plupart des cas de violence physique récente subie par les femmes ont été motivées par la désobéissance (24,2%), suivie de la satisfaction personnelle de l'auteur (22,7%) et du règlement de comptes (17,7%). Les rapports de force ont été cités dans 12,8% des cas comme motivation.

Graphique IV. 10 : Répartition (%) des auteurs de violence physique hors union par motivation

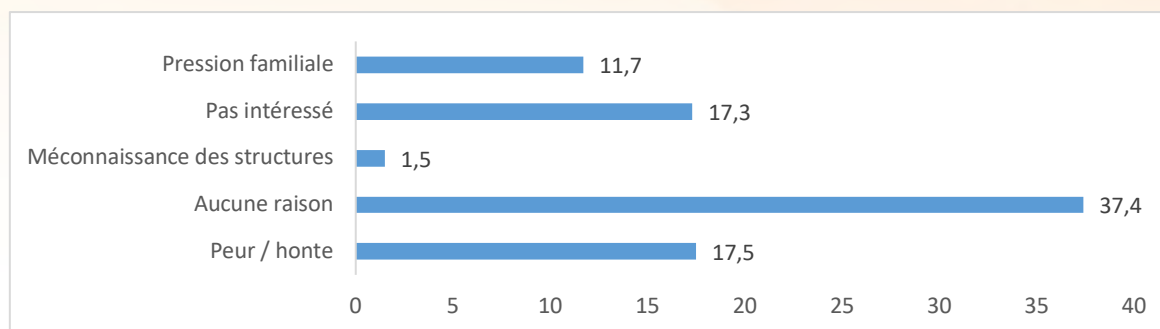


Source : ENR-VFFS 2023.

IV.1.6 Raisons de non-déclaration de violence physique hors union subie

Près de quatre victimes sur dix (37,4%) qui n'ont pas déclaré l'acte de violence dans une structure, n'ont donné aucune raison de cette non-déclaration. La peur ou la honte (17,5%), ainsi que la pression familiale (11,7%), ont été les principales raisons de non-déclaration de violence physique subie par les femmes. Toutefois, 17,3% ne sont pas intéressées par la déclaration de l'acte de violence subi. La méconnaissance des structures de prise en charge des cas de violences a été avancée comme raison de non-déclaration par 1,5% des victimes.

Graphique IV. 11 : Raisons de non-déclaration (%) de violence physique hors union subies par les femmes



Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2 Violence physique conjugale

Cette section traite de la violence physique subie par les femmes qui sont actuellement en union ou l'ont été au cours de leur vie (mariées, en union libre, veuves et divorcées). Elle est perpétrée par le conjoint depuis le début de l'union ou au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

IV.2.1 Prévalence de violence physique conjugale (depuis la première union, au cours des 12 derniers mois)

Un peu plus de trois femmes sur dix (30,4%) ont subi une violence physique conjugale durant leur union. La prévalence de cette forme de violence est plus faible au cours des 12 derniers mois avant l'enquête. En effet, seules 3,3% des femmes ont déclaré avoir subi cette violence au cours de cette période.

Tableau IV. 7 : Proportions (%) des femmes victimes de violence physique conjugale au Sénégal

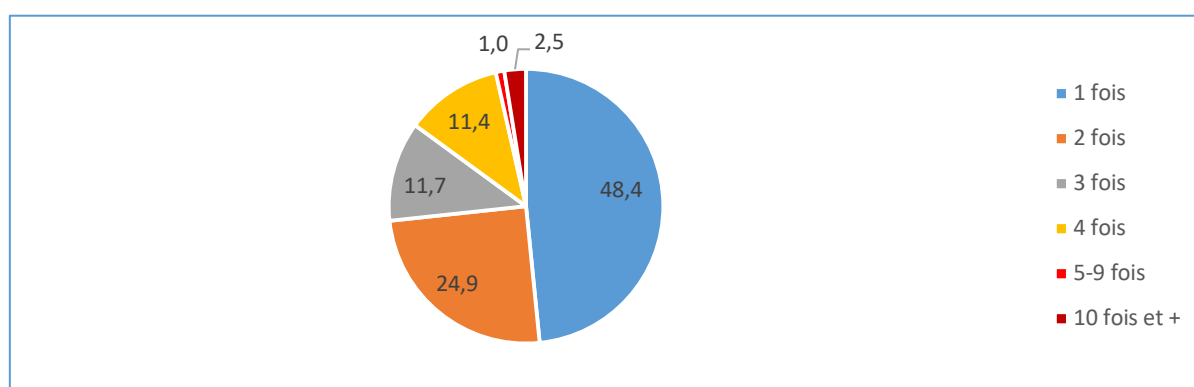
Violence physique conjugale	Période	
	Depuis la première union	12 derniers mois
Oui	30,4	3,3
Non	69,6	96,7

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.2 Fréquence de la violence physique au cours des 12 derniers mois

Près de la moitié des victimes (48,4%) ont déclaré avoir subi une seule fois, au cours des 12 derniers mois, la dernière forme de violence physique déclarée. Cependant, 24,9% ont déclaré avoir subi cette violence deux fois au cours des 12 derniers mois, tandis que 3,5% ont déclaré l'avoir subi au moins cinq fois au cours de cette période.

Graphique IV. 12 : Fréquence (%) de la violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois



Source : ENR-VFFS 2023.

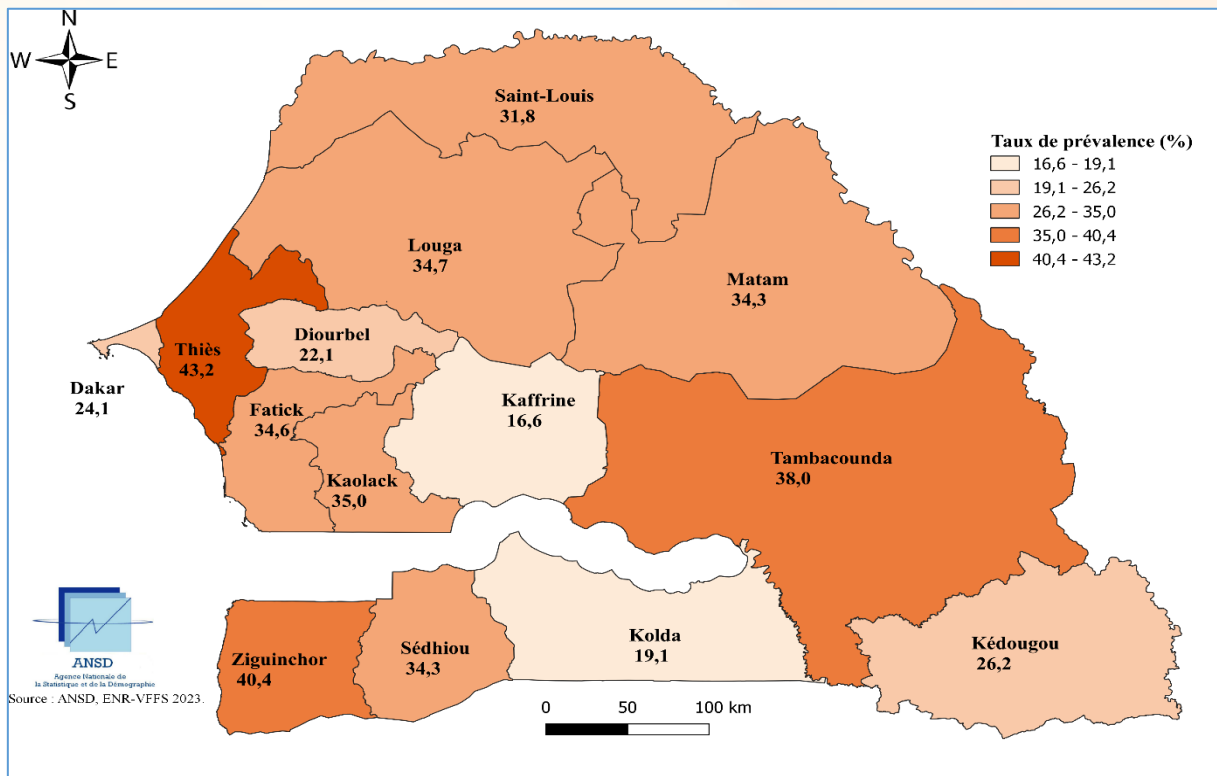
IV.2.3 Violence physique conjugale selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

IV.2.3.1 Violence physique conjugale selon la région et le milieu de résidence

Les pourcentages de femmes victimes de violence physique conjugale dans une union sont plus élevés dans les régions de Thiès (43,2%), Ziguinchor (40,4%) et Tambacounda (38,0%). Par contre, les plus faibles prévalences sont observées dans les régions de Kaffrine (16,6%) et Kolda (19,1%).

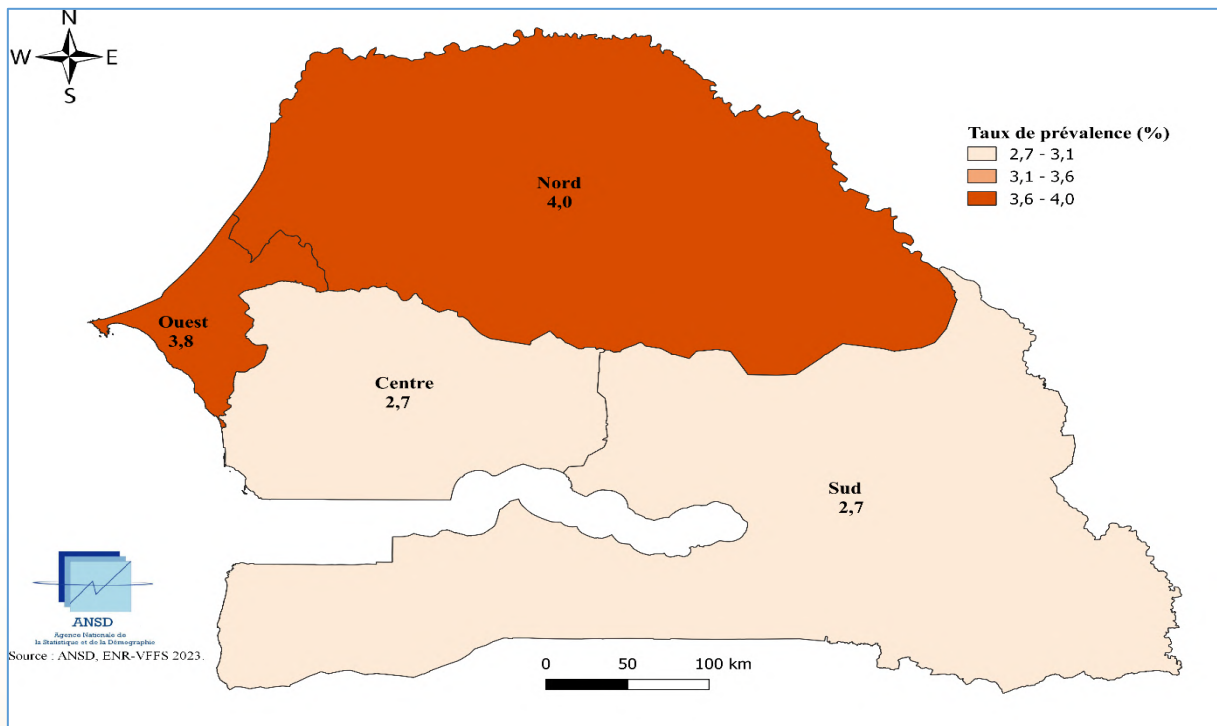
En référence aux 12 mois précédant l'enquête, la zone nord est plus touchée par la violence physique conjugale avec 4,0% de femme victimes de ce type de violence suivie de la zone Ouest (3,8%).

Carte 6 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique conjugale depuis la première union selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Carte 7 : Proportion (%) de femmes victimes de violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

L'analyse du Tableau IV. 8 révèle des disparités dans la prévalence de violence physique conjugale selon le milieu de résidence et la période. En effet, depuis la première union, les femmes vivant en milieu rural affichent une prévalence plus élevée, avec un pourcentage de 35,8%, comparativement à celles vivant en milieu urbain avec 26,1%. Cependant, cette situation s'inverse lorsque l'on se réfère aux 12 derniers mois précédant l'enquête, période durant laquelle cette prévalence est légèrement plus élevée en milieu urbain (3,6%) qu'en milieu rural (3,1%).

Tableau IV. 8 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Période	
	Depuis la première union	12 derniers mois
Urbain	26,1	3,6
Rural	35,8	3,1
Ensemble	30,4	3,3

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.3.2 Violence physique conjugale selon l'âge, l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

L'analyse selon le groupe d'âge met en évidence une variation de la prévalence de violence physique conjugale depuis la première union. En effet, les femmes de 15-24 ans ont moins subi une violence physique perpétrée par un conjoint (28,9%). Les plus fortes prévalences de cette forme de violence sont observées dans les tranches d'âge 45-54 ans et 55-64 ans, avec 31,9% et 31,8% respectivement. Par ailleurs, les jeunes femmes (15-24 ans) ont été davantage victimes de violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois, avec une prévalence de 5,6%.

Il ressort du Tableau IV. 8 ci-dessous que, la prévalence de la violence physique conjugale depuis la première union est plus élevée chez les femmes qui entrent précocement en union (41,1%) que chez celles qui y entrent tardivement (27,7%). En considérant la période des 12 derniers mois précédant l'enquête, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 4,2% et 3,1%.

En outre, il est observé que la prévalence de la violence physique conjugale depuis la première union augmente avec la durée dans l'union, passant de 21,8% chez les femmes ayant été dans l'union pendant moins de trois ans à 32,2% chez celles qui ont été dans l'union pendant plus de cinq ans. Cependant, au cours des 12 mois avant l'enquête, la prévalence de violence physique conjugale est plus faible chez les femmes qui ont été dans l'union pendant plus de cinq ans (2,9%). La prévalence la plus élevée est observée chez les femmes qui ont duré entre trois et cinq ans dans l'union (4,6%).

Tableau IV. 8 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon l'âge, l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

Groupes d'âges	Période	
	Depuis la première union	12 derniers mois
15-24 ans	28,9	5,6
25-34 ans	30,1	4,1
35-44 ans	30,5	2,9
45-54 ans	31,9	*
55-64 ans	31,8	*
65 ans et plus	30,3	*
Age au premier mariage		
Moins de 16 ans	41,1	4,2
16 ans et plus	27,7	3,1
Durée dans l'union		
Moins 3 ans	21,8	*
3 – 5 ans	24,4	4,6
Plus de 5ans	32,2	2,9
Ensemble	30,4	3,3
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023

IV.2.3.3 Violence physique conjugale selon le statut matrimonial

Le Tableau ci-dessous révèle des variations dans la prévalence de violence conjugale physiques selon le statut matrimonial et la période. Les résultats montrent que les femmes veuves ou divorcées depuis plus de 12 mois présentent le taux le plus élevé de violence physique conjugale depuis la première union, avec 37,5%. En comparaison, les femmes mariées monogames ont une prévalence moins élevée soit 26,8%. Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, les femmes mariées

monogames ont plus subi de violence physique conjugale, soit 3,7%, suivies des femmes mariées polygames avec 2,8%.

Tableau IV.9 : Proportions (%) de femmes victimes de violence conjugale physique selon le statut matrimonial et la période

Statut matrimonial	Période	
	Depuis la première union	12 derniers mois
Mariée monogame	26,8	3,7
Mariée polygame	34,6	2,8
Veuve/Divorcée moins de 12 mois	29,3	0
Veuve/Divorcée plus de 12 mois	37,5	na
Ensemble	30,4	3,3

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.3.4 Violence physique conjugale selon la vulnérabilité (handicap ou grossesse)

Quelle que soit la période de référence, les femmes vivant avec un handicap subissent davantage la violence physique conjugale. Depuis la première union, la proportion de femmes vivant avec un handicap qui sont victimes de violence physique conjugale s'élève à 33,4% contre 30,3% chez celles sans aucun handicap. Au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, ces proportions sont respectivement de 3,5% et 3,3%.

Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, un peu plus d'une victime sur dix (13,9%) était en état de grossesse pendant l'acte de violence physique conjugale.

Tableau IV. 10 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale physique selon le handicap et répartition des victimes selon leur état de grossesse pendant l'acte le plus récent des 12 derniers mois

Situation de handicap	Période	
	Depuis première union	12 derniers mois
Handicap	33,4	3,5
Sans handicap	30,3	3,3
Ensemble	30,4	3,3
Etat de Grossesse de la victime pendant l'acte de violence physique subie		
Oui	13,9	
Non	86,1	
Total	100	

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.3.5 Violence physique conjugale selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Le Tableau ci-dessous met en exergue une prévalence plus élevée de violence physique conjugale depuis la première union chez les femmes qui n'utilisent pas Internet (38,4%) par rapport à celles qui en utilisent (24,1%). Au cours des 12 derniers mois, ces prévalences s'élèvent respectivement à 3,8% et 3%.

Les résultats révèlent une augmentation de la prévalence de violence physique conjugale depuis la première union avec la diminution du degré d'exposition aux médias. En effet, cette prévalence est plus faible chez les femmes fortement exposées aux médias (19,3%) et plus élevée chez celles qui ne sont exposées à aucun média (38,8%). Quant aux femmes moyennement exposées aux médias, la prévalence de cette forme de violence est de 28,9%. Ces dernières ont affiché, au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, la prévalence la plus élevée de ce type de violence (3,5%) comparée à celles non exposées (3,0%).

Tableau IV. 11 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon la période et l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Utilisation Internet	Période	
	Depuis première union	12 derniers mois
Utilise	24,1	3,0
N'utilise pas	38,4	3,8
Exposition aux médias		
Fortement exposée	19,3	*
Moyennement exposée	28,9	3,5
Pas du tout exposée	38,8	3,0
Ensemble	30,4	3,3

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.4 Violence physique conjugale selon certaines caractéristiques socioéconomiques

IV.2.4.1 Violence physique conjugale selon le niveau d'instruction

Depuis la première union, la prévalence de la violence physique conjugale diminue avec le niveau d'instruction de la femme, passant de 36,5% chez les femmes sans niveau d'instruction à 18,6% chez celles avec au moins le niveau secondaire. En se référant aux 12 derniers mois avant l'enquête, la prévalence la plus élevée est affichée par les femmes sans niveau d'instruction (3,5%) dépassant ainsi la moyenne nationale (3,3%). La prévalence de la violence physique conjugale est de 2,7% chez les femmes de niveau d'instruction élémentaire.

Tableau IV. 12 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Période	
	Depuis la première union	des 12 derniers mois
Aucun	36,5	3,5
Elémentaire	24,5	2,7
Moyen	22,6	*
Secondaire et plus	18,6	*
Ensemble	30,4	3,3
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.4.2 Violence physique conjugale selon le niveau de vie du ménage

La prévalence de la violence physique conjugale diminue avec le niveau de vie du ménage. Elle passe de 41,9% chez les femmes appartenant à des ménages de niveau de vie très faible à 19,6% chez celles vivant dans des ménages de niveau de vie très élevé. Cette variation est également observée pour la période des 12 derniers mois, où les femmes des ménages de niveau de vie très faible ont la plus forte prévalence de violence physique conjugale (5,9%), tandis que celles résidant dans des ménages avec un niveau de vie très élevé ont la prévalence la plus faible (1,9%).

Tableau IV. 13 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon le niveau de vie

Niveau de vie du ménage	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Très faible	41,9	5,9
Faible	39,3	3
Moyen	33,3	3,3
Elevé	24,6	*
Très élevé	19,6	1,9
Ensemble	30,4	3,3

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.4.3 Violence physique conjugale selon l'autonomie décisionnelle de la femme

L'analyse du Tableau IV. 14 ci-dessous montre une variation de la prévalence de la violence physique conjugale selon le niveau d'autonomie des femmes. En effet, depuis la première union, la plus forte prévalence de la violence physique est notée chez les femmes faiblement autonomes (33,7%). A l'opposé, les femmes fortement autonomes affichent une prévalence de 22,7%. Cette situation se confirme également pour les 12 derniers mois durant lesquels les prévalences s'établissent respectivement à 3,4% et à 2,4% chez les femmes faiblement et fortement autonomes.

Tableau IV. 14 : Proportions (%) de femmes victimes de violence physique conjugale selon le niveau d'autonomie

Autonomie décisionnelle	Période	
	Depuis la première union	12 derniers mois
Faiblement autonome	33,7	3,4
Moyennement autonome	31,3	4,1
Fortement autonome	22,7	2,4
Ensemble	30,4	3,3

Source : ENR-VFFS 2023

IV.2.4.4 Violence physique conjugale selon l'occupation professionnelle

La plus faible prévalence de violence physique conjugale depuis la première union est observée chez les femmes salariées (18,3%). En revanche, la proportion de violence physique conjugale est plus élevée chez celles non salariées (31,0%) et chez les femmes ayant un autre statut (31,7%).

Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, les tendances restent similaires, avec des prévalences de violence physique de 3,6% pour les femmes non salariées et pour celles ayant un autre statut.

Tableau IV. 15 : Proportions (%) de femmes victimes de violence conjugale physique selon l'occupation professionnelle

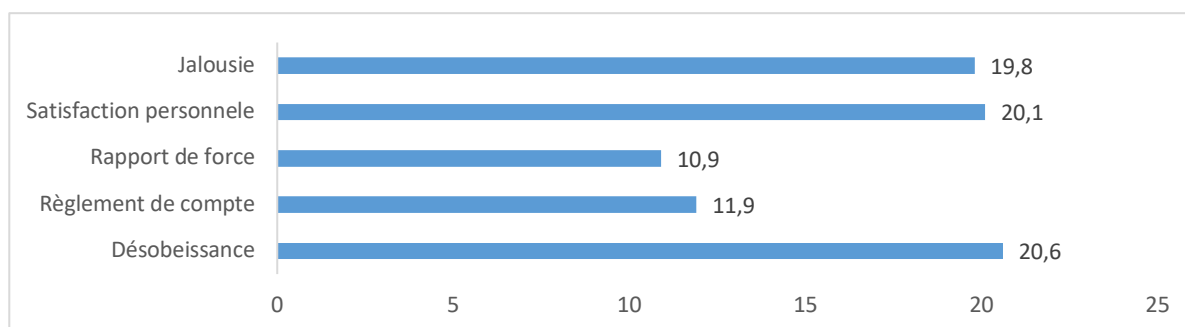
Situation dans l'occupation principale	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Salarié	18,3	0,0
Non salarié	31,0	3,6
Autre statut	31,7	3,6
Ensemble	30,4	3,3

Source : ENR-VFFS 2023.

IV.2.5 Profil des auteurs et motivation de l'auteur

La violence physique perpétrée sur les femmes par leurs conjoints a pour principale motivation, la désobéissance (20,6%), la satisfaction personnelle (20,1%) ou la jalousie (19,8%). Les rapports de force (10,9%) ainsi que les règlements de comptes (11,9%) constituent également des motivations de violence exercée chez les femmes.

Graphique IV. 13 : Répartition (%) des auteurs selon leur motivation de la plus récente violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois



Source : ENR-VFFS 2023.

CHAPITRE V : VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La violence psychologique est subjective et n'est pas facile à appréhender et à évaluer. Elle englobe des actes subdivisés en deux catégories : d'ordre émotionnel et d'ordre du contrôle de comportement.

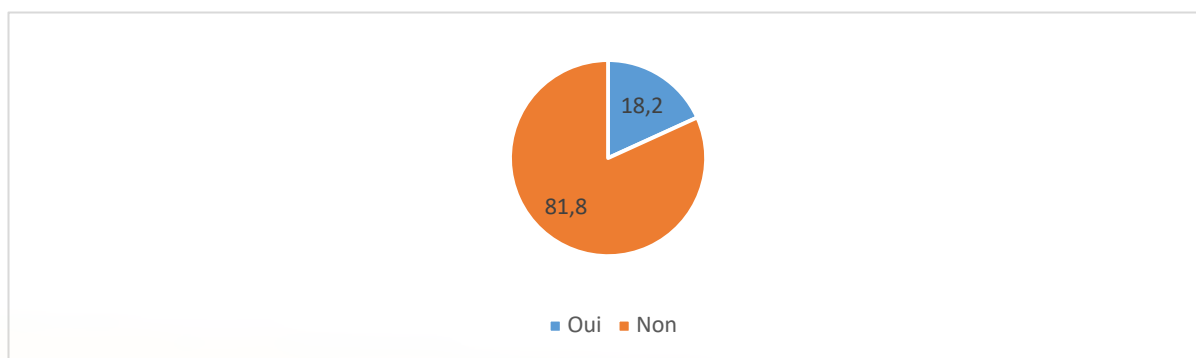
Est considérée comme violence psychologique d'ordre émotionnel les actes liés à l'intimidation, à l'humiliation, aux critiques ou aux remarques déplaisantes sur la psychologie ou l'apparence physique de la femme. De même, des questions sur la violence verbale ont été posées pour savoir si la femme a été menacée, insultée ou harcelée verbalement. Dans ce même sillage, les points sur le contrôle de comportement tels que le fait d'être suivi avec insistance, de subir des gestes dégradants ou chantages et avoir été imposée des façons de s'habiller ont été abordés.

V.1 Violence psychologique hors union

V.1.1 Prévalence de la violence psychologique hors union

Les résultats de l'enquête montrent qu'au niveau national, 18,2% des femmes âgées de 15 ans et plus ont subi ce type de violence au cours des 12 derniers mois.

Graphique V. 1: Prévalences (%) de la violence psychologique hors union au Sénégal



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.2 Fréquence (%) de violence psychologique hors union au cours des 12 derniers mois

La fréquence de la violence psychologique hors union au cours des 12 derniers mois a été demandée aux femmes. Au sortir des résultats, 27,7% des femmes, ont été une seule fois violentées psychologiquement durant cette période. Cependant, deux femmes sur dix (20%) déclarent avoir été violentées plus de 10 fois au cours cette période.

V.1.3 Fréquence de la violence psychologique hors union

Tableau V. 1 : Fréquence de la violence psychologique hors union

Fréquence de la violence	Pourcentage (%)
Une	27,7
Deux	15,7
Trois	12,1
Quatre	8,1
5-9 fois	16,4
10 et +	20,0

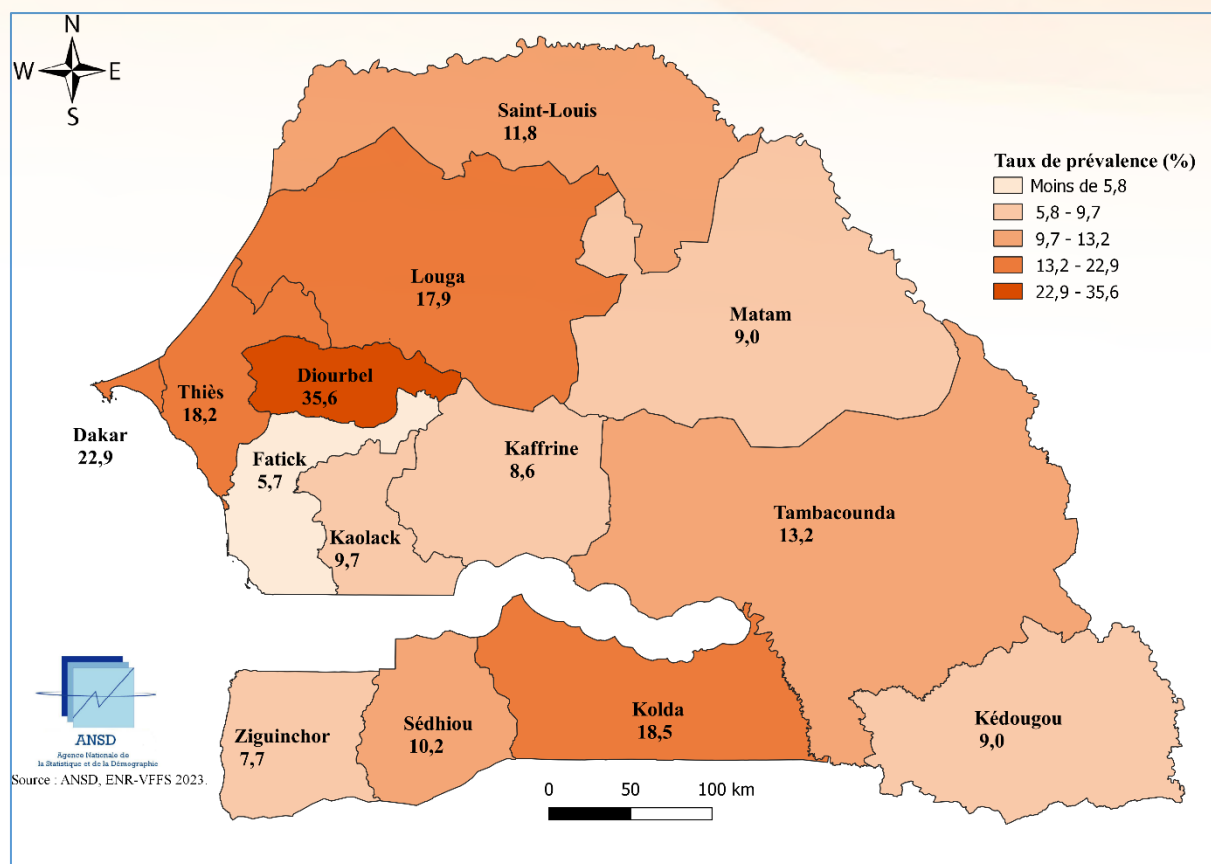
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.4 Violence psychologique hors union selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

V.1.3.1 Violence psychologique hors union selon la région et le milieu de résidence

Les résultats de l'enquête montrent qu'au cours des 12 derniers mois, 35,6% des femmes de Diourbel sont victimes de violence psychologique hors union, suivi de Dakar (22,9%), de Kolda (18,5%) et de Thiès (18,2%).

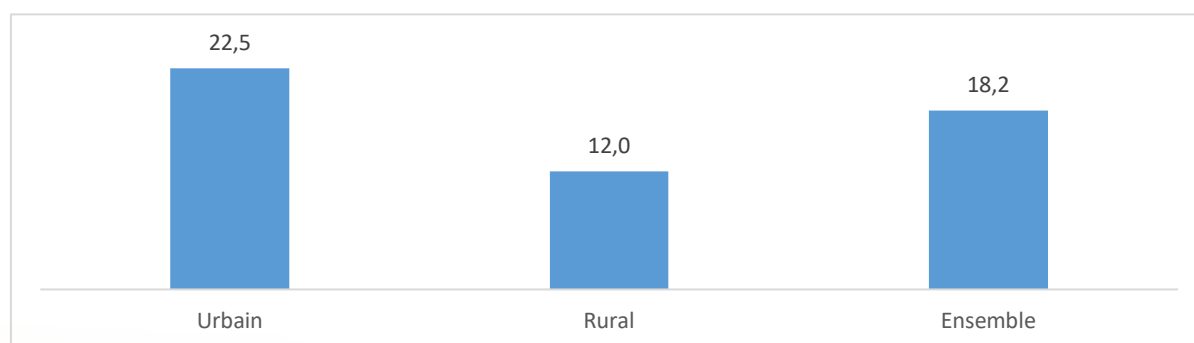
Carte 8: Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

A la lumière des résultats du graphique V.2, les prévalences de violence psychologique hors union sont de 22,5% en milieu urbain et 12,0% en milieu rural.

Graphique V. 2 : Proportion (%) des femmes victimes de violence psychologique hors union selon le milieu de résidence



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.3.2 Violence psychologique hors union selon l'âge

Au cours des 12 derniers mois, près de trois femmes âgées de 15-24 ans sur dix (29,7%) sont violentées psychologiquement. Elles sont ainsi, la couche la plus touchée

par ce type de violence. Par contre, chez les femmes âgées de 55-64 ans 9,2% sont victimes de cette violence.

Tableau V. 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violences psychologiques hors union selon l'âge

Groupes d'âges	Proportion
15-24 ans	29,7
25-34 ans	16,4
35-44 ans	12,2
45-54 ans	8,4
55-64 ans	9,2
65 ans et plus	*
Ensemble	18,2

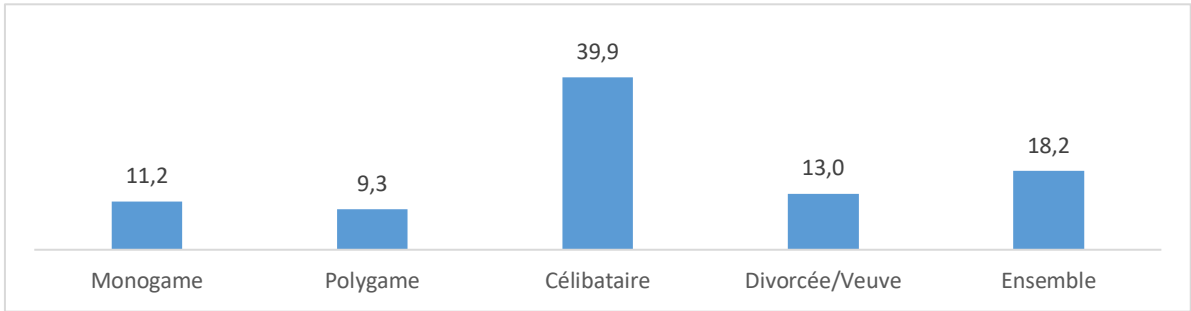
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.3.3 Violence psychologique hors union selon le statut matrimonial

Selon le statut matrimonial, les résultats ci-après (Graphique V. 3) révèlent que les femmes célibataires sont les plus exposées à la violence psychologique hors union. En effet, 39,7% l'ont subi au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Sur cette dernière période, la plus faible prévalence est enregistrée chez les femmes mariées polygames (9,3%).

Graphique V. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon le statut matrimonial



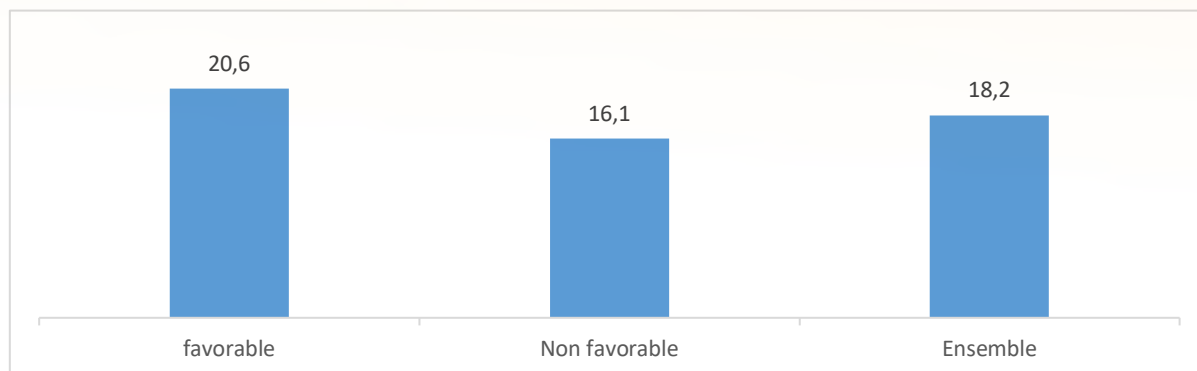
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.3.4 Violence psychologique hors union selon la perception de la femme

Chez les femmes ayant une perception favorable à la violence psychologique, 20,6% l'ont subie au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête.

Cependant, chez celles qui ne sont pas favorables à cette forme de violence, 16,1% l'ont subi au cours de cette période

Graphique V. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon la perception



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.3.5 Violence psychologique hors union selon la vulnérabilité (handicap ou grossesse)

Les résultats de l'enquête montrent que 18,5% des femmes en situation de handicap sont victimes de violence psychologique. Par contre, chez les femmes sans handicap, la proportion de victimes est de 18,2%.

Cependant, durant cette période des 12 derniers mois, 4,0% des femmes victimes de violence psychologique étaient en état de grossesse au moment de subir l'acte.

Tableau V. 3 : Proportion (%) des femmes victimes de violence psychologique hors union selon le handicap et la grossesse

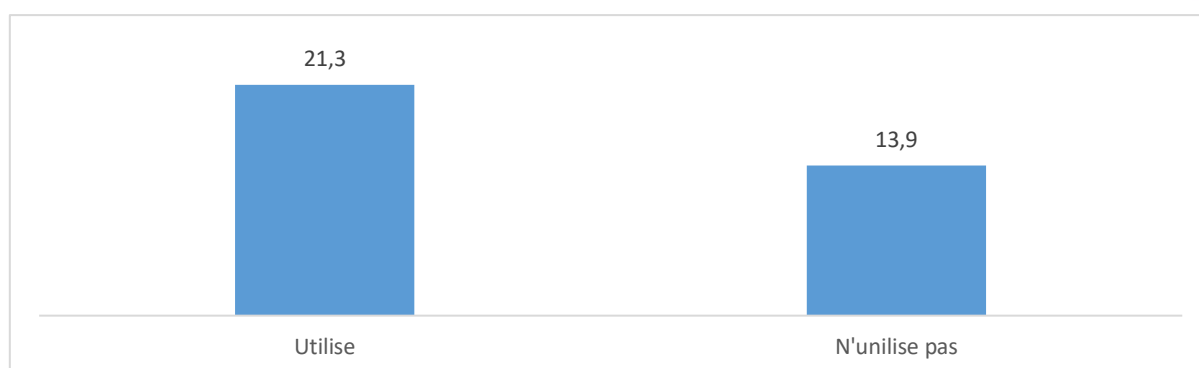
Vulnérabilité	Proportion
Handicap	18,5
Sans handicap	18,2
Total	18,2
Victime en état de grossesse pendant l'acte	
Oui	4,0
Non	96,0

Source : NR-VFFS 2023-2024.

V.1.3.6 Violence psychologique hors union selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

L'examen du graphique ci-dessous montre que, la violence psychologique est plus fréquente chez les femmes qui utilisent internet. En effet, elle est de 21,3% chez ces dernières et de 13,9% chez celles qui ne l'utilisent pas.

Graphique V. 6 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon l'utilisation de l'internet



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

L'analyse du tableau ci-dessous révèle que la prévalence de la violence psychologique est plus élevée chez les femmes les plus exposées aux médias. En effet, la prévalence est de 22,6% chez les femmes fortement exposées aux médias et de 19,6% chez celles moyennement exposées. Elle reste plus faible (11,5%) chez les femmes qui ne sont pas du tout exposées aux médias.

Tableau V. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence psychologique selon l'exposition aux médias

Exposition aux médias	Proportion
Fortement exposée	22,6
Moyennement exposée	19,6
Pas du tout exposée	11,5
Ensemble	18,2

Source : NR-VFFS 2023-2024.

V.1.5 Violence psychologique hors union selon certaines caractéristiques socioéconomiques

V.1.4.1 Violence psychologique hors union selon le niveau d'instruction

Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, la prévalence de la violence psychologique augmente avec le niveau d'instruction. En effet, Elle passe de 11,2% chez celles ayant aucun niveau d'instruction à 29,4% chez celles de niveau secondaire et plus.

Tableau V. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Proportion
Aucun	11,2
Elémentaire	17,2
Moyen	27,1
Secondaire et plus	29,4
Ensemble	18,2

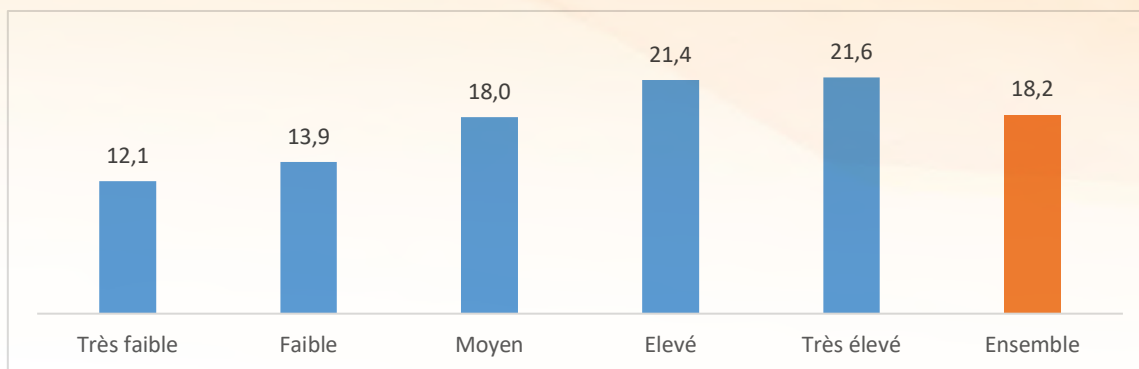
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.4.2 Violence psychologique hors union selon le niveau de vie

La prévalence de violence psychologique hors union augmente avec le niveau de vie du ménage. En effet, elle est importante au sein des ménages de niveau de vie très élevé (21,6%) ou élevé (21,4%) au cours des 12 derniers mois.

Les plus faibles prévalences sont enregistrées chez les femmes vivant dans des ménages de niveau de vie très faible (12,1%).

Graphique V. 7 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon le niveau de vie

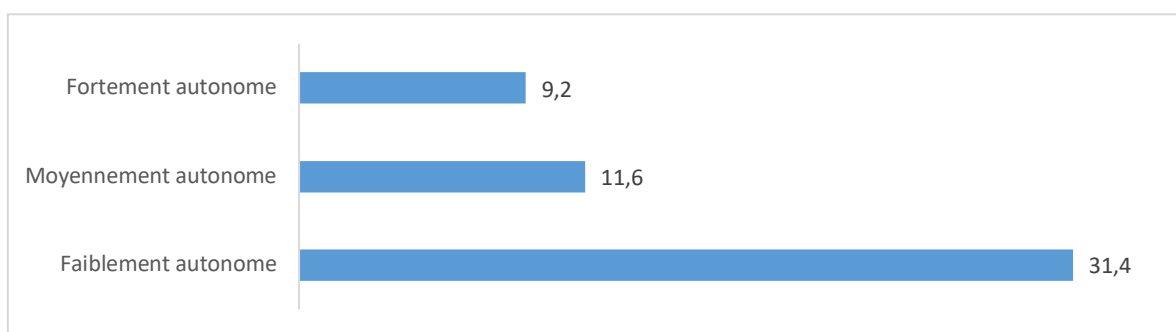


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.4.3 Violence psychologique hors union selon l'autonomie de la femme

L'analyse selon le niveau d'autonomie de la femme montre que celles qui sont fortement autonomes ont moins subi ce type de violence avec une prévalence de 9,2%. Il faut noter que les femmes faiblement autonomes présentent la prévalence la plus élevée (31,4%).

Graphique V. 8 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon leur autonomie



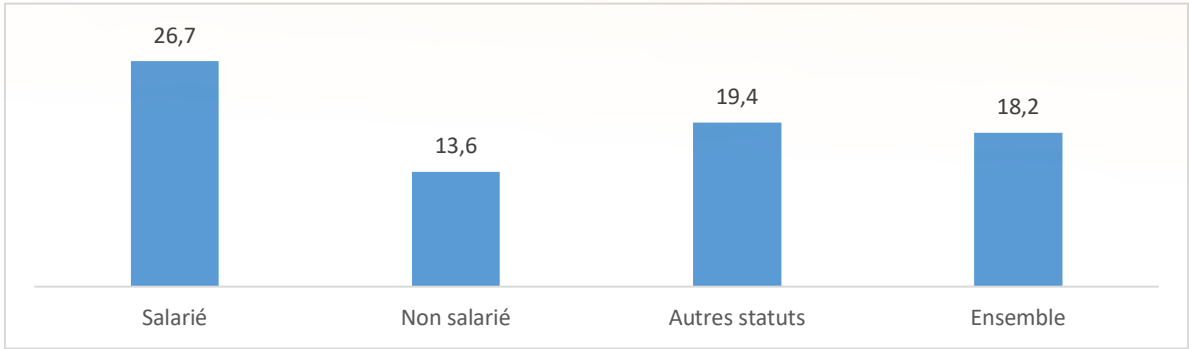
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.4.4 Violence psychologique hors union selon l'occupation professionnelle

Les résultats de l'enquête montrent que ce sont les femmes salariées qui présentent plus de victimes de violence psychologique avec une prévalence de 26,7%. Cependant, 19,4% des femmes ayant un autre statut d'occupation professionnelle ont

subi ce type de violence. Et, la proportion la plus faible de victimes est observée chez les femmes non salariées avec une prévalence de 13,6%.

Graphique V. 9 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union selon l'occupation professionnelle



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.6 Profil des auteurs de violences

V.1.5.1 Age et sexe de l'auteur

L'enquête montre que plus de deux auteurs sur dix (23,2%) des violences psychologiques hors union sont âgés entre 25 et 34 ans. Les auteurs âgés de moins de 25 ans représentent 20,2% tandis que 18% de ceux ayant perpétré ce type de violence sont âgés d'au moins 55 ans.

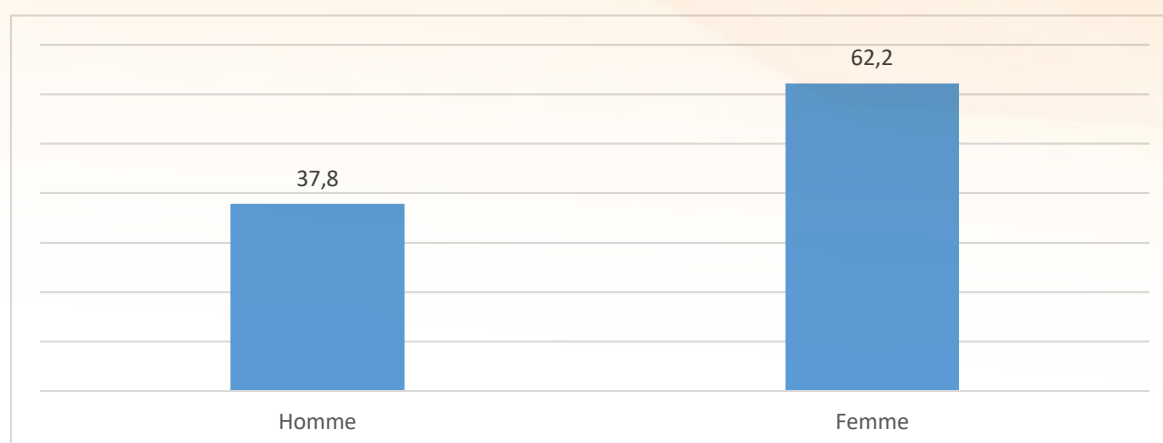
Tableau V. 6 : Répartition (%) des auteurs de violence psychologique hors union par âge

Age de l'auteur	Pourcentages
Moins de 25 ans	20,2
25-34 ans	23,2
5-44 ans	19,6
45-54 ans	19,0
55 ans et plus	18,0

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

S'agissant du sexe des auteurs, les femmes sont majoritairement responsables de la violence psychologique hors union exercée sur d'autres femmes. En effet, 62,2 % de ces cas sont perpétrés par des femmes.

Graphique V. 10 : Répartition (%) des auteurs de violence psychologique hors union par sexe

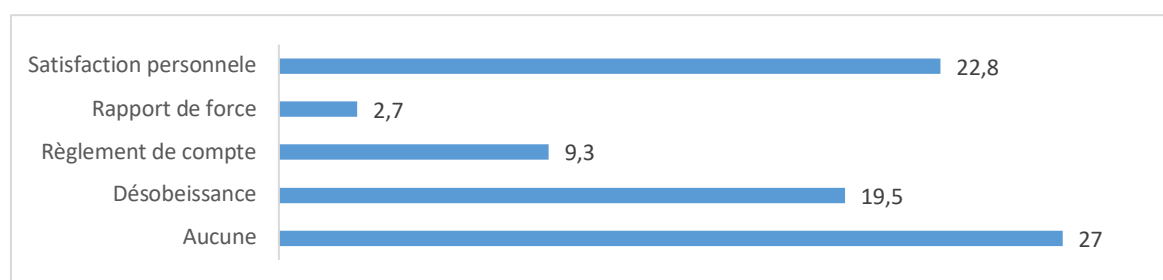


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.1.5.2 Motivation de l'auteur

L'enquête révèle que chez les femmes ayant subi une violence psychologique hors union, 27% déclarent que les auteurs n'avaient aucune motivation au moment de l'acte. Par contre, 22,8% des auteurs étaient motivés par une satisfaction personnelle et 19,5% par une désobéissance de la femme. En fin, 9,3% l'ont faite pour un règlement de compte.

Graphique V. 11 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique hors union par motivation de l'auteur



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2 Violence psychologique conjugale

V.2.1 Prévalence de violence psychologique conjugale (depuis la première union et au cours des 12 derniers mois)

Les résultats de l'enquête montrent qu'un peu plus de 6 femmes sur dix (60,9%) sont victimes de violence psychologique depuis la première union et près de deux femmes sur dix (18,7%) l'ont subie au cours des 12 derniers mois.

Tableau V. 7 : Prévalences (%) de la violence psychologique conjugale faite aux femmes

Violence psychologique conjugale	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Oui	60,9	18,7
Non	39,1	81,3

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.2 Fréquence (%) de la violence psychologique au cours des 12 derniers mois

En ce qui concerne la fréquence de la violence psychologique conjugale, 46,5% des femmes déclarent qu'elles ont subi deux fois ce type de violence au cours des 12 derniers mois. En outre, sur cette même période, 26,1% ont déclaré l'avoir subie trois fois et 18,3% une seule fois.

Tableau V. 8 : Fréquence (%) de la violence psychologique conjugale au cours des 12 derniers mois

Fréquence de la violence au cours des 12 derniers mois	Proportions
Une	18,3
Deux	46,5
Trois	26,1
Quatre	4,3
5-9 fois	3,8
10 et +	1,0

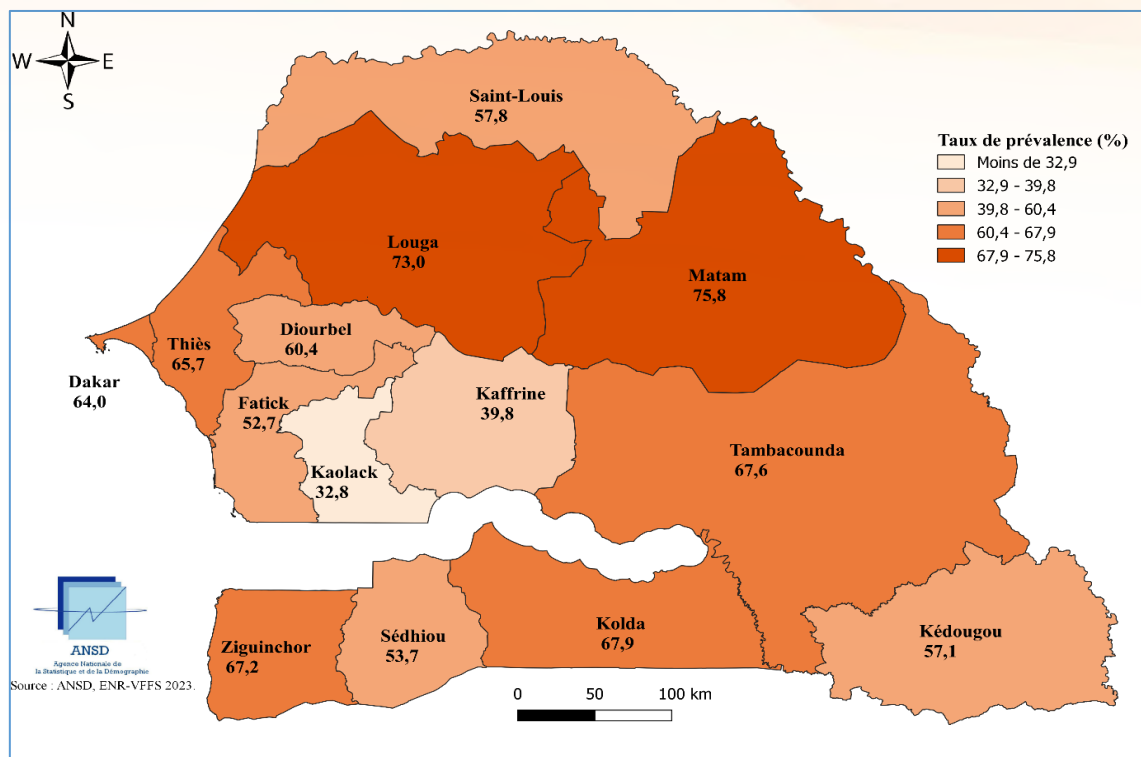
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3 Violence psychologique conjugale selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

V.2.3.1 Violence psychologique conjugale selon la région et le milieu de résidence

L'analyse des résultats selon la région de résidence montre des disparités quelle que soit la période. En effet, depuis la première union, les régions de Matam (75,8%) et de Louga (73,0%) enregistrent les proportions les plus élevées de femmes victimes de violence psychologique conjugale. Cependant, les régions de Kaolack (32,8%) et de Kaffrine (39,8%) affichent les proportions les plus faibles.

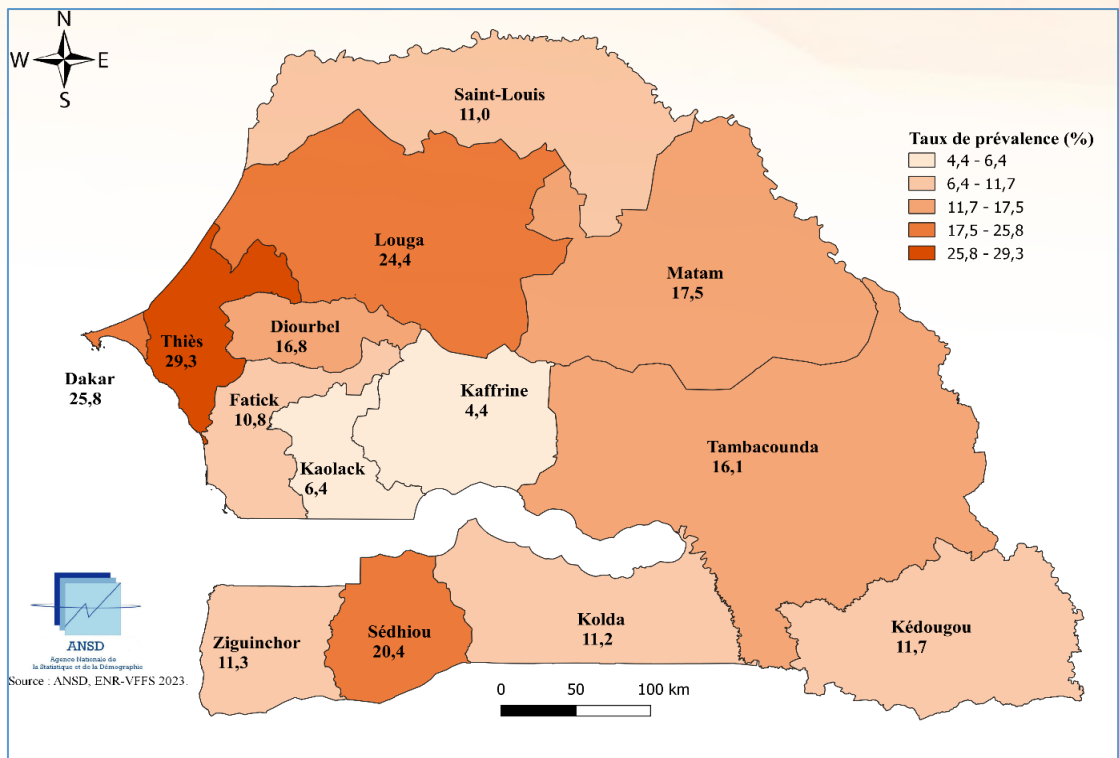
Carte 9 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale depuis la première union selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Au cours des 12 derniers mois, près de trois femmes sur dix (29,3%) à Thiès et plus d'une femme sur quatre (25,8%) à Dakar sont victimes de ce type de violence. Ces deux régions présentent les plus grandes proportions. Par contre les régions de Kaffrine (4,4%) et de Kaolack (6,4%) présentent les plus faibles prévalences.

Carte 10 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Les résultats montrent que les victimes de violence psychologique conjugale sont plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la période. Depuis la première union, les pourcentages sont de 62,1% en milieu urbain et de 59,4% en milieu rural. Au cours des 12 derniers mois, ils sont respectivement de 22,3% et de 14,5%.

Tableau V. 9 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Urbain	62,1	22,3
Rural	59,4	14,5
Ensemble	60,9	18,7

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3.2 Violence psychologique conjugale selon l'âge, l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

La prévalence de la violence psychologique conjugale depuis la première union varie selon le groupe d'âge. Les femmes âgées entre 25 et 34 ans (64,9%) sont les plus touchées. Elles sont suivies de celles de la tranche d'âge 35-44 ans avec une proportion de 63,7%. Cependant, les femmes âgées de moins de 25 ans semblent être moins touchées avec une proportion de 54,0%.

Sur la période des 12 derniers mois précédant l'enquête, un peu plus de deux femmes sur dix de la tranche d'âge 25-34 ans (22,1%) sont victimes de violence psychologique conjugale.

Tableau V. 10 : Prévalences (%) de la violence psychologique conjugales selon l'âge

Groupes d'âges	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Moins de 25 ans	54,0	19,7
25-34 ans	64,9	22,1
35-44 ans	63,7	19,3
45-54 ans	60,0	12,7
55-64 ans	59,3	13,0
65 ans et plus	55,5	*

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Selon l'âge au premier mariage, les prévalences de violence psychologique conjugale sont de 59,2% chez les femmes âgées de moins de 16 ans et 61,4% chez celles de 16 ans et plus depuis leur première union. Par contre, sur la période des 12 derniers mois, les prévalences sont respectivement de 13,9% et de 20,2%.

La prévalence de violence psychologique conjugale depuis la première union augmente avec la durée dans l'union. Elle passe de 50,0% chez les femmes ayant une durée de moins de trois ans dans l'union à 62,6% chez celles ayant plus de 5 ans dans l'union.

Au cours des 12 derniers mois, la plus faible prévalence est notée chez celles dont la durée dans l'union dépasse 5 ans (17,1%). En revanche, la prévalence la plus élevée est observée chez les femmes ayant une durée dans l'union entre 3 et 5 ans.

Tableau V. 11 : Prévalences (%) de la violence psychologique conjugale selon l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

Âge au premier mariage	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
	Oui	Oui
Moins de 16 ans	59,2	13,9
16 ans et plus	61,4	20,2
Durée dans l'union		
Moins 3 ans	50,0	21,5
3 – 5 ans	55,2	23,1
Plus de 5 ans	62,6	17,1

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3.3 Violence psychologique conjugale selon le statut matrimonial

Depuis la première union, l'écart de prévalence des victimes selon le statut matrimonial n'est pas trop important. En effet, la prévalence la plus élevée (67,5%) est observée chez les femmes veuves/divorcées de moins de 12 mois et la plus faible (59,9%) chez celles mariées monogames.

Au cours des 12 derniers mois, les mariées monogames sont plus touchées (19,9%) que les mariées polygames (17,1%).

Tableau V. 12 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Mariée monogame	59,9	19,9
Mariée polygame	61,8	17,1
Veuve/Divorcée moins de 12 mois	67,5	*
Veuve/Divorcée plus de 12 mois	62,4	
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3.4 Violence psychologique conjugale selon la perception de la femme

Parmi les femmes ayant subi la violence psychologique conjugale au cours des 12 derniers mois, 46,8% la perçoivent comme normale. En revanche, la proportion de

celles qui la considèrent comme grave et très grave s'établit respectivement à 43,6% et 9,6%.

Tableau V. 13 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale selon leur perception

Perception de l'acte psychologique	Au cours des 12 derniers mois
Normale	46,8
Grave	43,6
Très grave	9,6

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3.5 Violence psychologique conjugale selon la vulnérabilité

Chez les femmes ayant subi la violence psychologique conjugale au cours des 12 derniers mois, 11,6% étaient en état de grossesse. Depuis la première union, 59,4% des femmes en situation de handicap ont subi une violence psychologique contre 61,5% pour celles non handicapées. Tandis que pour les 12 derniers mois, les prévalences se situent respectivement à 19,6% et 18,7%.

Tableau V. 14 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale psychologique selon la vulnérabilité

Situation de vulnérabilité	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
	Situation de handicap	
Handicap	59,4	19,6
Sans handicap	61,0	18,7
	Etat de grossesse	
Oui		11,6
Non		88,4
Total		100,0

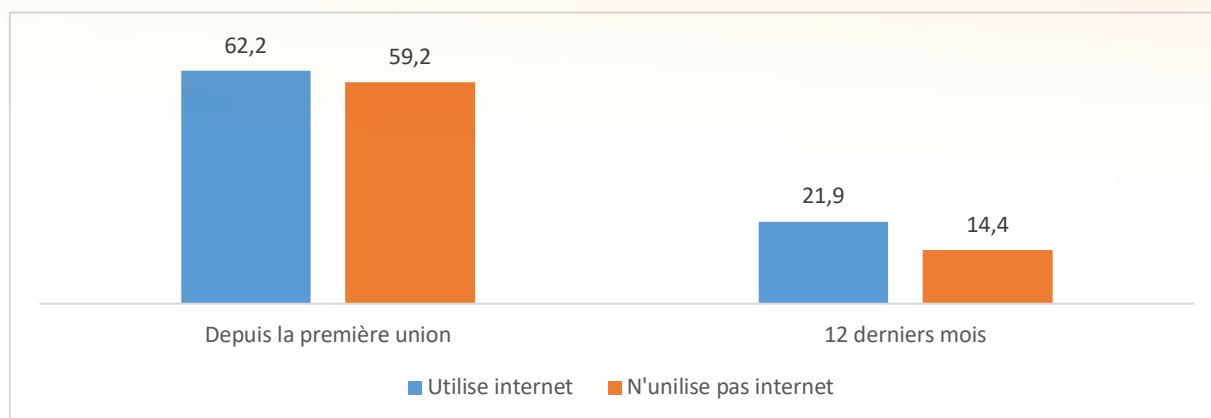
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.3.6 Violence psychologique, utilisation de l'internet et exposition aux médias

Quelle que soit la période de référence, les femmes qui utilisent internet demeurent les plus touchées par la violence psychologique. En effet, depuis la première union, la prévalence de cette violence est de 62,2% chez les femmes utilisant internet contre

59,2% chez celles qui ne l'utilisent pas. En outre, durant les 12 derniers mois, les prévalences se situent respectivement à 21,9% et à 14,4%.

Graphique V. 12 : Proportion (%) de femmes victime de violence conjugale psychologique selon l'utilisation de l'internet



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la prévalence de la violence psychologique conjugale augmente avec le degré d'exposition de la femme aux médias, et ce quelle que soit la période de référence. Autrement dit, plus la femme est exposée aux médias, plus elle est vulnérable à la violence psychologique conjugale. En effet, depuis la première union, les prévalences sont de 63,8 % chez les femmes fortement exposées, 62,3% chez celles moyennement exposées et 55,5% chez celles pas du tout exposées.

Durant les 12 derniers mois, cette même situation se présente. En effet, la prévalence de cette violence est de 10,0% chez les femmes qui ne sont pas du exposées aux médias est de 31,2% chez celles fortement exposées.

Tableau V. 16 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale psychologique selon l'exposition aux médias

Exposition aux médias	Depuis la première union	12 derniers mois
Fortement exposée	63,8	31,2
Moyennement exposée	62,3	20,2
Pas du tout exposée	55,5	10,0

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.4 Violence psychologique conjugale selon certaines caractéristiques socioéconomiques

V.2.4.1 Violence psychologique selon le niveau d'instruction

Depuis la première union, les femmes ayant le niveau d'instruction secondaire et plus sont moins touchées par la violence psychologique avec une prévalence de 53,8%. Par contre, cette prévalence est plus élevée chez celles de niveau moyen (64,2%).

Durant les 12 derniers mois, la prévalence de la violence psychologique conjugale est plus faible chez les femmes ayant aucun niveau d'instruction représentant ainsi 16,8%. Toutefois, elle est plus élevée chez les femmes de niveau secondaire et plus avec une prévalence de 23,5%.

Tableau V. 17 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale psychologique selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Depuis la première union	12 derniers mois
Aucun	60,9	16,8
Elémentaire	63,1	19,6
Moyen	64,2	21,4
Secondaire et plus	53,8	23,5

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.4.2 Violence psychologique conjugale selon le niveau de vie

Depuis la première union, plus de la moitié des femmes des ménages de très faible niveau de vie (56,5%) et pour toutes les autres catégories, la prévalence de violence psychologique conjugale dépasse les 60,0%.

Au cours des 12 derniers mois, la prévalence la plus élevée (21,5%) est observée chez celles vivant dans un ménage de niveau de vie très élevé. Par contre, les femmes résidant dans des ménages de niveau de vie élevé enregistrent la plus faible prévalence (15,7%).

Tableau V. 18 : Proportion (%) de femmes victimes de violence psychologique conjugale selon le niveau de vie

Niveau de vie	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Très faible	56,5	16,5
Faible	61,0	16,8
Moyen	63,1	17,2
Elevé	61,2	15,7
Très élevé	61,7	25,1

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.4.3 Violence psychologique conjugale selon l'autonomie de la femme

L'analyse selon le niveau d'autonomie de la femme montre que celles qui sont moyennement autonomes sont les plus touchées quelle que soit la période. En effet, plus de deux femmes sur trois (63,7%) sont victimes de violence depuis la première union et 23,0% au cours des 12 derniers mois.

Tableau V. 19 : Proportion (%) des femmes victimes de violence conjugale psychologique selon le niveau d'autonomie

Niveau d'autonomie	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Faiblement autonome	60,8	16,7
Moyennement autonome	63,7	23,0
Fortement autonome	55,7	14,6

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

V.2.4.4 Violence psychologique conjugale selon l'occupation professionnelle

Selon le statut d'occupation professionnelle, les résultats révèlent que les femmes non salariées sont les plus touchées par la violence psychologique conjugale quelle que soit la période. En effet, les prévalences sont de 67,7% depuis la première union et de 21,5% au cours des 12 derniers mois.

Concernant les salariés, les résultats montrent que 61,8% des femmes ont subi une violence psychologique conjugale depuis leur première union et 14,9% au cours des 12 derniers mois.

Chez les femmes occupant un autre statut professionnel, 56,3% ont subi la violence psychologique conjugale depuis leur première union et 17,5% au cours des 12 derniers mois.

Tableau V. 20 : Proportion (%) des femmes victimes de violence psychologique conjugale selon l'occupation professionnelle

Situation dans l'occupation professionnelle	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Salarié	61,8	14,9
Non salarié	67,7	21,5
Autre statut	56,3	17,5
Ensemble	60,9	18,7

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE VI : VIOLENCE SEXUELLE

Il n'existe pas une définition commune et acceptée par l'ensemble des praticiens de droit sur la notion de violence sexuelle. C'est un terme qui englobe un large éventail de comportements, tant physique que psychologique, à caractère sexuel. Par exemple : *le viol, l'attentat à la pudeur, les avances sexuelles déplaisantes, l'acte de pédophilie, le proxénétisme, etc.* La violence sexuelle est peu exprimée car elle reste taboue et les victimes sont fréquemment stigmatisées et sont souvent considérées comme des victimes coupables. Elle peut se produire aussi bien dans le cadre conjugal qu'en dehors des relations de couple et a pour victimes, les femmes, les filles, les garçons, les personnes en situation de handicap et d'autres personnes vulnérables.

Dans le cadre de cette étude, la violence sexuelle se traduit par des rapports et des actes sexuels sous contraintes, des harcèlements et des attouchements. Ces deux derniers (harcèlements et attouchements) sont considérés comme une forme de violence sexuelle modérée tandis que les deux autres (rapports et actes sexuels sous contraintes) sont classés comme une violence sexuelle sévère.

VI.1 Violence sexuelle hors union

Cette partie traite de la violence sexuelle survenue en dehors du couple. Il part de la violence sexuelle modérée à la violence sexuelle sévère.

VI.1.1 Prévalence de la violence sexuelle (avant 18 ans, au cours des 12 dernier mois, au cours de la vie)

Globalement, 15,1% des femmes ont subi la violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, dont 13,5% pour la violence sexuelle modérée et 1,7% pour la violence sexuelle sévère.

Cependant, 17,3% des femmes âgées de 15 ans ou plus ont subi une violence sexuelle au moins une fois dans leur vie dont 14,7% pour la violence sexuelle modérée et 2,6% pour la violence sexuelle sévère.

Au cours des 12 derniers mois, la prévalence de femmes victimes de violence sexuelle s'établit à 1,8%.

Tableau VI. 1 : Prévalence (%) de la violence sexuelle au Sénégal

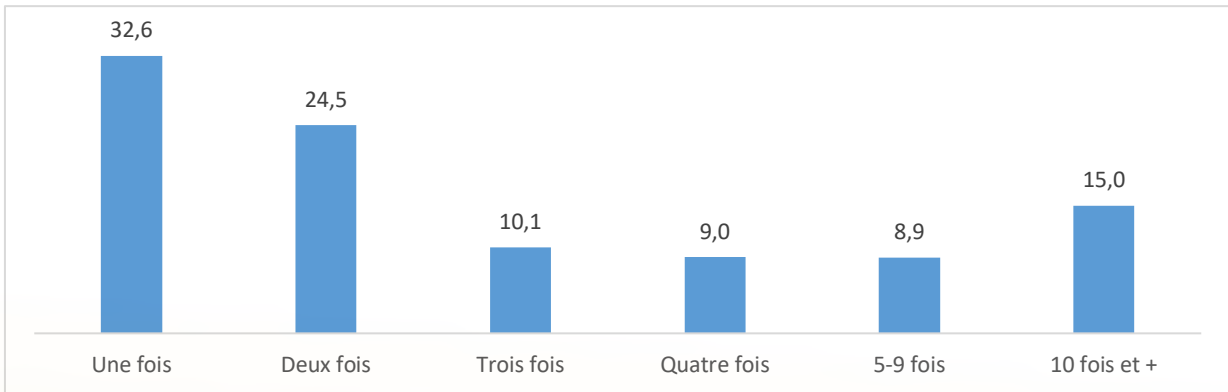
Violence Sexuelle	Avant 18 ans	Au cours de la vie	Au cours des 12 derniers mois
Modérée	13,5	14,7	1,8 ⁴
Sévère	1,7	2,6	
Pas de violence	84,9	82,7	98,2
Total	100,0	100,0	100,0
Globale (modérée + sévère)	15,1	17,3	1,8

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.2 Prévalence de de la violence au cours des 12 derniers mois selon la fréquence

La prévalence des femmes victimes de violence sexuelle à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois est estimée à 67,5%. En effet, 24,5% des femmes ont subi ces violences deux fois, 10,1% entre trois fois, 9,0% quatre fois, 8,9% entre 5 et 9 fois et 15,0% plus de 10 fois. De plus, 38,6% de femmes ont été victimes de violence sexuelle une seule fois au cours des 12 derniers mois.

Graphique VI. 1: Prévalence (%) de la violence sexuelle au cours des 12 derniers mois selon la fréquence



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

⁴ Le nombre d'observation est très faible pour les catégories de violence « modérée » et « sévère ».

VI.1.3 Violence sexuelle selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

VI.1.3.1 Violence sexuelle selon le milieu de résidence

Chez les femmes ayant subi la violence avant l'âge de 18 ans, les différences entre les prévalences selon le milieu de résidence sont minimales au niveau global. En effet, 15,2% des femmes du milieu rural et 15,0% de celles du milieu urbain déclarent avoir été victimes de violence sexuelle avant leur 18^{ème} anniversaire. Par contre, la prévalence de la violence sexuelle sévère est plus élevée en milieu urbain (2,0% chez les femmes du milieu urbain contre 1,2% chez celles du milieu rural), tandis que celle de la violence sexuelle modérée est plus élevée en milieu rural (14,0% chez les femmes du milieu rural contre 13,1% chez celles du milieu urbain).

La prévalence de la violence sexuelle varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain les femmes ayant au moins subi une violence sexuelle au cours de leur vie représentent 18,2%, contre 16,1% pour celles du milieu rural. La même situation est constatée en ce qui concerne la violence sexuelle sévère, avec respectivement 3,4% des femmes pour le milieu urbain et 1,4% pour le milieu rural. Pour la violence sexuelle modérée, les prévalences semblent peu différer selon le milieu de résidence (14,8% et 14,7% pour les milieux urbain et rural respectivement).

Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois 2,2% des femmes vivant en milieu urbain ont subi une violence sexuelle contre 1,3% des femmes du milieu rural.

Tableau VI. 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Urbain	13,1	2	15	14,8	3,4	18,2	2,2

Rural	14	1,2	15,2	14,7	1,4	16,1	1,3
Ensemble	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3	1,8

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.2 Violence sexuelle selon l'âge

La prévalence de la violence sexuelle varie en fonction de l'âge des femmes. Les plus jeunes sont plus susceptibles de subir cette violence, quelle que soit la période de référence. Chez les femmes ayant subi au moins une violence sexuelle au cours de leur vie, celles dont l'âge se situe entre 25 et 34 ans sont les plus touchées, avec une prévalence de 19,6%. Les prévalences s'élèvent à 18,3% chez les jeunes de 15-24 ans et 18,2% pour ceux âgés de 35-44 ans. Les violences sexuelles sévères sont plus fréquentes chez les femmes âgées de 25 à 34 ans (3,0%). La même situation est observée chez les femmes ayant subi la violence sexuelle avant 18 ans. Par ailleurs, 3,5% des femmes de la tranche d'âge 15-24 ans ont subi des violences au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon l'âge

Groupes d'âges	Période						
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
15-24 ans	14,7	1,8	16,5	15,5	2,8	18,3	3,5
25-34 ans	15,2	1,8	17,0	16,7	3,0	19,6	*
35-44 ans	12,3	*	14,5	14,8	*	18,2	*
45-54 ans	11,0	*	11,9	11,2	*	12,7	*
55-64 ans	9,4	*	9,5	10,6	*	11,5	*
65 ans et plus	10,8	*	12,3	11,6	*	13,1	*
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3	1,8

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.3 Violence sexuelle selon le statut matrimonial

La violence sexuelle varie en fonction du statut matrimonial. La prévalence la plus élevée avant l'âge de 18 ans est observée chez les célibataires et les polygames (15,8% chacune). En revanche, la violence sexuelle sévère est plus répandue chez célibataires (2,2%). Tandis que les femmes polygames sont plus touchées par la violence modérée (14,9%). La même situation est observée chez les femmes ayant subi des violences sexuelles au moins une fois au cours de leur vie.

Cependant, durant les 12 derniers mois, 4,5% des femmes célibataires ont subi une violence sexuelle.

Tableau VI. 4 : Proportion (%) des femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le statut matrimonial

Situation matrimoniale	Période								
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois		
	Modéré e	Sévèr e	Global e	Modéré e	Sévèr e	Global e	Modéré e	Sévèr e	Global e
Monogame	12,9	1,5	14,5	14,0	2,1	16,1			*
Polygame	14,9	*	15,8	16,7	*	18,6			*
Célibataire	13,6	2,2	15,8	14,4	3,7	18,1			4,5
Divorcée/Veuve	12,3	*	14,6	14,5	*	17,9			*
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3			1,8
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.									

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.4 Violence sexuelle selon la perception de la femme

Au cours de la vie, 26,1% des femmes qui ont une perception favorable, ont subi une violence sexuelle. Cette prévalence est de 23,9% avant 18 ans. Pour les femmes ayant une perception défavorable, les prévalences s'élèvent à 16,8% au cours de la vie, 14,6% avant 18 ans et 1,8% au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 5 : Proportion (%) des femmes victimes de violence sexuelle hors union selon la perception

Perception	Période								
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois		
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale			Globale
Favorable	18,5	*	23,9	20,5	*	26,1			*
Non favorable	13,2	1,4	14,6	14,4	2,4	16,8			1,8
NSP	*	*	*	*	*	*			*
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3			1,8

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.5 Violence sexuelle selon la vulnérabilité

La vulnérabilité des femmes est évaluée en fonction de leur handicap et de leur état de grossesse au moment des actes. Les données indiquent que les femmes en situation de handicap sont plus susceptibles de subir de violence sexuelle tout au long de leur vie, quel que soit le degré de sévérité de la violence. En effet, 16,1% des femmes en situation de handicap ont subi de violence sexuelle au cours de leur vie contre 14,8% des femmes sans handicap. Cette situation est également constatée avant l'âge de 18 ans. En outre, ce sont les femmes sans handicap qui ont subi plus de violence sexuelle (1,8%) au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 6 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le handicap et l'état de grossesse

Handicap	Période						
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Handicap	16,0	6,0	22,0	16,1	7,7	23,8	0,5
Sans handicap	13,3	1,5	14,8	14,7	2,4	17,1	1,8
Total	13,5	1,7	15,2	14,7	2,6	17,3	1,7

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.6 Violence sexuelle selon le lieu de survenance

Les lieux où survient la violence sexuelle varient en fonction de la gravité de l'acte. Au cours des 12 derniers mois, la violence sexuelle sévère telle que le viol, se déroule principalement dans la concession de la victime (41,3%), tandis que 58,7% a eu lieu hors de la concession. Quant à la violence sexuelle modérée, 28,3% se sont produits dans la concession contre 71,7% hors concession.

Tableau VI. 7 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union par lieu de survenance

Lieu de production	Modérée	Sévère	Globale
Dans la concession	28,3	41,3	29,1
Hors concession	71,7	58,7	70,9
Total	71,7	58,7	70,9

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3.7 Violence sexuelle selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

La violence sexuelle varie en fonction de l'exposition aux médias et à l'internet. En effet, les femmes qui utilisent internet sont plus susceptibles de subir une violence sexuelle, quelle que soit sa forme. Par exemple, 18,5% des femmes qui utilisent internet sont victimes de violence sexuelle au cours de la vie contre 15,7% pour celles qui n'en utilisent pas. Cette prévalence s'établit pour la violence sexuelle sévère à 3,2% pour celles qui utilisent internet et 1,8% pour celles qui ne l'utilisent pas. Tandis que pour la violence sexuelle modérée, elle s'élève respectivement à 15,3% et 13,9%.

Par ailleurs, avant l'âge de 18 ans et au courant de la vie, les femmes non exposées aux médias ont moins subi de violence sexuelle. Concernant les 12 derniers mois avant l'enquête, 2,1% des femmes moyennement exposées aux médias ont été victimes de violence sexuelle.

Tableau VI. 8 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Exposition aux médias et internet	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Internet							
Utilise	13,6	2,1	15,7	15,3	3,2	18,5	2,1
N'utilise pas	13,3	1,1	14,3	13,9	1,8	15,7	1,4
Exposition aux médias							
Fortement exposée	14,0	*	15,9	14,6	*	17,4	*
Moyennement exposée	13,7	1,8	15,5	15,1	3,0	18,1	2,1
Pas du tout exposée	12,4	*	13,4	13,4	*	14,5	*

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.4 Violence sexuelle selon certaines caractéristiques

socioéconomiques

VI.1.4.1 Violence sexuelle selon le niveau d'instruction

Le Tableau VI.9 montre que les prévalences de la violence sexuelle varient en fonction du niveau d'instruction des femmes. En effet, avant 18 ans, les femmes de niveau d'instruction élémentaire sont les plus touchées par la violence sexuelle (17,3%). Au cours de leur vie, 20,2% des femmes ayant au moins le niveau secondaire ont été victimes de violence sexuelle, dont 15,9% pour la forme modérée et 4,3% pour celle sévère. Quelle que soit la période considérée, les femmes sans niveau d'instruction ont moins subi la violence sexuelle.

Tableau VI. 9 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Avant 18 ans			Au cours de la vie			Au cours des 12 derniers mois
	Modéré	Sévère	Globale	Modéré	Sévère	Globale	Globale
Aucun	12,3	1,2	13,5	13,7	1,8	15,4	1,0
Elémentaire	15,2	*	17,3	15,8	3,9	19,7	*
Moyen	13,9	*	15,8	15,3	*	17,3	*
Secondaire et plus	14,3	*	16,6	15,9	4,3	20,2	3,1

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.4.2 Violence sexuelle selon le niveau de vie

La prévalence de la violence sexuelle varie en fonction du niveau de vie des ménages des femmes. Le Tableau VI. 10 ci-dessous montre que les femmes vivant dans des ménages de niveau de vie très faible ont davantage subi une violence sexuelle avant 18 ans et au cours de la vie. Ce même groupe est également plus exposé aux violences sexuelles modérées. En effet, dans l'ensemble, 20,7% de ces femmes ont subi une violence sexuelle dont, 19,4% pour la forme modérée. Par contre, la prévalence de la violence sexuelle sévère est plus élevée chez les femmes des ménages de niveau de vie plus élevé, que ce soit au cours de leur vie ou avant 18 ans (avec respectivement 4,9% et 3,1%). Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, la prévalence de la violence sexuelle est de 2,4% chez les femmes des ménages de niveau de vie faible.

Tableau VI. 10 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le niveau de vie

Niveau de vie	Période						
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Très Faible	18,3	*	19,4	19,4	*	20,7	*
Faible	14,5	*	15,5	14,8	*	16,4	2,4
Moyen	14	*	15,2	16,5	1,8	18,2	*
Elevé	11,4	*	12,4	12,4	*	14,4	*
Très Elevé	11,5	3,1	14,6	12,8	4,9	17,7	*
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3	1,8

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.4.3 Violence sexuelle selon l'autonomie économique de la femme

Quels que soient la période de référence et le degré de sévérité, les femmes fortement autonomes sont moins sujettes à la violence sexuelle. Au cours de leur vie, 18,7% des femmes faiblement autonomes ont été victimes de violence sexuelle. Cette prévalence est de 16,7% chez les femmes fortement et moyennement autonomes. Par ailleurs, les femmes moyennement autonomes sont plus exposées à la violence sexuelle sévère (3,2%). Les femmes peu autonomes représentent la couche la plus touchée par la violence sexuelle modérée (15,5%). Cette situation se retrouve également chez les

femmes ayant subi la violence sexuelle avant leur 18^{ème} anniversaire (2,1% pour les femmes moyennement autonomes et 14,0% pour celles faiblement autonomes).

Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, les femmes faiblement autonomes enregistrent une prévalence de 3,2%.

Tableau VI. 11 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle hors union selon le niveau d'autonomie économique

Autonomisation économique	Période						
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Faiblement autonome	14,0	1,8	15,7	15,5	3	18,5	3,2
Moyennement autonome	12,7	2,1	14,9	13,5	3,2	16,7	*
Fortement autonome	13,8	*	14,6	15,5	*	16,7	*
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3	1,8
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.							

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.4.4 Violence sexuelle selon l'occupation professionnelle

Les salariées sont plus victimes de violence sexuelle avant 18 ans et au cours de la vie. En effet, les prévalences sont respectivement de 20,6% et de 26,0% dépassant ainsi la moyenne nationale. Au cours de la vie, globalement les différences de prévalence entre les non-salariées (16,9%) et les autres statuts professionnels (16,4%) restent faibles.

Tableau VI. 12 : Proportion (%) des femmes victimes de violence sexuelle hors union selon l'occupation professionnelle

Occupation professionnelle	Période						
	Avant 18 ans			Au cours de la vie			12 derniers mois
	Modérée	Sévère	Globale	Modérée	Sévère	Globale	Globale
Salarié	18,1	*	20,6	18,4	*	26,0	*
Non salarié	13,1	1,5	14,6	15	1,9	16,9	*
Autres statuts	13	1,6	14,7	14,1	2,3	16,4	1,9
Total	13,5	1,7	15,1	14,7	2,6	17,3	1,8
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.							

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2 Violence sexuelle conjugale

Cette partie aborde la violence sexuelle dans le cadre conjugal, englobant à la fois la violence sexuelle modérée (comme le harcèlement, les attouchements et les avances sexuelles non désirées) et la violence sexuelle sévère (tels que les rapports sexuels forcés ou les actes sexuels imposés sous contrainte). La violence sexuelle conjugale concerne toutes les femmes âgées de 15 ans ou plus, à l'exception de celles qui sont célibataires.

VI.2.1 Prévalence de la violence sexuelle conjugale (au cours des 12 dernier mois, depuis la première union)

Au Sénégal, 8,3% des femmes en union ou ayant été en union ont subi une violence sexuelle perpétrée par leur mari/partenaire, depuis leur première union. Par ailleurs, cette proportion s'élève à 2,2% au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 13 : Prévalences (%) de la violence sexuelle conjugale faite aux femmes selon la période

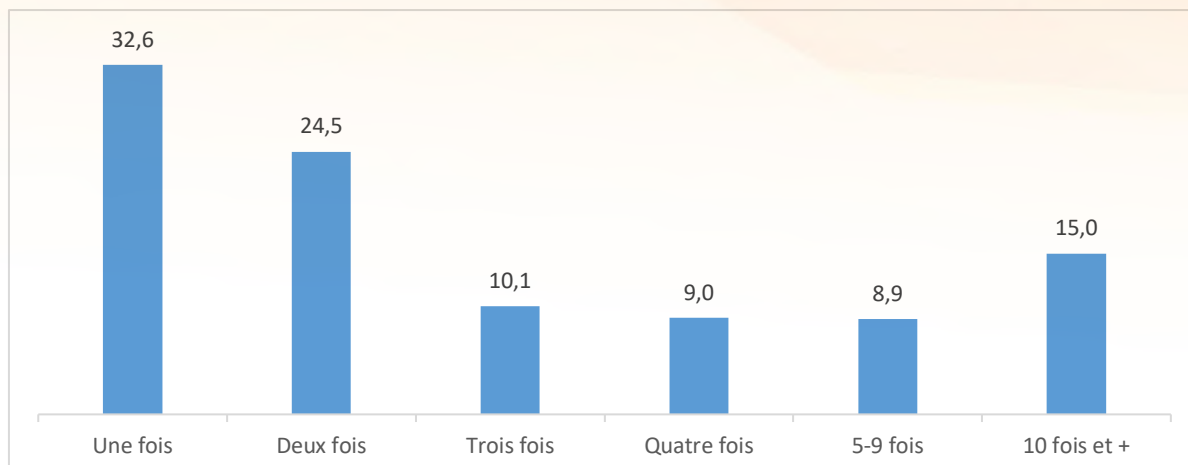
Violence sexuelle conjugale	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Oui	8,3	2,2
Non	91,7	97,8

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.2 Prévalence (%) de la violence sexuelle conjugale au cours des 12 derniers mois selon la fréquence

Les résultats montrent qu'au cours des 12 derniers mois, 32,5% des femmes ont été victimes de violence sexuelle une fois. Pour les autres, celles qui ont subi deux fois ce type de violence représentent 24,5%. Toutefois, 15,0% des femmes déclarent avoir subi une violence sexuelle 10 fois ou plus.

Graphique VI. 2 : Prévalence (%) de violences sexuelles conjugales au cours des 12 derniers mois selon la fréquence



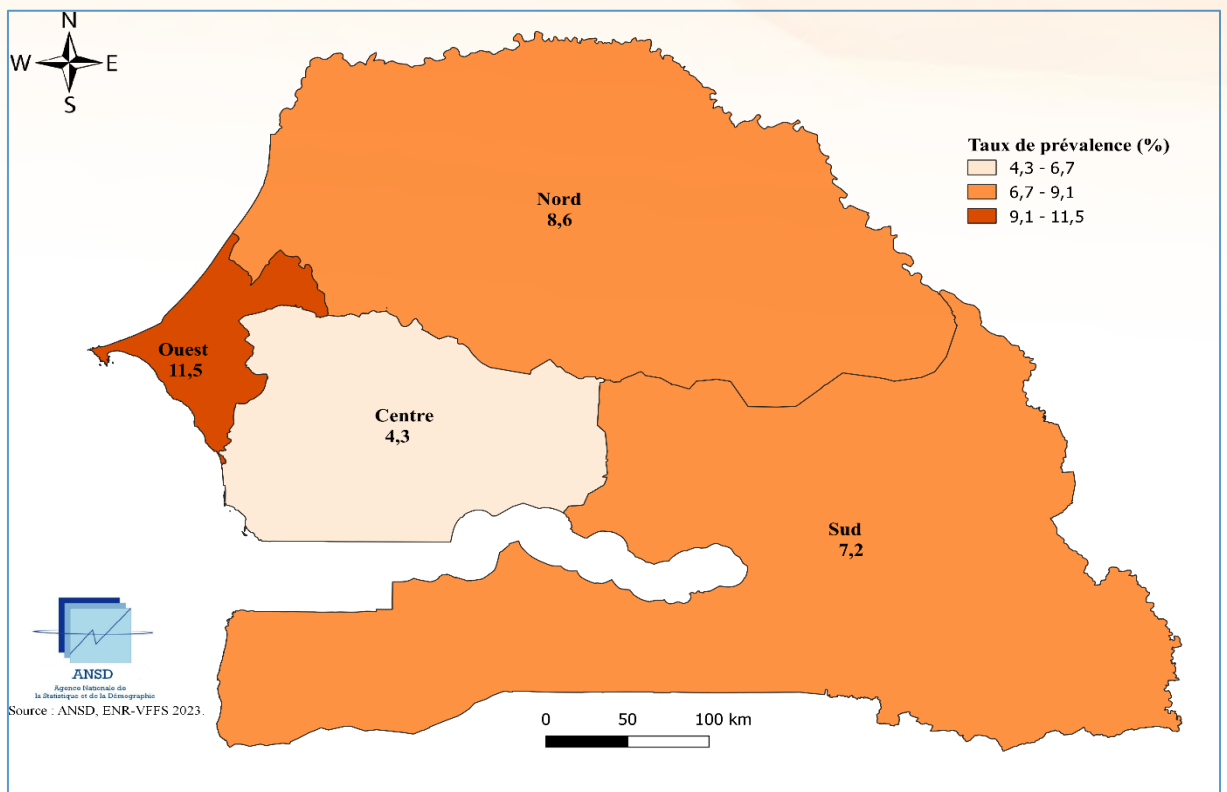
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.3 Violence sexuelle conjugale selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

VI.2.3.1 Violence sexuelle conjugale selon le contexte de résidence

La prévalence de la violence sexuelle dans le cadre conjugal, depuis la première union, varie en fonction de la zone de résidence. Les femmes de la zone ouest ont plus subi la violence sexuelle conjugale avec 11,5%. A l'opposé, leurs homologues de la zone du centre sont moins touchés avec une proportion de 4,3%.

Carte 11 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle conjugale depuis la première union selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Quelle que soit la période de référence, les femmes du milieu urbain sont plus victimes de la violence sexuelle dans le cadre conjugal. En effet, en milieu urbain 9,9% des femmes ont été victimes de la violence sexuelle depuis leur première union et 2,9% au cours des 12 derniers mois. Par contre, chez celles résidant dans le milieu rural 6,3% en sont victimes depuis la première union et 1,3% au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 14 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence conjugale sexuelle selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Urbain	9,9	2,9
Rural	6,3	1,3
Ensemble	8,3	2,2

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.3.2 Violence sexuelle conjugale selon l'âge, l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

La prévalence de la violence sexuelle dans le cadre conjugal varie en fonction de l'âge des femmes. Au cours des 12 derniers mois, 2,8% des femmes de 15-24 ans en sont victimes et 2,4% pour celles âgées entre 25 et 34 ans. Depuis la première union, les 15-24 ans enregistrent la prévalence la plus élevée (10,0%). La plus petite prévalence est observée chez celles de la tranche d'âge 45-54 ans.

Tableau VI. 15 : Prévalences de la violence sexuelle conjugales selon l'âge

Groupes d'âges	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
15-24 ans	10,0	2,8
25-34 ans	8,3	2,4
35-44 ans	8,9	*
45-54 ans	6,6	*
55-64 ans	7,7	*
65 ans et plus	*	*
ENSEMBLE	8,3	2,2

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Les femmes qui sont précocement entrées en union (moins de 16 ans) sont celles qui ont plus subi de violence sexuelle depuis leur première union avec une prévalence de 9,3%. En revanche, au cours des 12 derniers mois, leur prévalence est plus faible par rapport à celles qui sont entrées en union après l'âge de 16 ans (1,9% contre 2,3%)

Par ailleurs, il n'y a presque pas de différence de prévalence de la violence sexuelle en fonction de la durée dans l'union, quelle que soit la période de référence.

Tableau VI. 16 : Prévalences (%) de la violence sexuelle conjugale selon l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

Âge au premier mariage	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Moins de 16 ans	9,3	1,9
16 ans et plus	8,0	2,3
Durée dans l'union	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois

Moins 3 ans	8,6	*
3 – 5 ans	8,6	2,1
Plus de 5ans	8,2	2,2
ENSEMBLE	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.3.3 Violence sexuelle conjugale selon le statut matrimonial

La violence sexuelle dans le cadre conjugal varie selon le statut matrimonial de la femme. Les femmes qui sont actuellement en union, notamment les mariées monogames, ont subi moins de violences sexuelles comparées aux veuves/divorcées de plus de 12 mois. En effet, la prévalence est de 12,8% chez les veuves/divorcées de plus de 12 mois contre 6,9% chez les monogames. Par ailleurs, au cours des 12 derniers mois, les femmes en union monogame ont subi une violence sexuelle conjugale avec une prévalence de 2,3 %.

Tableau VI. 17 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale sexuelle selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Mariée monogame	6,9	2,3
Mariée polygame	8,7	*
Veuve/Divorcée moins de 12 mois	*	*
Veuve/Divorcée plus de 12 mois	12,8	na
ENSEMBLE	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.3.4 Violence sexuelle conjugale selon la perception

Il a été demandé aux femmes ; comment elles perçoivent l'acte de violence sexuelle la plus récente subie. En effet, dans le cadre conjugal et au cours des 12 derniers, 43,5% des femmes perçoivent l'acte de violence comme normal et 40,2% comme grave.

Tableau VI. 18 : Proportion (%) de femmes victimes de violence conjugale sexuelle selon la perception au cours des 12 derniers mois

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Perception	12 derniers mois
Normale	43,5
Grave	40,2
Très grave	*
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

VI.2.3.5 Violence sexuelle conjugale selon la vulnérabilité

Quelle que soit la période considérée, les femmes en situation de handicap ont plus subi la violence sexuelle conjugale. En effet, depuis la première union, la prévalence est de 11,8% pour celles en situation de handicap contre 8,1% pour celles sans handicap ; ces es prévalences sont respectivement de 6,5% et de 2,0% au cours des 12 derniers mois.

Tableau VI. 19 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle conjugale selon la vulnérabilité au cours des 12 derniers mois

Vulnérabilité	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Situation de handicap		
Handicap	11,8	6,5
Sans handicap	8,1	2,0
Ensemble	8,3	2,2

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.3.6 Violence sexuelle conjugale selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Les femmes utilisant internet ont plus subi de violences sexuelles (8,6%) depuis la première union contre 7,9% chez celles qui n'en n'utilisent pas ; ces prévalences sont respectivement de 2,4% et 1,9% au cours des 12 derniers mois. En outre, 8,8% des femmes moyennement exposées aux médias en ont subies depuis la première union contre 7,7% chez celles non exposées. Au cours des 12 derniers mois, 2,3% des femmes moyennement exposées ont subi ces violences et 2,2% de celles non exposées en ont subi.

Tableau VI. 20 : Proportion (%) de femmes victimes de violences conjugales sexuelles selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Internet		
Utilise	8,6	2,4
N'utilise pas	7,9	1,9
Exposition aux médias		
Fortement exposée	*	*
Moyennement exposée	8,8	2,3
Pas du tout exposée	7,7	2,2
Ensemble	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.4 Violence sexuelle conjugale selon certaines caractéristiques socioéconomiques

VI.2.4.1 Violence sexuelle conjugale selon le niveau d'instruction

La prévalence de la violence sexuelle conjugale varie en fonction du niveau d'instruction. Les femmes ayant au moins le niveau secondaire sont les plus touchées par cette forme de violence. En effet, 9,4% d'entre elles ont subi ce type de violence depuis leur première union. Elles sont suivies des femmes sans niveau d'instruction avec une prévalence de 9,1% depuis la première union.

Tableau VI. 21 : Proportion (%) de femmes victimes de violences sexuelles conjugales selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Aucun	9,1	2,3
Elémentaire	6,8	*
Moyen	6,1	*
Secondaire et plus	9,4	*
ENSEMBLE	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.4.2 Violence sexuelle conjugale selon le niveau de vie

Depuis la première union, les femmes vivant dans des ménages de niveau de vie très élevé ont plus subi de violence sexuelle (10,2%). Cette prévalence s'élève à 7,2% chez celles résidant dans des ménages de niveau de vie faible. Au cours des 12 derniers mois la prévalence s'établit à 2,0% chez les femmes vivant dans des ménages de niveau de vie très faible.

Tableau VI. 22 : Proportion des femmes victimes de violences conjugales sexuelles selon le niveau de vie

Niveau de vie du ménage	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Très faible	8,2	2,0
Faible	7,2	*
Moyen	7,5	*
Elevé	7,7	*
Très élevé	10,2	*
ENSEMBLE	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.4.3 Violence sexuelle conjugale selon l'autonomie décisionnelle de la femme

La prévalence de la violence sexuelle dans le cadre conjugal varie en fonction du niveau d'autonomie de la femme. Depuis la première union, les femmes fortement autonomes subissent moins la violence sexuelle. En effet, 10,5% des femmes faiblement autonomes ont subi cette violence contre 3,9% des femmes fortement autonomes. Par contre, au cours des 12 derniers mois, les prévalences s'établissent à 2,8% chez celles faiblement autonomes et 3,0% chez celles moyennement autonomes.

Tableau VI. 23 : Proportion (%) de femmes victimes de violence sexuelle conjugale selon le degré d'autonomie décisionnelle

Autonomie décisionnelle	Période	
	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Faiblement autonome	10,5	2,8
Moyennement autonome	8,2	3,0
Fortement autonome	3,9	*
ENSEMBLE	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.2.4.4 Violence sexuelle conjugale selon l'occupation professionnelle

Dans le cadre conjugal, les femmes salariées (10,9%) ont plus subi la violence sexuelle depuis la première union. Par contre, concernant la période des 12 derniers mois, celles ayant un autre statut professionnel sont les plus touchées (2,6%).

Tableau VI. 24 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence sexuelle conjugale selon l'occupation professionnelle

Situation dans l'occupation principale	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Salarié	10,9	*
Non salarié	7,8	1,7
Autre statut	8,2	2,6
Ensemble	8,3	2,2
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE VII : VIOLENCE ECONOMIQUE

L'expression violence économique désigne le fait de rendre (ou de tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses revenus ou dépenses, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant de travailler. Elle se traduit également par le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la femme. Dans ce chapitre, ce type de violence est étudié suivant le cadre conjugal et hors union. Les violences dans le cadre conjugal renvoient aux actes de contraintes économiques perpétrés sur la femme au sein du couple par le conjoint. Les violences économiques hors union font référence aux violences économiques faites aux femmes en dehors du couple.

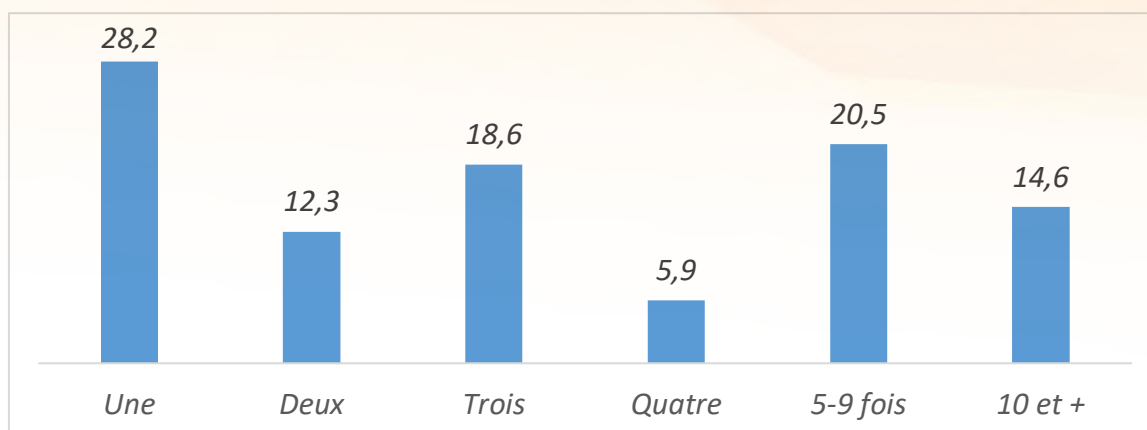
Dans cette enquête, plusieurs actes qualifiés de violences économiques sur la femme ont été pris en compte : empêcher de contrôler ses revenus ou ses dépenses, imposer des restrictions sur la façon dont elle pouvait utiliser son argent, obliger à payer des dettes qui ne sont pas les siennes, empêcher de travailler, imposer un emploi qui ne convient pas, forcer à quitter son travail, obliger à signer des documents financiers qui la lient au conjoint. La femme est considérée comme victime de violence économique si elle subit au moins un de ces actes.

VII.1 Violence économique hors union

VI.1.1 Fréquence de la violence économique la plus récente

L'examen du graphique ci-dessous montre qu'au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, près de 3 femmes sur 10 (28,2%) ont subi une seule fois la violence économique, tandis que 20,5% l'ont subi entre cinq et neuf fois. La plus faible proportion est observée chez celle ayant subi la violence quatre fois (5,9%).

Graphique VII. 1 : Prévalence (%) de la violence économique selon la fréquence au cours des 12 derniers mois



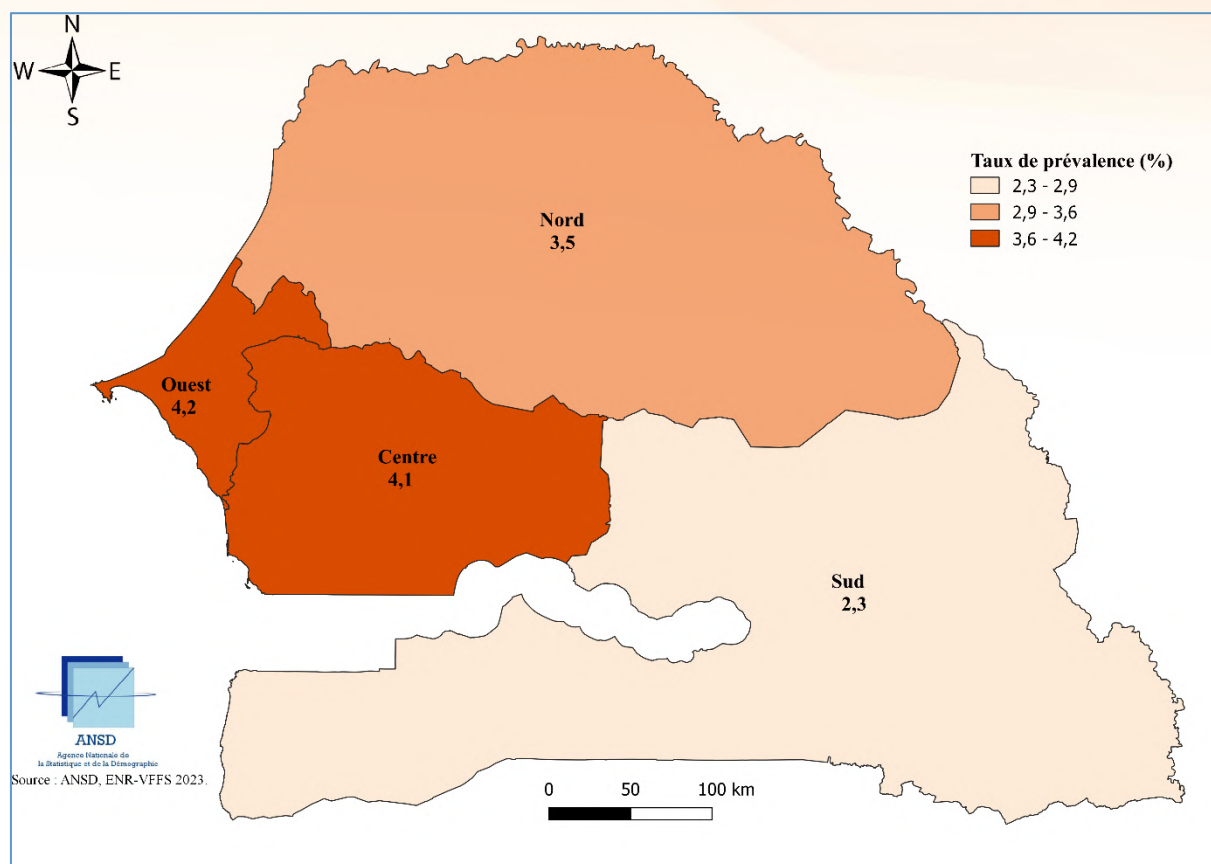
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.2 Violence économique selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

VII.1.3.1 Violence économique selon la région et le milieu de résidence

Les résultats montrent que la proportion de femmes ayant subi une violence économique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête est plus importante parmi celles résidant actuellement dans les régions de l'ouest (4,2%) et celle des régions du centre (4,1%). En revanche, c'est chez les femmes résidant dans les régions du Sud (2,3%) que la prévalence de violence économique enregistrée, est plus faible.

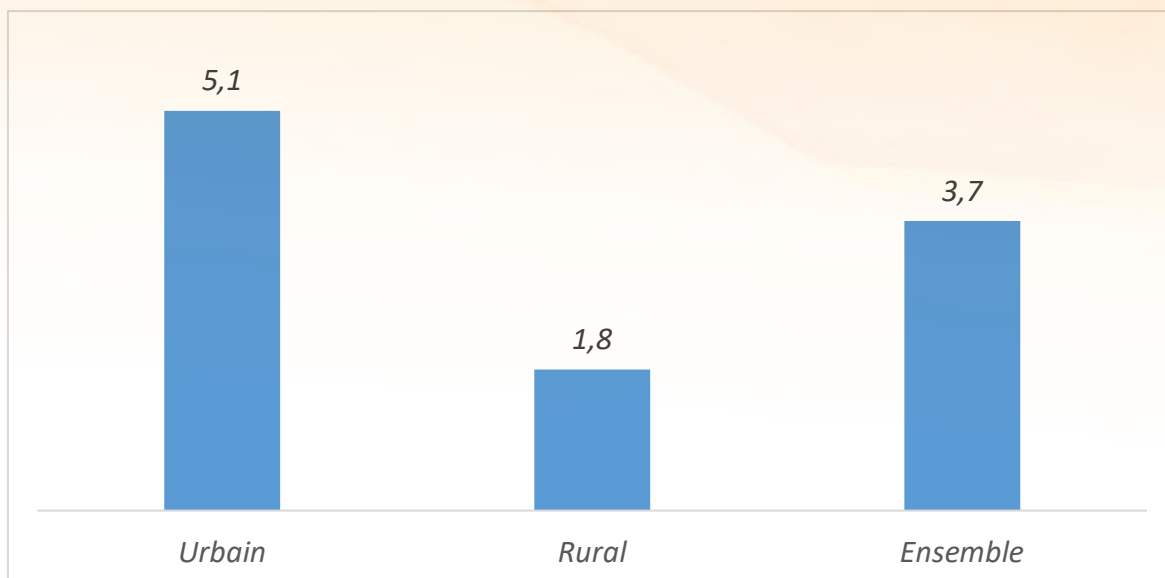
Carte 12 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

La violence économique est plus observée chez les femmes qui résident dans le milieu urbain. Elle touche 5,1% de femmes résidant en milieu urbain contre 1,8% pour celles résidant en zone rurale.

Graphique VII. 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon le milieu de résidence

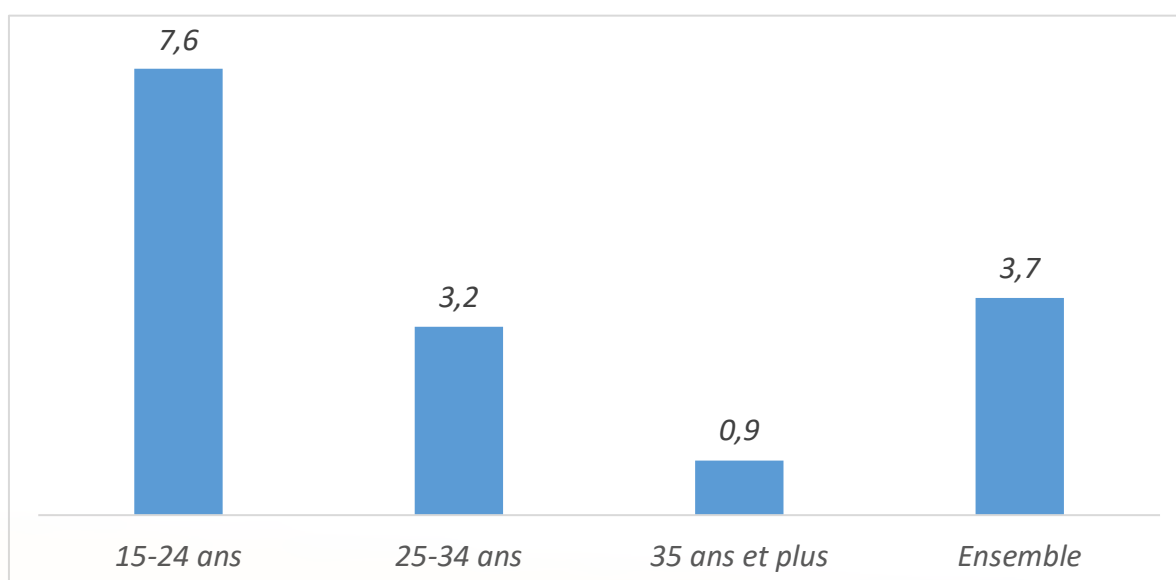


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.3.2 Violence économique selon l'âge

Les résultats montrent que la prévalence de la violence économique dans le cadre hors union diminue avec l'âge. En effet, la proportion de femmes victimes de violence économique est de 7,6% chez les 15-24 ans, de 3,2% chez celles de la tranche d'âge 25-34 ans et de 0,9% chez celles âgées de plus de 35 ans.

Graphique VII. 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon l'âge



Source : ANSD, ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.3.3 Violence économique selon le statut matrimonial

L'analyse de la violence économique selon le statut matrimonial de la femme révèle que les célibataires (9,8%) ont plus subi cette forme de violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. Les femmes en union monogame ont été moins victimes de cette forme de violence durant cette période (1,4%).

Tableau VII. 1 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon le statut matrimoniale

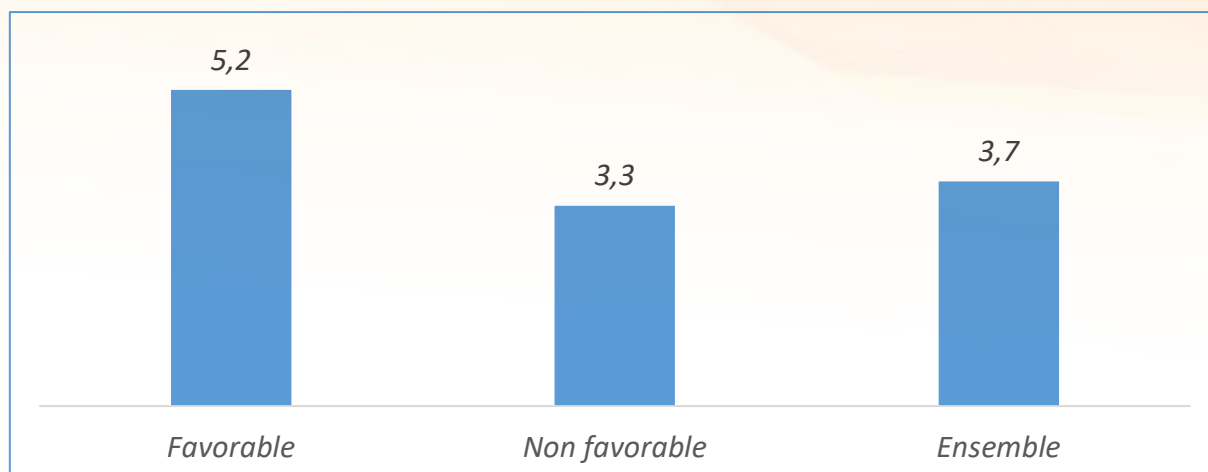
Situation matrimoniale	12 derniers mois
Monogame	1,4
Polygame	*
Célibataire	9,8
Divorcée/Veuve	*
Ensemble	3,7
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.3.4 Violence économique selon la perception de la violence économique

L'analyse du Graphique VII. 5 montre que la prévalence de la violence économique est plus élevée chez les femmes ayant une perception favorable à cette forme de violence. En effet, durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, il a été constaté que 5,2 % de femmes favorables à la violence en sont victimes contre 3,3 % pour celles non-favorables.

Graphique VII. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon la perception

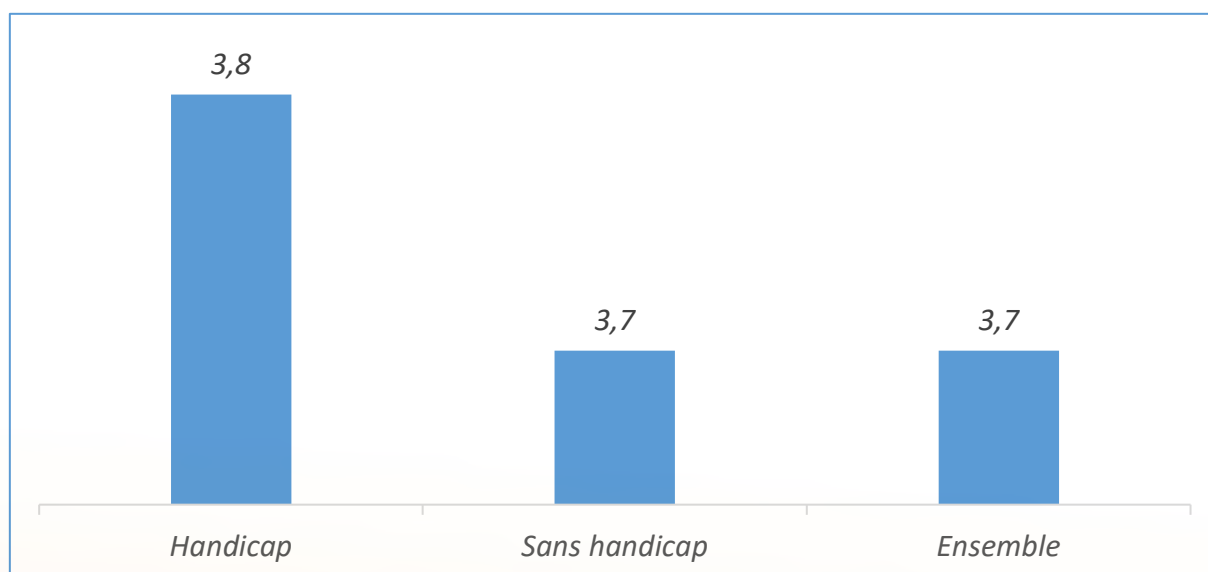


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.3.5 Violence économique selon la vulnérabilité

Le graphique suivant montre que la violence économique est légèrement plus fréquente chez les femmes en vivant avec un handicap. En effet, la prévalence de cette forme de violence est de 3,8% chez les femmes en situation de handicap. Cette proportion s'élève à 3,7% chez celles sans handicap.

Graphique VII. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon la vulnérabilité

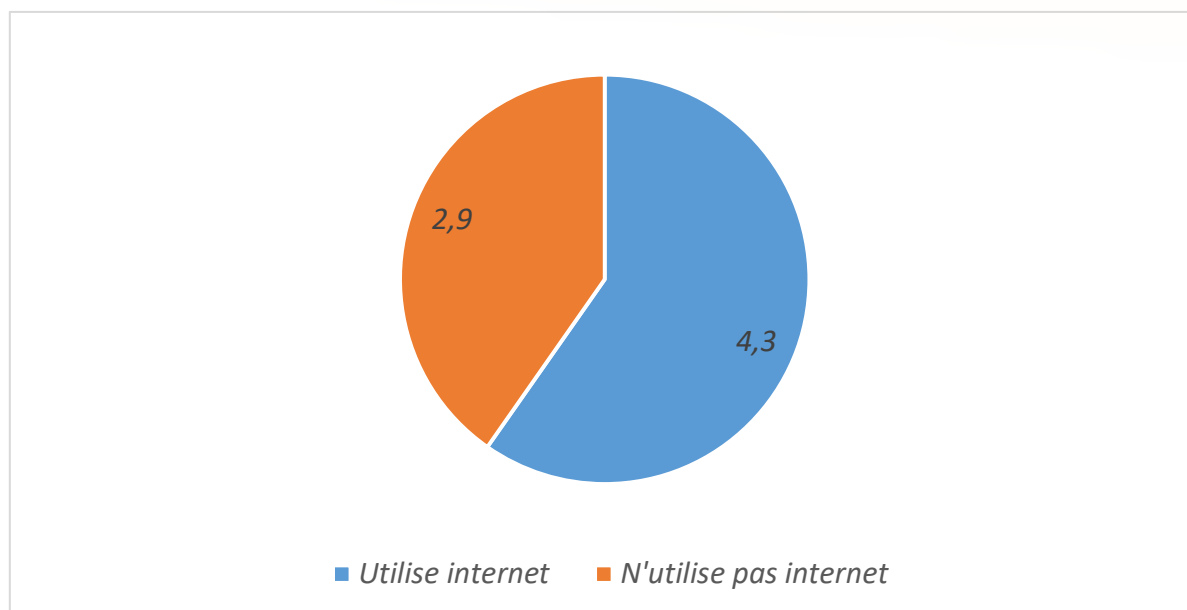


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.3.6 Violence économique selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

Au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, la violence économique touche 4,3% des femmes utilisant internet contre 2,9% pour celles qui ne l'utilisent pas

Graphique VII. 6 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon l'utilisation de l'internet



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que la prévalence de la violence économique hors union est de 4,1% chez les femmes moyennement exposées aux médias.

Tableau VII. 2 : Proportion (%) de femmes victime de violence économique selon l'exposition aux médias et la période

Exposition aux médias	12 derniers mois
Fortement exposée	*
Moyennement exposée	4,1
Pas du tout exposée	*
Ensemble	3,7
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.3 Violence économique selon certaines caractéristiques socioéconomiques

VII.1.4.1 Violence économique selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction renvoie au plus haut niveau d'éducation atteint par la femme au moment de l'enquête. Les femmes ayant un niveau d'instruction moyen ont plus été victimes de violence économique au cours des 12 derniers mois avant l'enquête (5,4%). En revanche, les femmes n'ayant aucune instruction (2,2%) ont moins subi la violence économique.

Tableau VII. 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Proportion
Aucun niveau	2,2
Elémentaire	4,9
Moyen	5,4
Secondaire et plus	5,0
Ensemble	3,7

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.4.2 Violence économique hors union selon le niveau de vie

Les plus fortes proportions de femmes ayant subi la violence économique sur la période des 12 mois avant l'enquête sont observées chez celles résidant dans des ménages de niveau de vie très élevé (5,2%) et de niveau de vie moyen (4,4%). La plus faible prévalence est observée chez les femmes résidant dans des ménages de niveau de vie faible (3,3%).

Tableau VII. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon le niveau de vie

Niveau de vie	Proportion
Très faible	*
Faible	3,3
Moyen	4,4
Elevé	3,6
Très élevé	5,2
Ensemble	3,7
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.4.3 Violence économique hors union selon le niveau d'autonomie économique

Il ressort du Tableau VII. 8 que plus la femme est autonome, moins elle est susceptible d'être victime de violence économique hors union. En effet, la prévalence la plus importante de la violence économique est observée chez les femmes faiblement autonomes (7,0%). Cette prévalence est de 2,3% chez les femmes moyennement autonomes et de 1,3% chez celles fortement autonomes.

Tableau VII. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique selon le niveau d'autonomie économique

Autonomisation économique	Au cours des douze derniers mois
Faiblement autonome	7,0
Moyennement autonome	2,3
Fortement autonome	1,3
Ensemble	3,7

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.4.4 Violence économique selon l'occupation professionnelle

L'analyse du tableau suivant montre qu'au cours des 12 derniers mois avant l'enquête, la prévalence de la violence économique est plus faible chez les femmes non salariées (2,1%), comparativement à celles ayant un autre statut (4,5%), qui présentent la prévalence la plus élevée.

Tableau VII. 6 : Répartition (%) des femmes victimes de violence économique selon l'occupation professionnelle

Situation dans l'occupation principale	12 derniers mois
Salarié	*
Non salarié	2,1
Autre statut	4,5
Ensemble	3,7
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.	

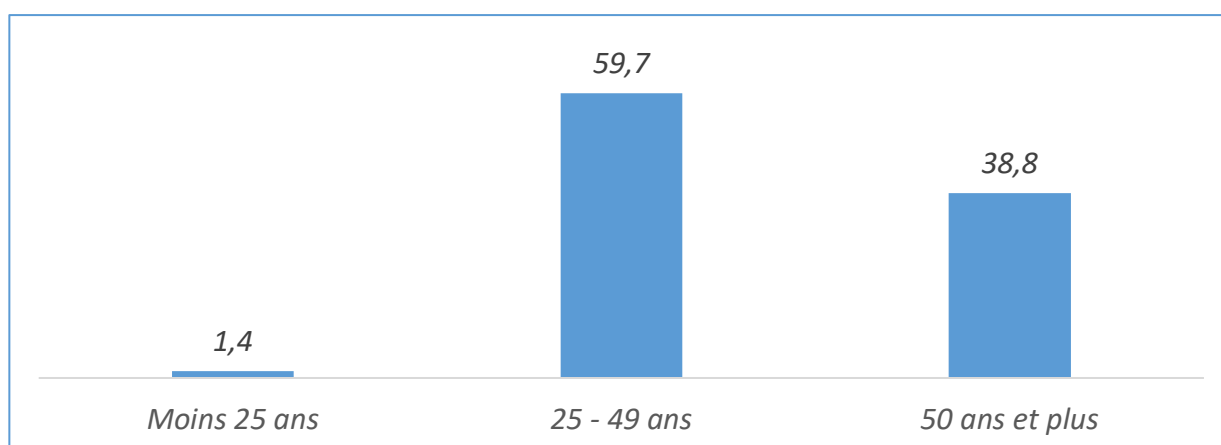
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VI.1.4 Profil des auteurs de violences

VII.1.5.1 Age de l'auteur

La plupart des auteurs de violence économique au cours des 12 derniers mois avant l'enquête sont d'âge compris entre 25 et 49 ans (59,7%). Les auteurs âgés de 50 ans et plus représentent 38,8%. Les moins de 25 ans sont moins représentatifs chez les auteurs de violence en ce sens qu'ils représentent 1,4%.

Graphique VII. 7 : Répartition (%) des auteurs de la violence économique par âge

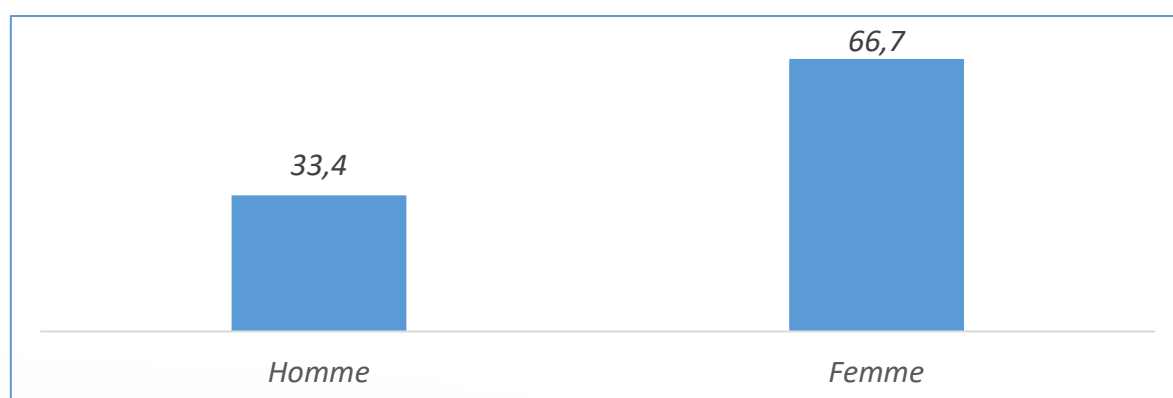


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.1.5.2 Sexe de l'auteur de violence

Les femmes sont plus nombreuses à perpétrer des violences économiques aux femmes. En effet, deux auteurs de la violence économique sur trois sont des femmes.

Graphique VII. 8 : Répartition (%) des auteurs de la violence économique par sexe



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2 Violence économique conjugale

Dans le cadre de cette enquête, les actes de violence économique conjugale qui ont été considérés, en plus des actes précédemment cités, sont : le fait de prendre son argent contre sa volonté, de l'obliger à demander de l'argent pour chaque dépense, de voler son argent, de menacer de couper les vivres si elle le quitte, de refuser de partager avec lui les informations financières.

VII.2.1 Prévalence de la violence économique conjugale

Avant d'aborder la prévalence de la violence économique conjugale selon certaines caractéristiques des femmes, il serait judicieux de présenter la prévalence globale de la violence économique vécue au cours de la vie conjugale des femmes, ainsi que celle vécue durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, afin d'évaluer l'ampleur de ce phénomène dans la société sénégalaise.

Les résultats de l'enquête montrent que, sur l'effectif de la population féminine âgée de 15 ans et plus, près de 2 femmes sur 10 (19,9 %) ont déclaré avoir subi au moins une violence économique dans le contexte conjugal depuis leur première union.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, la proportion de femmes ayant subi une violence économique conjugale est de 5,4 %.

Tableau VII. 7 : Prévalences (%) de la violence économique conjugale faites aux femmes au Sénégal

Violence économique conjugale	Depuis la première union	12 derniers mois
Oui	19,9	5,4
Non	80,1	94,6

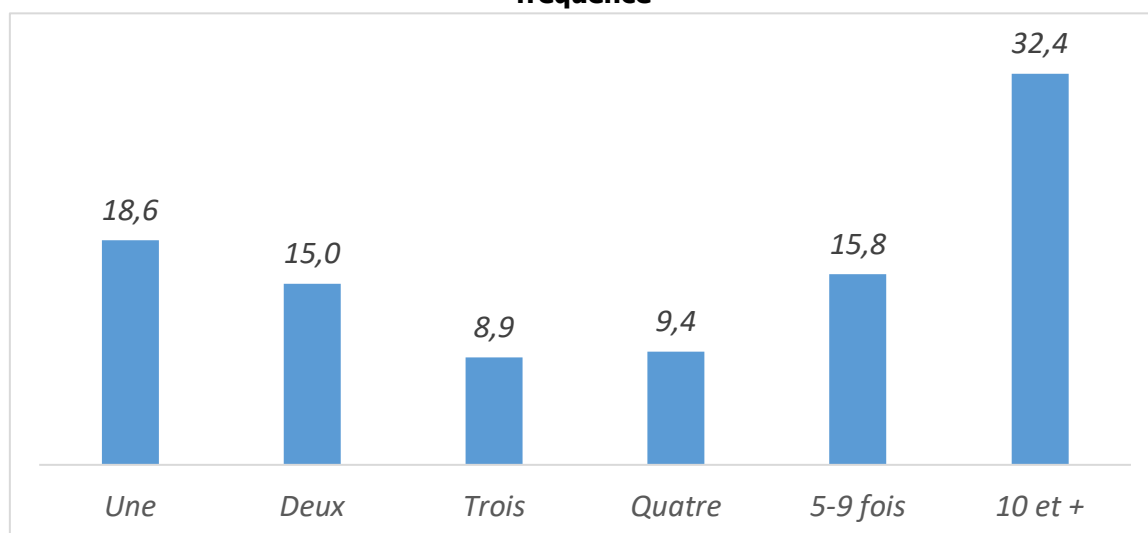
Source : ENR-VFFS 2023.

VII.2.2 Fréquence de la violence économique la plus récente au cours des 12 derniers mois

L'examen du graphique ci-dessous montre que plus de 3 femmes sur 10 (32,4%) ont subi au moins 10 fois une violence économique dans le cadre conjugal au cours des 12 derniers mois, tandis que 15,8% des femmes en ont été victimes entre 5 et 9 fois.

La proportion de femmes ayant subi une fois ou deux fois cette forme de violence représente respectivement 18,6% et 15,0%. Les femmes déclarant avoir subi des violences économiques conjugales trois fois ou quatre fois sont moins nombreuses, avec 8,9% et 9,4% respectivement.

Graphique VII. 9 : Prévalence (%) de la violence économique conjugale selon la fréquence



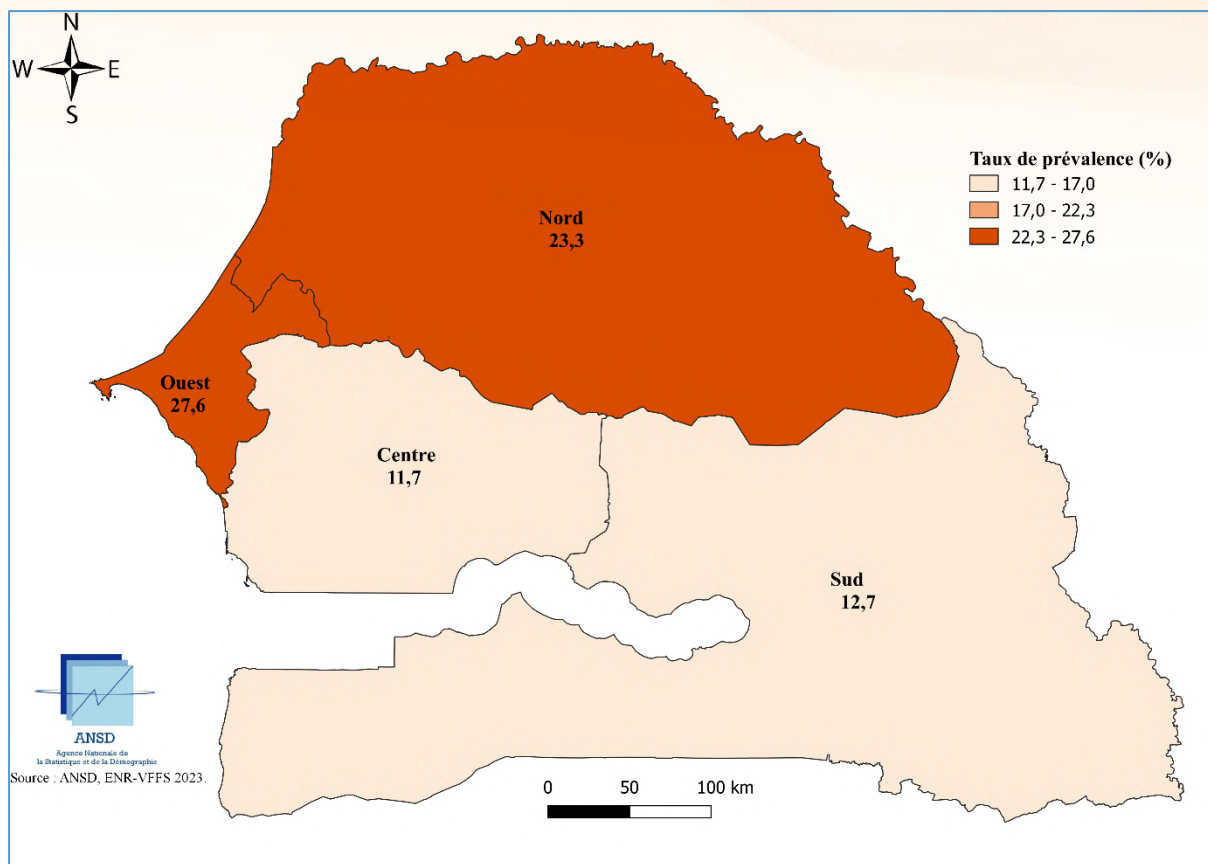
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.3 Violence économique conjugale selon le contexte de résidence et certaines caractéristiques sociodémographiques

VII.2.3.1 Violence économique conjugale selon la région et le milieu de résidence

Une analyse de la violence économique conjugale selon les régions révèle des disparités entre les zones. Depuis la première union les femmes des régions de l'Ouest (27,6%) ont plus subi ce type de violence. Le phénomène est moins répandu dans les régions du centre avec une prévalence de 11,7%.

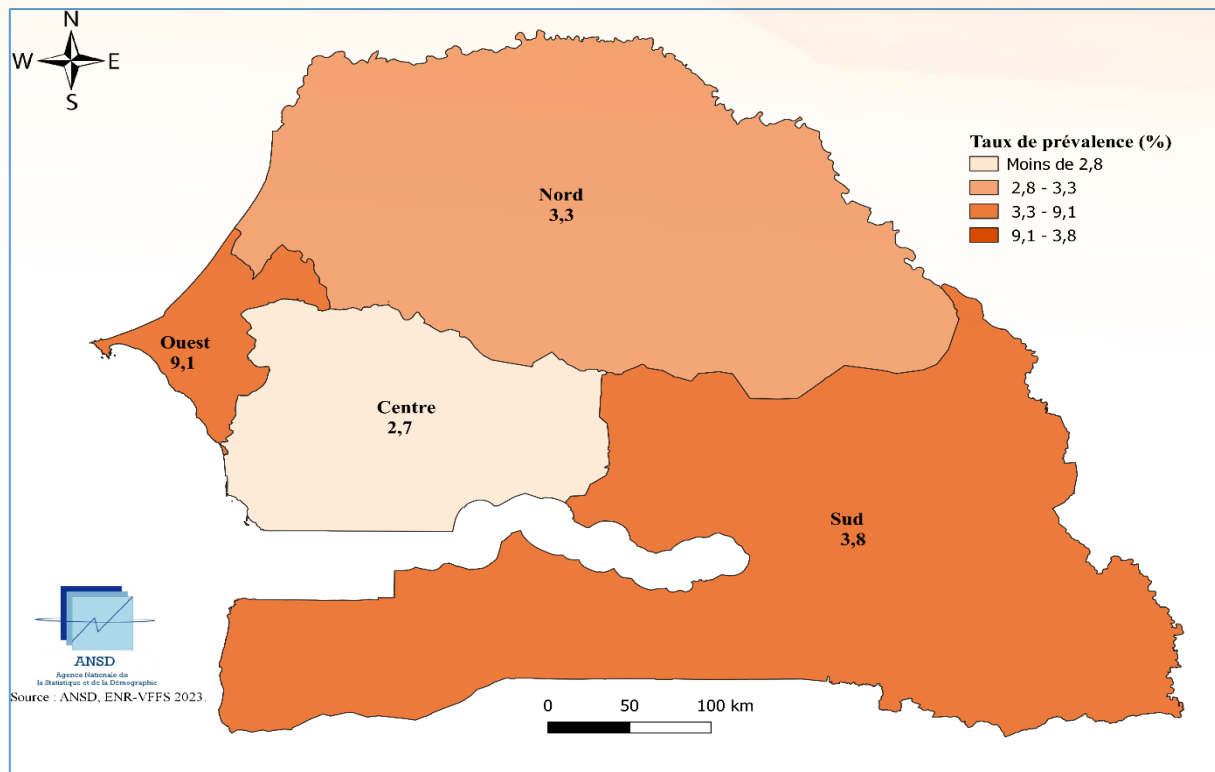
Carte 13 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale depuis la première union selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les femmes des régions de l'Ouest ont plus subi la violence économique conjugale avec une prévalence de 9,1%. En revanche, celles des régions du centre sont les moins touchées (2,7%).

Carte 14 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale au cours des 12 derniers mois selon la région

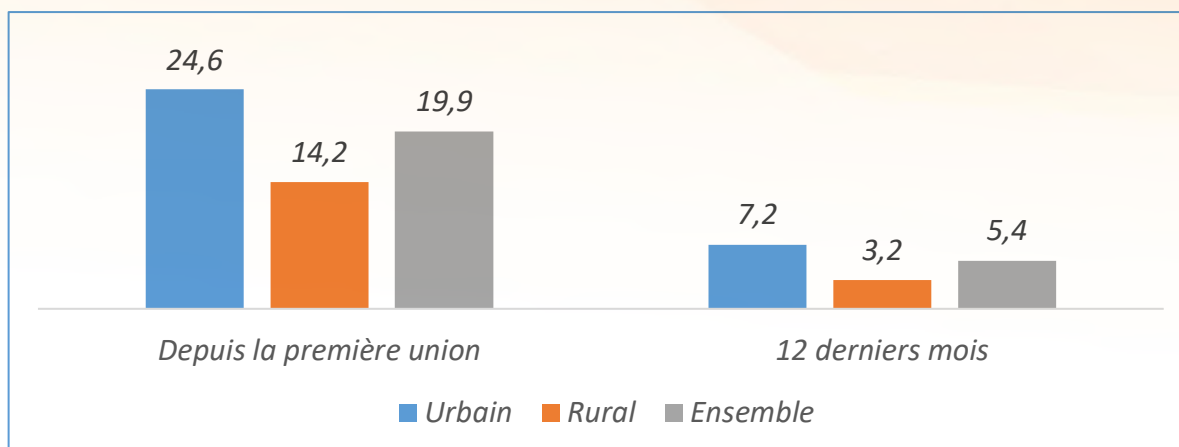


Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Quelle que soit la période considérée, la violence économique conjugale est plus fréquente chez les femmes résidant en milieu urbain. La prévalence depuis la première union dépasse la moyenne nationale dans les zones urbaines (24,6%), tandis que pour leurs homologues vivant en milieu rural, elle s'élève à 14,2%.

Cette situation se confirme pour la période des 12 derniers mois précédant l'enquête. En effet, la violence économique conjugale touche 7,2% des femmes résidant en milieu urbain, contre 3,2% pour celles vivant en zone rurale.

Graphique VII. 10 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon le milieu de résidence



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.3.2 Violence économique conjugale selon l'âge, l'âge au premier mariage et la durée dans l'union

La proportion de femmes ayant subi une violence économique conjugale varie selon le groupe d'âges. En effet, les groupes d'âges de 35-44 ans et de 45-54 ans enregistrent les proportions les plus élevées avec 22,7% et 22,1% respectivement. À l'opposé, les femmes les plus jeunes (15-24 ans) et les plus âgées (65 ans et plus) sont les moins touchées par la violence économique, avec une prévalence de 14,7% chacune.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les groupes d'âges de 25-34 ans et de 35-44 ans présentent les prévalences les plus élevées avec 7,0% et 6,5% respectivement.

Tableau VII. 8 : Prévalences (%) de la violence économique conjugale selon l'âge

Groupes d'âges	Depuis la première union	12 derniers mois
15-24 ans	14,7	3,0
25-34 ans	21,2	7,0
35-44 ans	22,7	6,5
45-54 ans	22,1	4,1
55-64 ans	18,3	*
65 ans et plus	14,7	*
Ensemble	19,9	5,4

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

L'examen du tableau ci-dessous montre que les femmes âgées au moment de leur premier mariage ont tendance à être plus touchées par la violence économique

conjugale, quelle que soit la période considérée. En effet, depuis leur première union, un peu plus de 4 femmes sur 20 qui avaient plus de 16 ans lors de leur premier mariage ont subi une violence économique conjugale (21,0%). Cette proportion est de 15,6% pour les femmes qui étaient âgées de moins de 16 ans au moment de leur premier mariage.

Au cours des 12 derniers mois, 4,0% des femmes qui étaient âgées de moins de 16 ans au moment de leur premier mariage ont subi une violence économique conjugale contre 5,8% pour celles qui avaient 16 ans et plus.

Tableau VII. 9 : Prévalences (%) de la violence économique conjugale selon l'âge au premier mariage

Âge au premier mariage	Depuis la première union	12 derniers mois
Moins de 16 ans	15,6	4,0
16 ans et plus	21,0	5,8
Ensemble	19,9	5,4

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

Depuis la première union, la proportion de femmes ayant subi une violence économique conjugale augmente avec la durée dans l'union, passant de 12,7% chez celles ayant une durée inférieure à 3 ans à 20,8% chez celles ayant une durée supérieure à 5 ans.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, la proportion de femmes ayant subi une violence économique conjugale est plus élevée chez celles ayant une durée de plus de 5 ans dans l'union (5,8%). Elle est plus faible chez celles ayant une durée comprise entre 3 et 5 ans dans l'union (4,1%).

Tableau VII. 10 : Prévalences (%) de la violence économique conjugale selon la durée dans l'union

Durée dans l'union	Depuis la première union	12 derniers mois
Moins 3 ans	12,7	*
3 – 5 ans	16,9	4,1
Plus de 5ans	20,8	5,8
Ensemble	19,9	5,4
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.3.3 Violence économique conjugale selon le statut matrimonial

Depuis la première union, les femmes veuves/divorcées depuis plus de 12 mois ont plus subi la violence économique conjugale (28,4%). En revanche, les femmes monogames et les femmes polygames ont moins subi de violence économique conjugale avec respectivement 17,4% et 20,5%.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les proportions de femmes victimes de la violence économique conjugale sont respectivement de 5,4% et 5,3% chez les femmes monogames et les femmes polygames.

Tableau VII. 11 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence économique conjugale selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Depuis la première union	12 derniers mois
Mariée monogame	17,4	5,4
Mariée polygame	20,5	5,3
Veuve/Divorcée moins de 12 mois	*	*
Veuve/Divorcée plus de 12 mois	28,4	
Ensemble	19,9	5,4
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.3.4 Violence économique conjugale selon la perception de l'acte subi

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, 39,6 % des femmes victimes de la violence économique conjugale la perçoivent comme normale. Cette proportion atteint 45,9% chez celles ayant une perception grave de cette forme de violence et 14,4% chez celles ayant une perception très grave.

Tableau VII. 12 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence économique conjugale selon la perception au cours des 12 derniers mois

Perception de l'acte économique	Au cours des 12 derniers mois
Normale	39,6
Grave	45,9
Très grave	14,4
Ensemble	100,0

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.3.5 Violence économique conjugale selon la vulnérabilité

L'analyse du tableau ci-dessous montre que, depuis la première union, les femmes en situation de handicap ont ressenti plus la violence économique conjugale (27,3%) que celles sans handicap (19,4%). Cette même situation est notée durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. En effet, 12,4% des femmes en situation de handicap ont subi une violence économique conjugale contre 5,1% pour celles sans handicap.

S'agissant de la grossesse, les résultats révèlent que 12,2% des victimes de violence économique conjugale au cours des 12 derniers mois étaient en état de grossesse pendant l'acte.

Tableau VII. 13 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon la vulnérabilité

Période	Depuis la première union	12 derniers mois
Situation de handicap		
Handicap	27,3	12,4
Sans handicap	19,4	5,1
Ensemble	19,9	5,4
Grossesse		
Oui		12,2
Non		87,7
Ensemble		5,4

Source : ENR-VFFS 2023-2024

VII.2.3.6 Violence économique conjugale selon l'exposition aux médias et l'utilisation de l'internet

Les femmes exposées aux médias subissent plus de violence économique conjugale que celles qui ne l'utilisent pas, quelle que soit la période de référence. Depuis le début de leur vie conjugale, la prévalence de la violence économique est de 21,0% pour les femmes fortement exposées aux médias et de 21,5% pour celles moyennement exposées aux médias. Elle est plus faible chez les femmes qui ne sont pas du tout exposées aux médias, représentant ainsi 14,0%.

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, la prévalence de cet acte de violence est de 3,0% chez les femmes qui ne sont pas exposées du tout aux médias et de 5,9% chez celles moyennement exposées.

Quelle que soit la période de référence, les femmes qui utilisent internet demeurent les plus touchées par la violence économique. En effet, depuis la première union, la

prévalence est de 23,1% chez les femmes utilisant internet contre, 15,9% chez celles qui ne l'utilisent pas.

Au cours des 12 derniers mois, la prévalence est de 6,0% chez les femmes qui utilisent internet contre 4,5% dans le groupe de femmes qui ne l'utilisent pas.

Tableau VII. 14 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon l'exposition aux médias et l'utilisation de l'internet.

Période	Depuis la première union	12 derniers mois
Exposition aux médias		
Fortement exposée	21,0	*
Moyennement exposée	21,5	5,9
Pas du tout exposée	14,0	3,0
Ensemble	19,9	5,4
Utilisation de l'internet		
Utilise internet	23,1	6,0
N'utilise pas internet	15,9	4,5
Ensemble	19,9	5,4
Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.4 Violence économique selon certaines caractéristiques socioéconomiques

VII.2.4.1 Violence économique conjugale selon le niveau d'instruction

Les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction sont les moins exposées à la violence économique. En effet, la proportion de femmes victimes de violence économique conjugale depuis leur première union représente 18,6% chez celles ayant aucun niveau, tandis qu'elle est de 22,9% chez celles ayant le niveau élémentaire, 20,7% chez celles ayant le niveau moyen et 20,6% chez les femmes ayant le niveau secondaire et plus.

Durant les 12 derniers mois, la prévalence de la violence économique conjugale est de 5,1% chez celles n'ayant aucun niveau. Elle est plus élevée chez les femmes de niveau élémentaire (6,3%).

Tableau VII. 15 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon le niveau d’instruction

Niveau d’instruction	Depuis la première union	12 derniers mois
Aucun	18,6	5,1
Elémentaire	22,9	6,3
Moyen	20,7	*
Secondaire et plus	20,6	*
Ensemble	19,9	5,4
Note : Un astérisque indique qu’une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu’elle a été supprimée.		

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.4.2 Violence économique conjugale selon le niveau de vie

Les résultats du Tableau VII. 19 indiquent que, quelle que soit la période considérée, la proportion de femmes victimes de violence économique conjugale varie avec le niveau de vie du ménage. En effet, depuis la première union, cette proportion passe de 14,1% chez les femmes vivant dans les ménages de très faible niveau de vie à 29,2% chez celles résidant dans les ménages de niveau de vie très élevé.

Durant les 12 derniers mois précédant l’enquête, la même situation est observée mais avec une variation moins importante. La proportion de femmes victimes de la violence économique conjugale passe de 3,8 % chez celles résidant dans les ménages de très faible niveau de vie à 8,1 % chez celles résidant dans les ménages de niveau de vie très élevé.

Tableau VII. 16 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence économique conjugale selon le niveau de vie

Niveau de vie	Depuis la première union	Au cours des 12 derniers mois
Très faible	14,1	3,8
Faible	16,4	4,0
Moyen	17,9	4,9
Elevé	17,7	4,9
Très élevé	29,2	8,1
Ensemble	19,9	5,4

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.4.3 Violence économique conjugale selon l’autonomie décisionnelle de la femme

Depuis la première union, la proportion de femmes victimes de violence économique conjugale diminue avec l’augmentation du niveau d’autonomie de la femme, passant

de 23,3% chez les femmes faiblement autonomes à 12,3% chez celles fortement autonomes.

Cette situation se confirme durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. En effet, la prévalence passe de 7,2% chez les femmes faiblement autonomes à 2,5% chez celles fortement autonomes.

Tableau VII. 17 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon le niveau d'autonomie décisionnelle

Autonomie décisionnelle	Depuis la première union	12 derniers mois
Faiblement autonome	23,3	7,2
Moyennement autonome	19,8	6,2
Fortement autonome	12,3	2,5
Ensemble	19,9	5,4

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VII.2.4.4 Violence économique conjugale selon l'occupation professionnelle

La proportion de femmes victimes de violence économique conjugale diffère selon leur statut d'occupation professionnelle. En effet, les femmes salariées (28,7%) sont celles qui ont plus subi de violence, suivies de près par les non-salariées (21,9%).

Durant les 12 derniers mois précédant l'enquête, les prévalences sont de 5,6% et 5,7% respectivement chez les femmes non-salariées et celles ayant un autre statut d'occupation professionnelle.

Tableau VII. 18 : Proportion (%) de femmes victimes de violence économique conjugale selon l'occupation professionnelle

Situation dans l'occupation principale	Depuis la première union	12 derniers mois
Salarié	28,7	*
Non salarié	21,9	5,6
Autre statut	17,4	5,7
Ensemble	19,9	5,4

Note : Un astérisque indique qu'une valeur est basée sur moins de 25 cas non pondérés et qu'elle a été supprimée.

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CHAPITRE VIII : AUTRES TYPES DE VIOLENCES

L'objectif de ce chapitre est de faire en premier lieu une description des femmes victimes de violences numériques, ainsi que l'environnement dans lequel elles subissent ces violences. Dans la deuxième partie, une présentation des caractéristiques des femmes victimes de violences politiques sera faite. Enfin, la troisième partie sera consacrée aux violences culturelles.

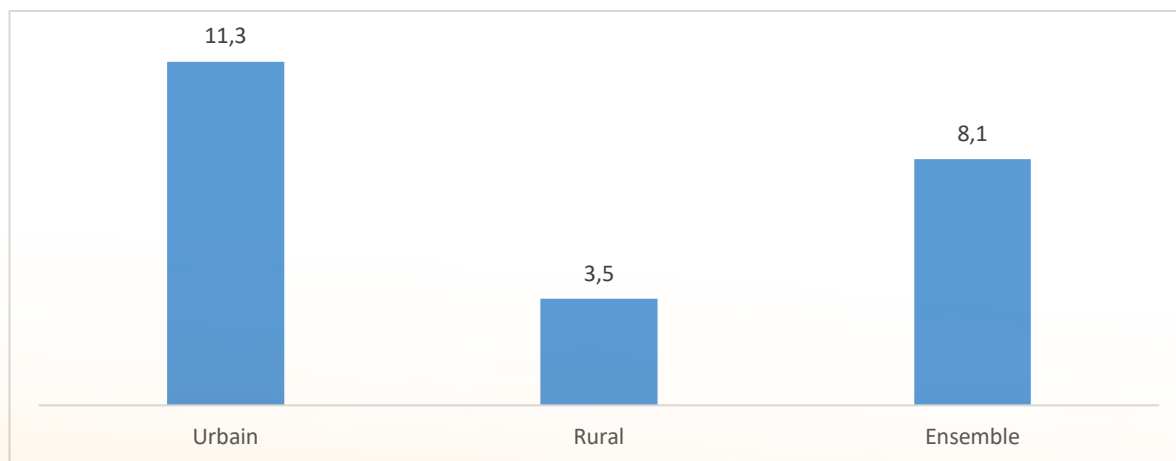
VIII.1 Violence numérique

La violence numérique regroupe toutes les formes de violences auxquelles peuvent être exposés les utilisateurs du Web, des réseaux sociaux et d'autres supports de communication. Elle se manifeste par des insultes, menaces, intimidations, rumeurs ou chantage perpétrés contre les femmes par le canal d'outils de communication, à travers le piratage de comptes ou la création de pages web contre la victime, ainsi que la publication de photos, de vidéos ou de messages personnels de la victime à son insu.

VIII.1.1 Prévalence de la violence numérique

Les résultats de l'enquête (Graphique VIII. 1) montrent que, 8,1% des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences numériques. Cette prévalence varie selon le milieu de résidence. En effet, elle s'élève à 11,3% chez les femmes vivant en milieu urbain, contre 3,5% chez celles résidant en milieu rural.

Graphique VIII. 2 : Proportion (%) de femmes victimes de violence numérique au cours des douze derniers mois selon le milieu de résidence



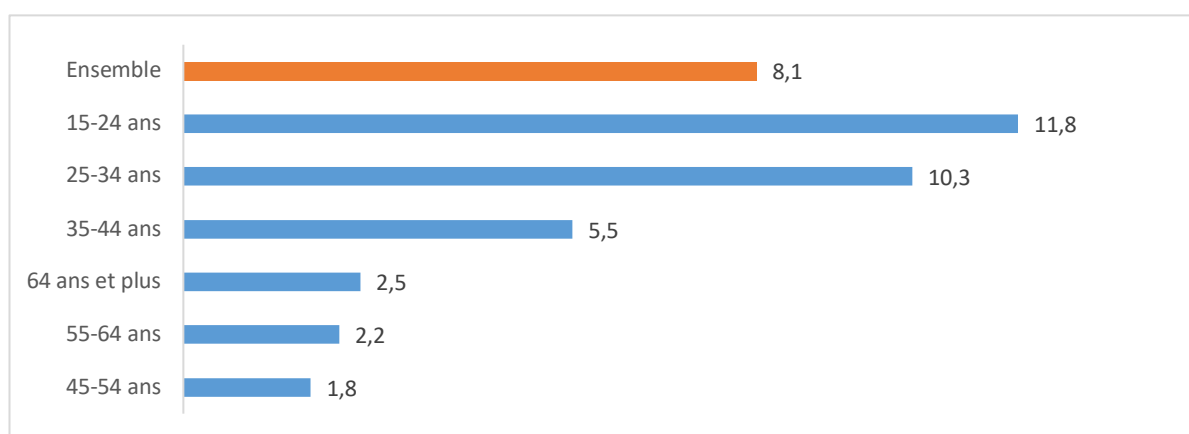
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.1.2 Violence numérique selon l'âge

La violence numérique touche les femmes différemment selon l'âge. Les résultats (Graphique VIII. 3) indiquent que cette forme de violence est particulièrement fréquente chez les jeunes femmes. Ainsi, 11,8% des femmes âgées de 15 à 24 ans déclarent avoir été victimes de violences numériques, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi toutes les tranches d'âge. Cette proportion reste élevée chez les femmes de 25 à 34 ans, avec une prévalence de 10,3%.

En revanche, à partir de 35 ans, cette prévalence diminue progressivement ; elle est estimée à 5,5% chez les femmes âgées de 35 à 44 ans et s'établit jusqu'à 1,8% chez les femmes de 45 à 54 ans.

Graphique VIII. 4 : Proportion (%) des femmes victimes de violence numérique au cours des douze derniers mois selon l'âge



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.1.3 Violence numérique selon le niveau d'instruction, le statut matrimonial et le statut d'occupation

La prévalence de la violence numérique augmente en fonction du niveau d'instruction. En effet, au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête, 17,4% des femmes qui ont le niveau secondaire ou plus ont déclaré avoir été victimes de violences numériques. Cette prévalence est de 11,1% parmi les femmes qui ont le niveau moyen, 8,0% pour celles qui ont le niveau élémentaire et 3,6% pour les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction.

Selon la situation matrimoniale, ce sont les femmes célibataires qui semblent être plus touchées par la violence numérique au cours des 12 derniers mois qui ont précédé

l'enquête, avec une prévalence de 15,5%. Cette proportion est de plus de 5,0% chez les femmes mariées (5,8% pour les mariées en union monogame et 5,2% pour les mariées en union polygame). Pour ce qui est des veuves/divorcées, environ 5,5% ont subi une violence numérique durant les douze mois qui ont précédé l'enquête.

Selon le statut d'occupation, 17,8% des femmes salariées ont subi une violence numérique au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Toutefois, la proportion de femmes victimes de cette forme de violence est de 6,1% chez les non salariées et 7,9% chez celles ayant un autre statut d'occupation (aide familial, apprenti/stagiaire, élève/étudiant, autres inactives).

Tableau VIII. 1 : Proportion (%) de femmes victimes de violence numérique au cours des douze derniers mois selon le niveau d'étude, le statut matrimonial et le statut d'occupation

Niveau d'instruction	Proportion
Aucun	3,6
Elémentaire	8,0
Moyen	11,1
Secondaire et plus	17,4
Statut matrimonial	
Mariée monogame	5,8
Mariée polygame	5,2
Célibataire	15,5
Veuve/Divorcée	5,5
Statut d'occupation	
Salariée	17,8
Non salariée	6,1
Autres statuts	7,9
Ensemble	8,1

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.1.4 Violence numérique selon l'utilisation d'Internet et l'exposition aux médias

La prévalence de la violence numérique est plus élevée chez les femmes qui utilisent internet que chez celles qui ne l'utilisent pas. En effet, 13,5% des femmes qui utilisent internet déclarent avoir été victimes de violences numériques, contre seulement 1,1% parmi les non-utilisatrices.

Les femmes exposées aux médias semblent plus subir la violence numérique. Ainsi, 11,5% des femmes fortement exposées aux médias ont déclaré avoir subi des

violences numériques, contre 8,9 % chez celles moyennement exposées, et 3,9 % parmi les femmes non exposées.

Tableau VIII. 2 : Violence numérique au cours des douze derniers mois selon l'utilisation de l'internet et l'exposition aux médias

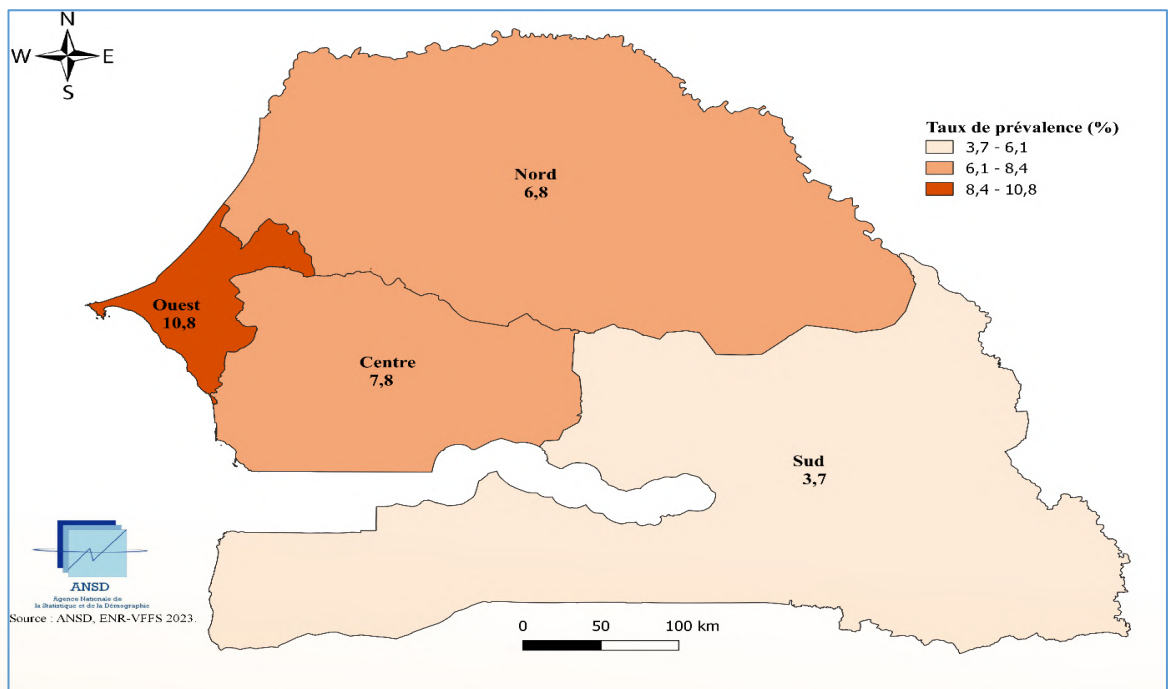
Utilisation d'internet	Proportion
Utilise	13,1
N'utilise pas	1,1
Exposition aux médias	
Fortement exposée	11,5
Moyennement exposée	8,9
Pas du tout exposée	3,9
Ensemble	8,1

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.1.5 Violence numérique selon la région et le milieu de résidence

Au cours de 12 derniers mois précédant l’enquête, c’est dans les régions de l’Ouest que le phénomène est plus répandu avec une prévalence de 10,8%. En outre, les régions du Sud enregistrent la prévalence la plus faible (3,7%).

Carte 15 : Proportion (%) de femmes victimes de violence numérique au cours des 12 derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.1.6 Violence numérique selon le lieu de production

Lorsqu'une femme déclare avoir subi une violence numérique durant les 12 mois précédant l'enquête, il lui est demandé de préciser l'environnement dans lequel cette violence a été subie. Ainsi, il ressort que la majeure partie (85,3%) de ces violences a eu lieu dans des sites/applications de réseaux sociaux comme Instagram, YouTube, Facebook, Tik Tok, etc. En outre, 8,4% des femmes ont été victimes de violences numériques à travers leurs comptes de messagerie électronique personnelle (Gmail, Outlook...) ou les sites/applications de rencontre en ligne (Tinder...).

Tableau VIII. 3 : Proportion (%) de femmes victimes de violence numérique au cours des 12 derniers mois selon le lieu de survenance

Lieu de survenance des violences	Pourcentage
Sites/applications de réseaux sociaux	85,3
Sites/applications de rencontre en ligne	*
Compte de messagerie électronique personnel/Site de discussion en ligne	8,4
Autre type d'application mobile	3,5

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.2 Violence politique

La violence politique peut se manifester sous une forme physique ou émotionnelle. Dans sa forme physique, elle fait référence aux coups et blessures subis par les victimes pendant les périodes électorales du fait de l'orientation idéologique, de l'appartenance ethnique ou religieuse et des croyances socioculturelles assumées en rapport avec leur choix politique.

Le sentiment d'insécurité dans un contexte électoral, l'absence d'autonomie pour pouvoir exprimer librement ses opinions politiques et la restriction de la liberté d'aller et de venir, les pressions subies qui poussent à s'abstenir de voter, les menaces de toutes sortes, ou toutes formes d'intimidations perpétrées à cause des choix politiques, constituent des formes de violences politiques.

La section sur la violence politique est adressée aux femmes éligibles, en âge de voter, à savoir âgées de 18 ans ou plus. En outre, il est considéré deux formes de violences politiques : les pressions subies par les femmes, afin de les dissuader d'aller voter et les intimidations vécues au bureau de vote pendant la dernière période électorale ayant précédé l'enquête c'est-à-dire les législatives de 2022.

VIII.2.1 Prévalence de la violence politique selon le milieu de résidence

Globalement, plus de 6,5% des femmes ont affirmé avoir subi une forme de violence politique pendant la dernière période électorale qui a précédé l'enquête (législatives de 2022). En effet, 4,6% des femmes affirment avoir subi des pressions pour les pousser à s'abstenir de voter et près de 4,0% des femmes déclarent avoir été intimidé au bureau de vote.

Les femmes qui résident en milieu urbain semblent être un peu plus touchées par la violence politique lors des dernières élections législatives qui ont précédé l'enquête. En effet, la prévalence de la violence politique est de 6,8% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural. La même situation est observée quel que soit le type de violence politique, avec 4,7% des femmes en milieu urbain qui affirment avoir subi des pressions pour les pousser à s'abstenir de voter contre 4,4% en milieu rural. Pour les intimidations au bureau de vote, les prévalences sont de 4,1% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural.

Tableau VIII. 4 : Proportion (%) de femmes victimes de la violence politique au cours des douze derniers mois selon le milieu de résidence

Violence politique	Urbain	Rural	Ensemble
Pressions pour s'abstenir de voter	4,7	4,4	4,6
Intimidation au bureau de vote	4,1	3,6	3,9
Ensemble	6,8	6,1	6,5

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.2.2 Violence politique selon l'âge

Les jeunes femmes de la tranche d'âges de 18-24 ans semblent être moins touchées par la violence politique lors des législatives de 2022. Cependant, ce sont les femmes de 25-34 ans qui ont été les plus touchées par la violence politique avec une prévalence de 8,5%. Chez les femmes âgées entre 35 ans et 44 ans, près de 7,0% ont été victimes de violence politique. Cette prévalence est estimée à 7,1% pour celles de la tranche d'âge 45-54 ans. Pour les femmes de la tranche d'âge 55-64 ans, la prévalence de la violence politique lors des dernières législatives est d'environ 5,5%.

Tableau VIII. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence politique au cours des douze derniers mois selon l'âge

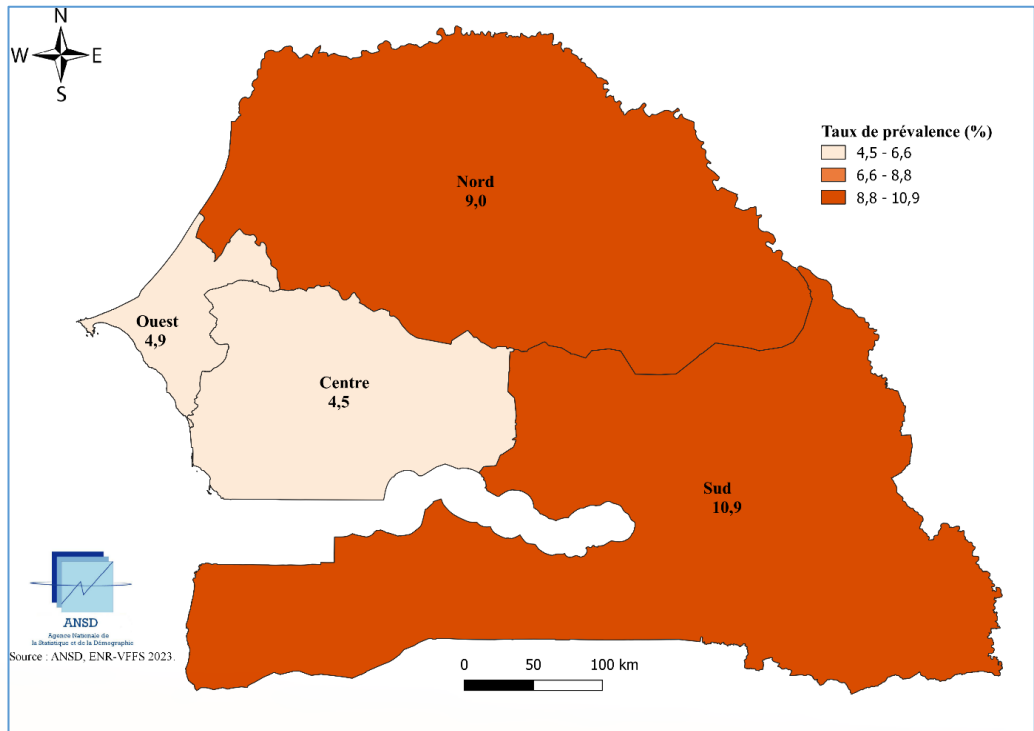
Age de la femme	Pourcentage
Moins de 25 ans	3,7
25-34 ans	8,5
35-44 ans	7,0
45-54 ans	7,1
55-64 ans	5,5
65 ans et plus	*
Ensemble	6,5

Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.2.3 Violence politique selon la région

La carte ci-dessous montre que les régions du sud (10,9%) enregistrent les prévalences de violences politiques les plus élevées. Ensuite, viennent les régions du nord (9,0%). En revanche, les régions du centre et celle de l’Ouest sont les moins touchées avec respectivement 4,9% et 4,5%.

Carte 16 : Proportion (%) de femmes victimes de violence politique au cours des douze derniers mois selon la région



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

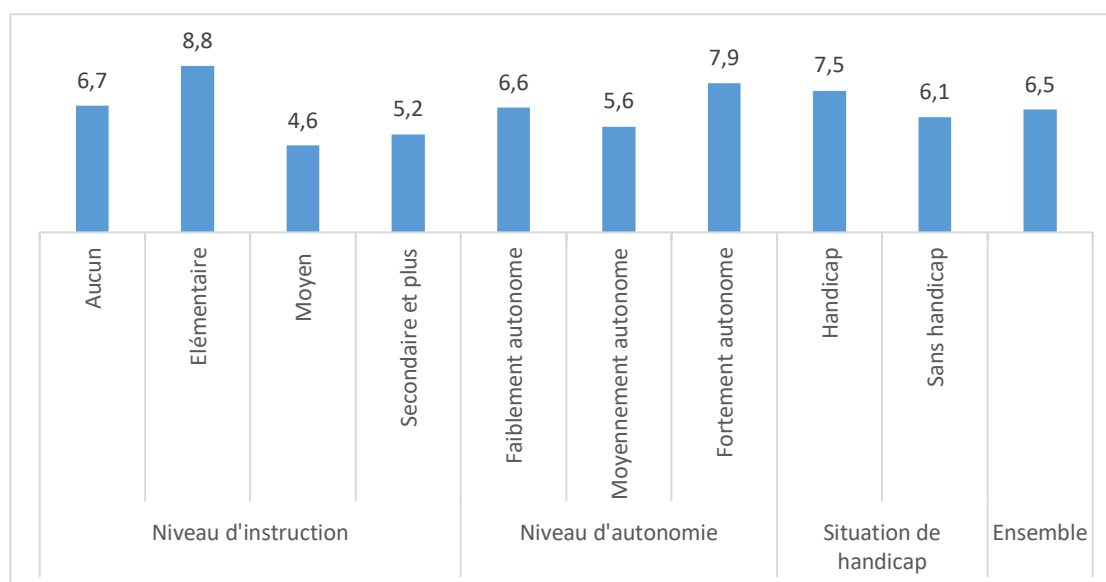
VIII.2.4 Violence politique selon le niveau d'instruction, l'autonomie économique et la situation de handicap

Selon le niveau d'instruction, 6,7% des femmes qui n'ont aucun niveau d'étude ont subi de la violence politique lors de la dernière période électorale qui a précédé l'enquête. Cette prévalence est de 8,8% pour celles qui ont le niveau élémentaire, 4,6% pour celles qui ont le niveau moyen et 5,2% pour les femmes qui ont au moins le niveau secondaire.

Les femmes fortement autonomes ont une prévalence de violence politique subie de 7,9% lors de la dernière période électorale qui a précédé l'enquête contre 5,6% pour celles qui sont moyennement autonomes et 6,6% pour les femmes qui ont une autonomie faible.

Les femmes en situation de handicap ont plus subi de violences politiques lors de la dernière période électorale qui a précédé l'enquête, avec une prévalence de 7,5% contre 6,1% pour celles qui ne sont pas en situation de handicap.

Graphique VIII. 5 : Proportion (%) de femmes victimes de violence numérique au cours des douze derniers mois selon le niveau d'instruction, l'autonomie et le handicap



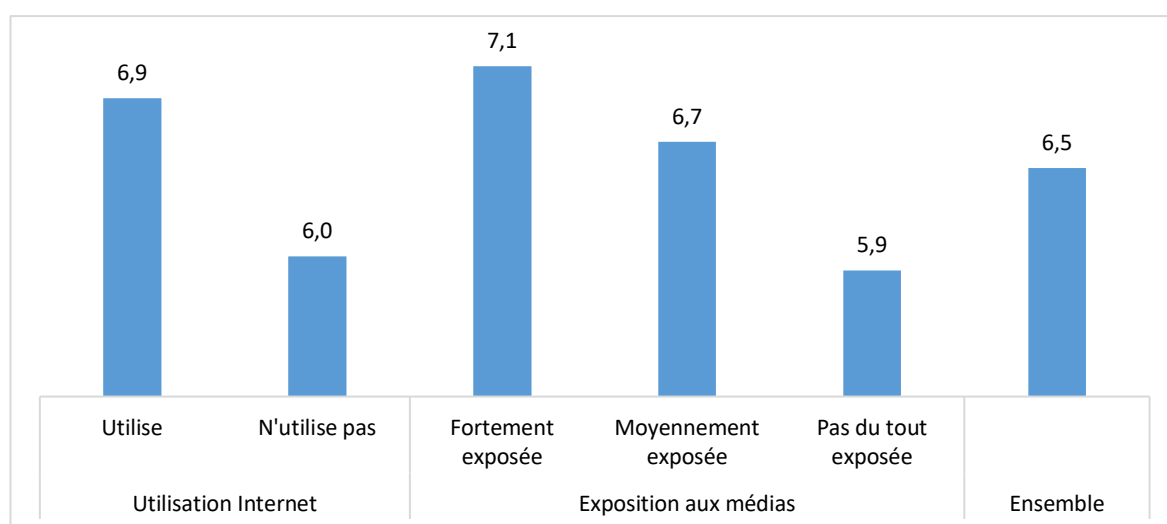
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.2.5 Violence politique selon l'utilisation d'Internet et l'exposition aux médias

Près de 7,0% des femmes qui utilisent internet ont subi au moins une violence politique lors des élections législatives de 2022 contre 6,0% pour celles qui ne l'utilisent pas.

En ce qui concerne l'exposition aux médias, 7,1% des femmes fortement exposées ont subi des violences politiques lors des élections législatives de 2022 contre 6,7% pour celles qui y sont moyennement exposées et 5,9% pour les femmes qui ne sont pas du tout exposées aux médias.

Graphique VIII. 6 : Proportion (%) de femmes victimes de violence politique au cours des douze derniers mois selon l'utilisation d'Internet et l'exposition aux médias



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.3 Violence culturelle

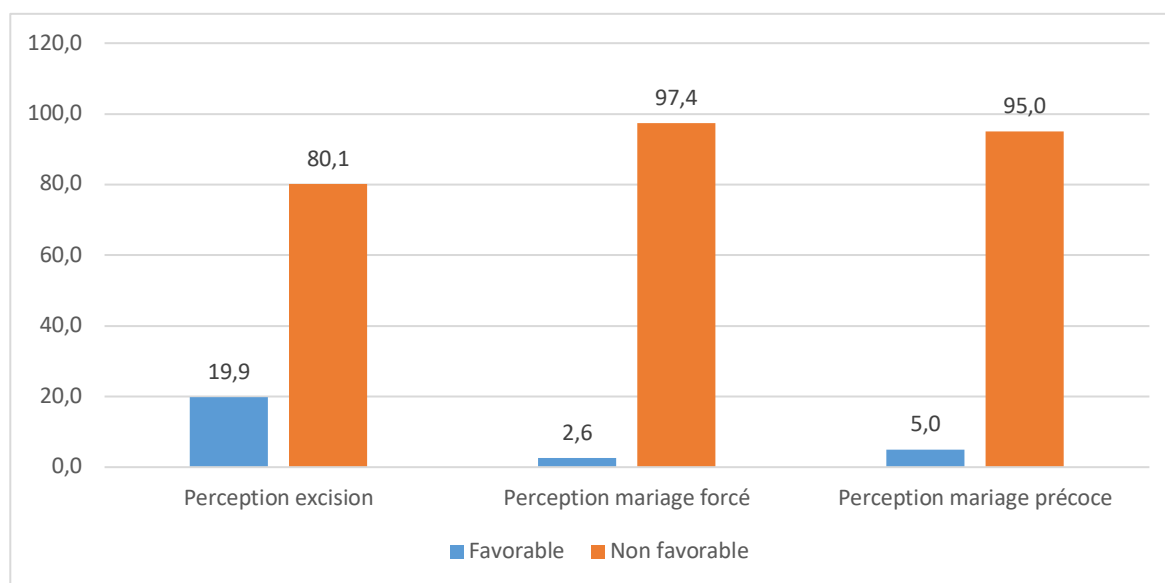
La violence culturelle renvoie à toutes formes de pratiques acceptées, tolérées ou perpétrées pour des raisons culturelles et traditionnelles. Ces violences peuvent inclure des pratiques telles que l'excision, le mariage forcé, le mariage précoce, les crimes d'honneur, ou d'autres formes de violences perpétrées en vertu de normes et croyances socioculturelles.

Dans cette partie, les perceptions des femmes sur le mariage précoce des jeunes filles, les mariages forcés des femmes et des filles, ainsi que sur l'excision seront abordées dans un premier temps. Ensuite, les caractéristiques des femmes qui ont été en union sans leur consentement lors de leur dernier ou actuel mariage/union seront étudiées.

VIII.3.1 Perceptions des femmes sur l'excision, les mariages forcés et précoces

Certaines femmes restent favorables à l'excision, au mariage précoce et au mariage forcé. En effet, 19,9% des femmes approuvent l'excision des femmes et filles, 5% sont en faveur du mariage précoce des jeunes filles et 2,6% sont pour le mariage forcé des femmes et filles.

Graphique VIII. 7 : Proportion (%) de femmes selon leurs perceptions sur l'excision, les mariages forcés et précoces



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.3.2 Prévalence du mariage forcé selon certaines caractéristiques de la femme

Le consentement à la dernière ou actuelle union concerne les femmes qui sont actuellement en union ou qui ont déjà été en union. Ainsi, 5,4% de ces dernières ont déclaré ne pas avoir consenti à leur actuelle ou dernière union.

Les femmes des tranches d'âge 15-25 ans et 25-34 ans ont les prévalences de mariage forcé les plus faibles avec respectivement 4,7% et 4,1%. Pour les femmes adultes, dont l'âgées est compris entre 35 ans et 44 ans, 6,5% affirment ne pas avoir consenti à leur dernière ou actuelle union. De même, chez celles âgées de 45-54 ans et 55-56 ans, cette proportion est respectivement de 6,4% et 7,0%.

Les mariages sans le consentement de la femme touchent plus celles qui vivent en milieu rural (6,2%) que celles qui résident en milieu urbain (4,8%).

Les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction ont un taux de mariage forcé de 7,4% contre 3,8% pour celles qui ont le niveau élémentaire.

Tableau VIII. 6 : Prévalence (%) du mariage forcé selon certaines caractéristiques de la femme

Age	Pourcentage
Moins de 25 ans	4,7
25-34 ans	4,1
35-44 ans	6,5
45-54 ans	6,4
55-64 ans	7,0
65 ans et plus	*
Milieu de résidence	
Urbain	4,8
Rural	6,2
Situation matrimoniale	
Monogame	4,7
Polygame	7,0
Niveau d'instruction	
Aucun	7,4
Elémentaire	3,8
Moyen	*
Secondaire et plus	*
Ensemble	5,4

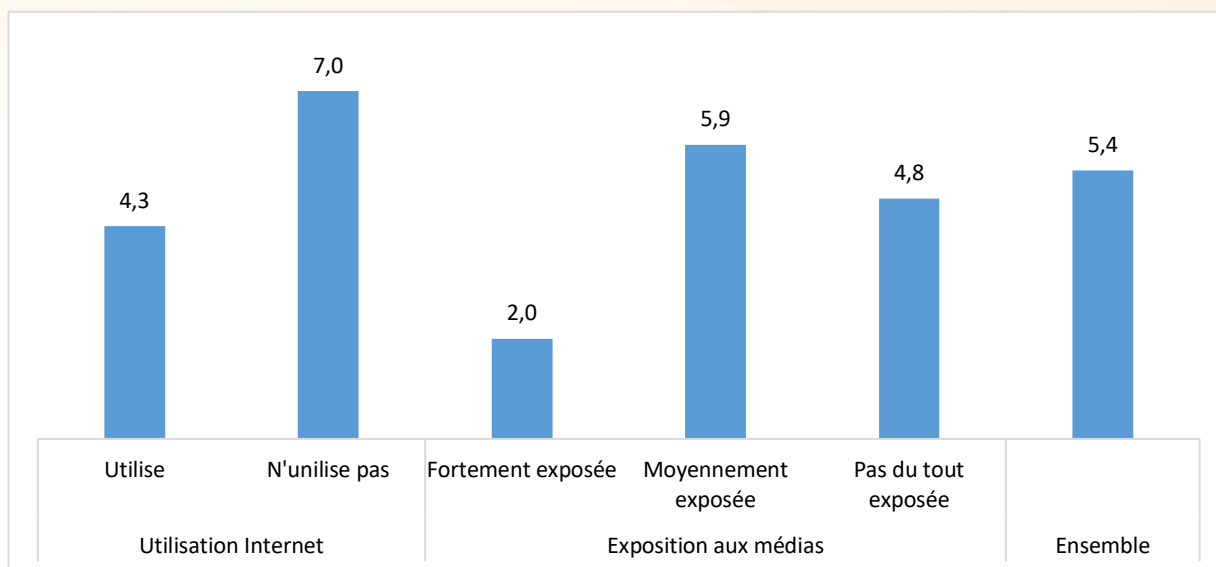
Source : ENR-VFFS 2023-2024.

VIII.3.3 Prévalence du mariage forcé selon l'utilisation d'Internet et l'exposition aux médias

Les résultats du graphique ci-dessous révèlent que 4,3% des femmes qui utilisent internet n'ont pas consenti à leur dernière ou actuelle union contre, 7,0% pour les femmes qui n'utilisent pas internet.

Par ailleurs, 4,8% des femmes qui ne sont pas du tout exposées aux médias affirment ne pas avoir consenti à leur dernière ou actuelle union. Cette prévalence est de 5,9% pour les femmes moyennement exposées aux médias et de 2,0% pour celles qui sont fortement exposées.

Graphique VIII. 8 : Prévalence (%) du mariage forcé selon l'utilisation d'Internet et l'exposition aux médias



Source : ENR-VFFS 2023-2024.

CONCLUSION GENERALE

L'Enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes (ENR-VFFS) constitue une avancée majeure dans la compréhension des dynamiques de violence au Sénégal. Réalisée sur l'ensemble du territoire national, cette étude offre pour la première fois une base de données riche, désagrégée et représentative, permettant de cerner les multiples formes de violences subies par les femmes, que ce soit dans le cadre conjugal, familial, communautaire ou autre.

Les résultats montrent que près d'un tiers des femmes au Sénégal ont été victimes d'au moins une forme de violence au cours des douze mois précédant l'enquête. Toutefois ce chiffre cache de fortes disparités selon l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence, l'autonomie économique, et la région. Les jeunes femmes, particulièrement celles âgées de 15 à 24 ans, apparaissent comme les plus exposées, avec des taux de violence hors union atteignant jusqu'à 35,6 %.

Les violences conjugales, quant à elles, concernent 70,2 % des femmes ayant vécu une union. Parmi ces violences, la dimension psychologique est la plus fréquente. À cela s'ajoutent les violences économiques, physiques et sexuelles.

Dans le cadre hors union, 20,5% des femmes ont subi au moins une violence physique, psychologique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Et pour le mariage forcé, plus 5,4% des femmes l'ont subi à leur actuelle ou dernière union.

Ces prévalences de violence semblent être justifiées selon les perceptions des femmes qui en sont victimes. En effet, près d'un quart des femmes approuvent la violence physique ou psychologique et 45,1% sont favorables à la violence économique. De plus, 19,9% des femmes approuvent l'excision des femmes et des filles. En outre, 5,0% des femmes soutiennent la pratique du mariage précoce des jeunes filles et 2,6% approuvent le mariage forcé dans cette catégorie.

L'émergence de formes de violences plus récentes, telles que la violence numérique et la violence politique, ne sont pas négligeable. Près de 8 % des femmes ont été victimes de violences numériques, notamment via les réseaux sociaux, et plus de 6 % ont

rapporté des actes de violence politique en lien avec leur engagement ou leur expression pendant les élections législatives.

Au-delà de la mesure statistique, l'enquête met en lumière les profils des femmes les plus vulnérables : femmes en situation de handicap, femmes enceintes, ou femmes sans autonomie financière.

Ces résultats illustrent l'ampleur des violences faites aux femmes et doivent inciter à réaliser des analyses approfondies pour apporter une explication à ce problème de société. L'enquête retrace l'histoire des violences sexuelles subies par les femmes au cours de leur vie, y compris pendant l'enfance. Toutefois, il est ressorti pour les prochaines éditions, de prendre en compte les violences subies par les hommes et les enfants afin de ratisser large pour une étude complète sur les violences basées sur le genre.

ANNEXE

ANNEXE 1 : PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE

1. Population cible

L'enquête nationale sur les violences faites aux femmes au Sénégal (EN-VFFS) est conçue pour être une opération auprès des ménages ordinaires sur l'ensemble du territoire national. Elle comporte un volet ménage et un volet individu. Un échantillon de ménages sénégalais a été choisi pour le questionnaire ménage. Les ménages collectifs et la population comptée à part, c'est-à-dire les personnes vivant dans des institutions spécialisées comme les casernes, les hôpitaux, les prisons, les « Dahra » et autres lieux similaires dont la visite nécessite une autorisation particulière, ne sont pas concernés par l'enquête. Le volet individu concerne une femme par ménage âgée de 15 ans ou plus, sélectionnée selon un facteur « Kish ».

2. Constitution de l'échantillon

L'enquête EN-VFFS est une enquête menée auprès des ménages ordinaires, représentative à l'échelle nationale et régionale. L'approche méthodologique retenue dans le cadre de cette enquête était celle d'un échantillon aléatoire, stratifié à deux (2) degrés. Globalement, trois cent un (301) Districts de Recensement (DR) ont été tirés pour constituer les Unités primaires de Sondage (UPS) au premier degré. Au second degré, un nombre de vingt-cinq (25) ménages a été tiré à l'intérieur de chaque District de Recensement (DR). Chaque région était subdivisée en deux (2) parties, urbaine et rurale, pour former les domaines d'échantillonnage.

La taille de l'échantillon était de sept mille cinq cent vingt-cinq (7 525) ménages (3 675 en milieu urbain et 3 850 en milieu rural). Autant de femmes âgées de 15 ans ou plus que de ménages ont été sélectionnées. Autrement dit, dans chaque ménage-échantillon, une femme âgée de 15 ans ou plus était sélectionnée par la méthode « Kish ».

Tableau 1: Répartition de l'échantillon par région selon le milieu de résidence

REGION	NOMBRE DE DR			NOMBRE DE MENAGES		
	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
DAKAR	30	-	30	750	-	750
DIOURBEL	4	21	25	450	175	625
FATICK	5	16	21	150	375	525
KAFFRINE	5	15	20	125	375	500
KAOLACK	10	12	22	275	275	550
KEDOUGOU	5	9	14	125	225	350
KOLDA	8	12	20	250	250	500
LOUGA	5	17	22	150	400	550
MATAM	5	15	20	150	350	500
SAINT LOUIS	10	12	22	250	300	550
SEDHIOU	4	15	19	100	375	475
TAMBACOUNDA	7	14	21	200	325	525

REGION	NOMBRE DE DR			NOMBRE DE MENAGES		
	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
THIES	16	10	26	400	250	650
ZIGUINCHOR	10	9	19	300	175	475
SENEGAL	124	177	301	3675	3850	7525

Source : ENR-VFFS 2023

3. Base de sondage

La base de sondage choisie est celle issue du quatrième Recensement général de la Population et de l'Habitat, réalisé par le Sénégal en 2013. Elle contient 17 164 Districts de Recensement (DR). Dans ce fichier, chaque DR apparaît avec tous ses identifiants (région, département, commune/arrondissement, quartier/village et code d'identification), sa taille en nombre de ménages et son milieu (urbain ou rural). Il est rappelé que les Unités Primaires de Sondages (UPS) sont constituées de DR qui sont tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille en termes ménages, afin d'assurer une bonne représentativité de l'échantillon.

4. Procédure de tirage et répartition de l'échantillon

4.1. Tirage des DR

Les Districts de recensements (DR) sont tirés, à l'intérieur de chaque milieu de résidence de chaque région, suivant une probabilité proportionnelle à la taille en termes de ménages, pour un bon maillage du territoire national.

La probabilité de tirage d'un DR est calculée comme suit :

$$P_{hi} = \frac{N_h * M_{hi}}{\sum M_{hi}}$$

Avec,

- **P_{hi}** est la probabilité de sélectionner au premier degré le DR i dans le milieu de résidence (urbain ou rural) de la région h ;
- **N_h**= le nombre de DR à tirer dans le milieu de résidence (urbain ou rural) de la région h ;
- **M_{hi}**= Le nombre de ménages du DR i dans le milieu de résidence (urbain ou rural) de la région h.

4.2. Tirage des ménages

Une actualisation des DR-échantillons a été effectuée afin d'obtenir une liste complète de ménages plus à jour à partir des données du Cinquième Recensement général de la Population (RGPH-5). À partir de cette liste, un nombre de vingt-cinq (25) ménages

a été tiré dans chaque District de Recensement (DR), avec un tirage systématique à probabilité égale. Cela veut dire que tous les ménages d'un même DR ont la même chance d'appartenir à l'échantillon.

La probabilité de tirage d'un ménage dans le DR i , P_{mi} , est donnée par la formule suivante :

$$P_{mi} = \frac{m_i}{M'_i}$$

Avec,

- m_i : Le nombre de Ménages à tirer dans le DR i de l'échantillon ;
- M'_i : le nombre total de ménage du DR i de l'échantillon.

4.3. Tirage de l'individu « Kish »

Le tirage de l'individu « *kish* » est fait parmi les femmes âgées de 15 ans ou plus résidant dans le ménage. Ainsi, il était tiré systématiquement par l'application après la composition du ménage établi par l'enquêteur. Toutes les femmes de 15 ans ou plus résidant dans un ménage avaient donc la même chance d'être enquêté.

La probabilité de tirage d'une femme de 15 ans ou plus dans un ménage m_i , P_{Ind_i} était donnée par la formule suivante :

Avec,

$$P_{Ind_i} = \frac{1}{\sum Ind_i}$$

- Ind_i : l'individu âgé de 15 ans ou plus.

4.4. Calcul de poids de sondage

Le poids de sondage est déterminé par l'inverse du produit des probabilités de tirage. Il est calculé pour chaque DR selon la formule suivante :

$$Poids_{mi} = \frac{1}{P_{mi} * P_{hi} * P_{Ind_i}}$$

Avec,

Poids_{mi}: poids des ménages du DR i .

Toutefois, un redressement (ajustements) des poids tenant compte de la couverture de l'enquête a été effectué à la fin de l'enquête.

ANNEXE 2 : PERSONNEL DE L'ENR-VFFS 2023/2024

DIRECTEUR GENERAL

Dr. Abdou DIOUF

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Dr. Momath CISSE

DIRECTEUR DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Atoumane FALL

CHEFFE DE LA DIVISION DU RECENSEMENT ET DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Ndeye Lala TRAVARE

CHEFFE DU BUREAU DES STATISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET DE L'ETAT CIVIL/COORDONNATRICE DE L'ENQUÊTE

Maguette SARR

CARTOGRAPHIE ET ECHANTIONNAGE

Papa Mabeye DIOP, Mame cheikh DIOUF, Boubacar DIOUF, Abdoulaye SARR,
Babacar GUEYE, Khadim DIOP

RESPONSABLE INFORMATIQUE

Dame SAVARE

EQUIPE DE PILOTAGE ET D'ENCADREMENT TECHNIQUE

Atoumane FALL

Ndeye Lala Travare

Maguette SARR

Jean Pierre Diamane BAHOU

Papa Mabeye DIOP

Adjibou Oppa BARRY

Djiby DIOP

Aida Ngom DIOP

Mademba SY

Soda MBODJ

Ngor KABE

Mbene LO

Ousseynou NDIAYE

Mame Cheikh DIOUF

Abdoulaye SARR

Boubacar DIOUF

Mamadou SIDIBE

Babacar Gueye

Mahmouh DIOUF (ONU FEMMES)

Ndeye Seynabou SARR (ONU FEMMES)

Jessica Houessou (AJS)

Ndeye Ndiaya NDOYE (CLVS)

Demba BA (Ministère de la Famille et des solidarités)

Mariama DIENG (Ministère de la Famille et des solidarités)

Ndeye Mingué Ndiaté NDIAYE (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale)

AGENT REPROGRAPHIE

Moussa GNING, Saliou FAYE

DIFFUSION

Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, FODE DIEDHIOU

MISE A JOUR DES DISTRICTS DE RECENSEMENT

Chefs d'équipes de la cartographie

Ibrahima NDIAYE

El Hadji LEYE

Ibrahima SECK

Mouhamed Dany DANDIO

Annore TENDENG

Agents cartographes

Fatou Thioune SECK

Babacar NGOSS THIAW

Serigne Mbacké NIANE

Arame TOP
Mame Léna THIOUBE
Pape Meissa THIAW
Mame Elhadji Malick Sy SALL
Abdourahmane THIALL
Amadou THIAM
Sokhna FALL
Pape Babadi CAMARA
Abdoulaye DIOP
Moussa KA
Angele Kandora Gomis MENDY
Kecouta NIABALY

COLLECTE DES DONNÉES

Superviseurs de la collecte

Maguette SARR
Aida Ngom DIOP
Mademba SY
Soda MBODJ
Ngor KABE
Mbene LO

Chefs d'équipes de la collecte

Mafoudya CAMARA
Ousmane DIAGNE
Abdou Gadry
DIALLO
Amadou DIAO
Adama DIENE
Oumar DJIBA
Christiane FAYE
Elimane Boubacar KANE

Fatou Gnongue FAYE
Abdoulaye NDIAYE
Cheikh NDIAYE
Aliou NGOM
Marie Augustine Codou
MANGA
Fatou SENE
Ouley SOW

Agents enquêteurs

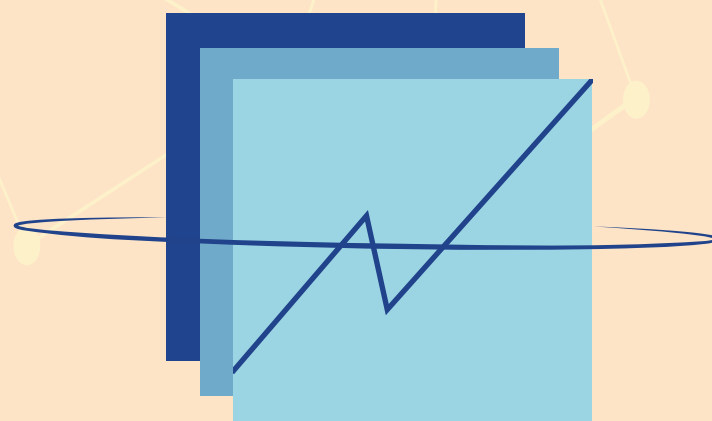
Ndoffe DIOUF
Abibatou BIAGUI
Aida CISSE
Mamadou DIAGNE
Souleye DIAGNE
Pierre Baye THIAW
Ndeye Fatou DIAW
Caramba DIEDHIOU
Moctar Fama DIOP
Ndeye Penda DIENG
Babacar DIOP
Cheikh Ahmadou DIOP
Fatou DIOP
Fatou DIOUF
Fallou DIOP
Daba DIOUF
Jeannette DJIBA
Arame FALL
Ndeye Seynabou FALL
Aby Coumba Sandiane
FAYE
Awa FAYE
Bilel Abou FOFANA
Khadidiatou KANOUTE

Habisata KEBE
Ndeye Amy MBATHIE
Fatou Meouelley
Elodie MINKILANE
Amadou BA
Aita NDIAYE
Youssoupha NDIAYE
Helene Sow Ndiaye
Abou NDJIM
Salimata NDOUR
Arona NDOUR
Mareme NIANG
Mamadou DIATTA
Marieme SAMB
Magnima SAMOURE
Mame Diarra SARR
Amine Ségnane
Mamadou SENGHOR
Fatoumata SOW
Mame Fatou SOW
Ndeye Ndiémé Thiaw
Galaye TOURE

CHAUFFEURS

Mbaye Wade DIAGNE
Mbaye NGOM
Ousmane DIARRA
Massamba NDIAYE
Elhadji GNINGU
Mor BADIANE
Talla NDIAYE
Mouhamadane
DIAKHATE
Mady KANE
Falou NDIAYE

Matar GAYE
Michel Doudou DIOP
Bassirou GADIAGA
Abdoulatif FALL
Daouda DIAGNE
Modou FAYE
Youssou LO
Serigne Cheikhou Oumar
GUEYE
Mouhamadou Fallilou SALL
El hadji cheikh ibrahima
THIAM



ANSD

**Agence Nationale de la
Statistique et de la Démographie**



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax : (+221) 33 824 36 15